



Avec le soutien financier de:















Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
A.1	Maîtrise des pollutions diffuses d'origine
A.1	agricole

A.1.1.a Valorisation des effluents d'élevage	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure B21 : Améliorer la connaissance et l'accès à l'information – B25 : Promouvoir les bonnes pratiques respectueuses de la qualité des eaux et des milieux – B26 : Valoriser les effluents d'élevage - B30 : Promouvoir les pratiques permettant de limiter les transferts d'éléments polluants vers la ressource en eau	16 372 €

Le diagnostic agricole du bassin versant de la Ramade, réalisé par les Chambres d'agriculture de la Creuse et du Puy-de-Dôme, a mis en évidence la présence de zones sensibles au transfert de nutriments. Afin de limiter les transferts d'intrants dans le réseau hydrographique, il serait judicieux d'inscrire ces zones dans les plans d'épandage prévisionnels des exploitations, de maîtriser l'épandage sur l'ensemble de l'exploitation face à ces zones de vulnérabilité et de valoriser au mieux les effluents produits. A titre indicatif, le plan d'épandage est obligatoire seulement pour les exploitations en régime ICPE ou situées en Zones Vulnérables, ce qui n'est pas le cas dans le périmètre étudié. Seul 18% des exploitations situées sur le BV sont en régime ICPE.

Sur la totalité des exploitations diagnostiquées, **12 ont une part importante de leur SAU dans le BV de la Ramade**, ce qui justifie la réalisation de plans d'épandage non obligatoire dans le cadre du Contrat territorial. On suppose en effet qu'elles couvrent en grande partie, les zones sensibles citées précédemment.

Parallèlement, le diagnostic agricole du bassin versant de la Ramade a permis de mettre en évidence des **problèmes liés à la capacité de stockage des effluents**. En effet, même s'ils respectent de manière générale la réglementation en vigueur, les exploitants agricoles sont parfois obligés d'épandre lors des périodes peu propices telles que l'hiver et les périodes pluvieuses d'automne. Ces pratiques peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité de l'eau puisque les nutriments épandus ne sont pas fixés par la végétation et les précipitations provoquent le départ de ces éléments nutritifs dans le milieu aquatique. D'après le programme Effluents fromagers en zone de moyenne montagne, il est démontrer qu'une meilleure valorisation agronomique des effluents peut être réalisée avec une capacité de stockage de 6 mois car cela permet d'épandre aux moments où les effluents sont les mieux utilisés par les plantes. Les conclusions du diagnostic révèlent que 9 exploitations doivent réaliser des travaux pour augmenter leur capacité de stockage. Un diagnostic plus poussé des bâtiments permettra de dimensionner les travaux à réaliser (cf. fiche action A.1.1.b).

De même, certains bâtiments sont vétustes et peu utilisés, et nécessiteraient des transformations faciles afin de les rendre en aire paillée intégrale éliminant ainsi tout problème de capacité de stockage. Les exploitations dont des conseils techniques suffiraient à améliorer la gestion de leurs effluents, sont au nombre de 5.

Sur le bassin versant de la Ramade, cette opération vise donc à optimiser la gestion des effluents dans un objectif de valorisation au travers de conseils techniques et d'actions permettant d'augmenter la capacité de stockage.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Risc	ques		Etat						Pressions								Object	fs
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	aux	ind. pour les	substances hors phyto	diffus d'origine	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	de	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFL82	Étang de la Ramade	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1				BP 2027		BE 2027
FRFR106B	La Ramade (Chavanon) de sa source à l'étang de la Ramade	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1		BE 2027		BE 2027
FRFRL82_1	Ruisseau de la Quérade	2	1	3	U	Prédiction IRSTEA	2	2	1	1	2	2	1	1	1	1		BE 2015		BE 2015

Objectifs

- Limiter l'impact environnemental lié à une mauvaise gestion de la fertilisation (dégradation de la qualité de l'eau)
- Sensibiliser les exploitants et inciter à la transformation en étable avec aire paillée intégrale
- Optimiser l'efficience énergétique et économique des exploitations.
- Echanger avec l'agriculteur afin de concilier la préservation du milieu et les intérêts de l'agriculteur (économique, sociale, sanitaire, etc.).

Cette action de meilleure valorisation des effluents à l'échelle de l'exploitation permettra de cibler éventuellement d'autres problématiques telles que l'abreuvement ou la gestion des zones humides de façon plus spécifique. Dans ce cas, le relais de l'information serait réalisé auprès des structures concernées (CEN Auvergne, C.C HPM, CIVAM Auvergne et Limousin, PNR ML).

<u>Public et territoire ciblés</u>: exploitants du bassin versant de la Ramade

Moyens techniques et financiers

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Maîtrise de l'épandage	Réalisation des plans d'épandage sur 12 exploitations agricoles ⇒ 2 jours par exploitation (10 exploitations en Creuse et 2 en Puy-de-Dôme)
Diagnostic bâtiment pré travaux	Réaliser un diagnostic pour avoir une capacité de stockage suffisante de 6 mois sur 9 exploitations

Accompagnement montage dossiers bâtiments	Accompagner les agriculteurs dans l'élaboration de leur dossier de demande de subvention ⇒ 3 en Creuse (33 % en Limousin) et 6 en Puy-de-Dôme (67% en Auvergne)
Sensibilisation individuelle	Inciter les exploitants en allant à leur rencontre pour modifier leur bâtiment et leur donner quelques conseils techniques pour y arriver simplement.

Maitre(s) d'ouvrage : Chambre d'Agriculture 23

<u>Partenaires techniques</u>: AEAG, C.C HPM, CEN Auvergne, CIVAM Auvergne et Limousin, EPIDOR, PNR ML, CG 23 et 63, Chambre d'Agriculture 63

	Programma	tion des op	<u>pérations</u>								
Intitulá do l'anáration	Total	<u>Echéancier</u>									
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4					
Maîtrise de l'épandage (Creuse)	7800		3120	2340	2340						
Maîtrise de l'épandage (Puy de Dôme)	1240		1240								
Diagnostic bâtiments (Creuse)	1335		1335								
Diagnostic bâtiments (Puy-de- Dôme)	2670		1335	1335							
Accompagnement dossiers bâtiments	2110		2110								
Sensibilisation	1217		1217								
TOTAL	16372		10357	3675	2340						

- Nombre de plans d'épandage réalisés
- Nombre de diagnostics bâtiments réalisés
- Nombre de conseils apportés

	Limous	sin	Auve	ergne
Partenaires financiers	Taux d'aide	<u>Montant</u> prévisionnel	Taux d'aide	<u>Montant</u> <u>prévisionnel</u>
Agence de l'eau Adour Garonne : Région Limousin :	40%	4419.3	40%	2129.5
<u>Région Auvergne</u> :				
<u>Conseil Général de Corrèze</u> :				
Conseil Général de Creuse :				
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :				
<u>Autres: IBD</u>	5%	552.4	5%	266.2

VOLET A	1		

Maître d'ouvrage :	55%	6076.56	55%	2928
TOTAL:		11048.3		5323.7

Cofinancements possibles par l'Europe via le FEADER

Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
A.1	Maîtrise des pollutions diffuses d'origine
A.1	agricole

A.1.1.b Amélioration de la gestion des effluents d'élevage	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
B25 : Promouvoir les bonnes pratiques respectueuses de la qualité des eaux et des milieux – B26 :	201 480 €
Valoriser les effluents d'élevage - B30 : Promouvoir les pratiques permettant de limiter les transferts	
d'éléments polluants vers la ressource en eau	

Le diagnostic agricole du bassin versant de la Ramade réalisé par les Chambres d'agriculture de la Creuse et du Puy-de-Dôme, a mis en évidence des **problèmes liés à la capacité de stockage des effluents**. En effet, même s'ils respectent de manière générale la réglementation en vigueur, les exploitants agricoles sont parfois obligés d'épandre lors des périodes peu propices telles que l'hiver et les périodes pluvieuses d'automne. Ces pratiques peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité de l'eau puisque les nutriments épandus ne sont pas fixés par la végétation et les précipitations provoquent le départ de ces éléments nutritifs dans le milieu aquatique. Lors du diagnostic, 9 exploitations ont été identifiées et pourraient à ce titre bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour réaliser des travaux. Par ailleurs, certains bâtiments vétustes et peu utilisés, nécessiteraient de petites transformations afin de les rendre en aire paillée intégrale, éliminant ainsi tout problème de capacité de stockage.

Les Chambres d'agriculture 23 et 63 accompagneront les exploitants agricoles à optimiser la gestion des effluents au travers de conseils techniques, de diagnostics bâtiments et de la réalisation de plans d'épandage. (cf. Fiche action A.1.1.a)

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Ris	ques		Etat						Pressions								Object	ifs
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives		ind. pour les	Pression ponctuelle substances hors phyto	l d'origine	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	de	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFL82	Étang de la Ramade	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1				BP 2027		BE 2027
FRFR106B	La Ramade (Chavanon) de sa source à l'étang de la Ramade	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	BE 2027		BE 2027
	Ruisseau de la Quérade	2	1	3	U	Prédiction IRSTEA	2	2	1	1	2	2	1	1	1	1	2		BE 2015	BE 2015

Objectifs:

- Limiter l'impact environnemental lié à une mauvaise gestion de la fertilisation (dégradation de la qualité de l'eau)

- Inciter à une valorisation agronomique des effluents
- Sensibiliser les exploitants et inciter à la transformation en étable avec aire paillée intégrale
- Optimiser l'efficience énergétique et économique des exploitations.

<u>Public et territoire ciblés</u>: exploitants du bassin versant de la Ramade

Moyens techniques et financiers

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Travaux	Réaliser des travaux suite à des devis d'entreprises spécialisées pour agrandir les bâtiments de stockage (basé sur des coûts moyens en Creuse au m² ou m3) ⇒ 3 en Creuse (33 % en Limousin) et 6 en Puy-de-Dôme (67% en Auvergne))

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u>: Agriculteurs du bassin versant de la Ramade <u>Partenaires techniques</u>: Chambres d'Agriculture 23 et 63, C.C HPM, CIVAM Limousin et Auvergne, CEN Auvergne, EPIDOR, CG 23 et 63, PNR ML

Programmation des opérations											
Intitulá do l'anáration	Total		<u>Echéancier</u>								
Intitulé de l'opération	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4					
Travaux bâtiments (en Limousin)	66 489			22 163	22 163	22 163					
Travaux bâtiments (en Auvergne)	134 991			44 997	44 997	44 997					
TOTAL	201 480			67 160	67 160	67 160					

- Nombre de travaux réalisés
- Capacité de stockage supplémentaire

	Limous	sin	Auve	ergne
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel	Taux d'aide	<u>Montant</u> prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	40%	26 595.4	40%	53 996.7
<u>Région Limousin</u> :				
<u>Région Auvergne</u> :				
<u>Conseil Général de Corrèze</u> :				
Conseil Général de Creuse :				

Conseil Général du Puy de Dôme : Autres : IBD	5%	3 324.4	5%	6 749.6
Maître d'ouvrage :		66 488.4		134 991.6
TOTAL:		00 400.4		154 33110

Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
۸ 1	Maîtrise des pollutions diffuses d'origine
A.1	agricole

A.1.2 Formations à destination des agriculteurs	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure B21 : Améliorer la connaissance et l'accès à l'information – B25 : Promouvoir les bonnes pratiques respectueuses de la qualité des eaux et des milieux – B26 : Valoriser les effluents d'élevage - B30 : Promouvoir les pratiques permettant de limiter les transferts d'éléments polluants vers la ressource en eau	4 746 €

Le diagnostic agricole sur le bassin versant de la Ramade a permis de mettre en évidence une **forte connectivité entre les parcelles agricoles et le réseau hydrographique** (densité importante de ruisseaux et de rigoles). Sur ces parcelles, des pratiques inadaptées ont parfois été observées :

- Piétinement intempestif aux emplacements d'abreuvement
- Périodes et techniques d'entretien des rigoles et des fossés à risque
- Fragilisation des berges liée à l'entretien de la végétation rivulaire (absence de ripisylve, érosion localisée, etc.)

De plus, ce travail a révélé une **gestion de la fertilisation** très aléatoire et un manque de connaissance de la **valorisation agronomique des effluents**. Sur certaines parcelles, des pratiques inadaptées ont été observées : fertilisation des prés uniquement pâturés, surfertilisation importante sur quelques parcelles cultivées, épandage en période hivernale ou pluvieuse, etc.

Objectifs:

- Favoriser les échanges entre les différents partenaires (agriculteurs, Services de l'Etat, Chambres d'agriculture, collectivités, associations) ;
- Rappeler et/ou former les agriculteurs sur les aspects réglementaires et techniques respectueux du milieu aquatique et des espèces ;
- Inciter et sensibiliser pour améliorer ou changer les pratiques existantes ;
- Limiter l'impact environnemental lié à une mauvaise gestion de la fertilisation (dégradation de la qualité de l'eau) ;
- Optimiser l'efficience énergétique et économique des exploitations.

<u>Public et territoire ciblés</u>: exploitants du bassin versant de la Ramade

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération						
	Gestion du réseau hydrographique (rigoles, fossés, ripisylve, embâcles, etc.)						
	Contenu : techniques et réglementations (1 journée de formation et 1 journée de préparation)						
	Abreuvement (différentes techniques)						
	Contenu : techniques et réglementations (1 journée de formation et 1 journée de préparation)						
	Gestion de la fertilisation						
Formation collective	Deux journées de formation aborderont plusieurs thèmes (2 jours d'animation, 2 jours de formation) (20 agri/ formation) 1) Effluents d'élevage : mieux les connaître pour mieux les valoriser : - caractéristiques et valeurs fertilisantes des différents effluents produits sur la zone. - méthode et intérêts des prélèvements pour l'analyse d'effluents - stockage des effluents : sur le siège et au champ 2) Phosphore et azote dans les sols : - dynamique/impacts environnementaux - méthode et intérêt d'une analyse de sol 3) Mise en œuvre de la fertilisation avec les engrais de ferme : - épandre la bonne dose et bien régler son matériel d'épandage (démonstration) - les cultures réceptrices des effluents et les périodes d'épandage - bilan de fertilisation des différentes cultures (savoir ajuster les apports en fonctions des besoins et du sol						
Matériel support à la	Analyses d'effluents (49 € unité)						
formation	Analyse des sols (55 € unité)						

Maitre(s) d'ouvrage : Chambre d'Agriculture 23

<u>Partenaires techniques</u>: Commission agriculture du Contrat

	Programmatio	n des opéra	tions								
Intitulá do l'anáration	Total	<u>Echéancier</u>									
Intitulé de l'opération	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4					
Formation collective « gestion du	462		462								
réseau hydrographique »	463		463								
Formation collective « abreuvement »	463		463								
Formation collective « maîtrise de la											
fertilisation » (automne et début	1420	710	710								
printemps)											
Analyses d'effluents	1400		1400								
Analyses de sols	1000		1000								
TOTAL	4746	710	4036								

- Taux de réalisation
- Taux de participation
- Diversité des participants

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	50%	2373
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de Dôme :		
Autres : Vivéa (POUR MEMOIRE)	45% (hors coût analyses)*	1055.7
Maître d'ouvrage :	28%	1317.3
TOTAL:		4746

^{*}Cofinancement vivéa probable mais financement particulier ne pouvant s'inscrire dans le CT Chavanon : dossier de demande de subvention à déposer quelques semaines avant la commission d'attribution (prévue chaque mois) et la formation doit être réalisée dans les 45 jours.

Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
A.2	Réduction de l'impact des étangs

A.2.1.a Etude préalable à des travaux de gestion							
hydraulique sur le Plan d'eau de la Ramade							
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :							

Coût estimé :

A.41 : Evaluer les flux économiques liés à l'eau entre les usagers – B.44 : Préparer les vidanges en concertation – B.45 : Etablir un bilan et gérer les sédiments stockés dans les retenues – B.47 : Etablir les bilans économiques des opérations de vidange et de transparence - C.22 : Gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques

17 600 €

Contexte:

Propriété de la commune de Giat, le Plan d'eau de la Ramade est une retenue de 83 hectares, bénéficiant du statut de pisciculture antérieur à 1829 et de plan d'eau fondé en titre. La gestion de ce plan d'eau est attribuée à la SARL de la Ramade, dirigée par M. Jean-Pierre Plane qui développe une activité pêche orientée autour de la pêche à la carpe.

Ce plan d'eau connaît des **proliférations de cyanobactéries** récurrentes en été qui ont amené la commune à interdire la baignade en 2004, réduisant ainsi l'activité touristique. En 2008, les élus ont commandité une étude diagnostique du bassin versant pour appréhender les causes de la dégradation de la qualité des eaux et rechercher des solutions d'amélioration, en concertation avec les acteurs locaux et institutionnels. Des pistes de réflexion ont à ce titre, été proposées et des fiches actions sommaires rédigées (ex : aménager les bâtiments d'élevage, mettre aux normes le parc d'assainissement autonome, réduire le peuplement de poissons fouisseurs de l'Etang de la Ramade, etc.). Le **phénomène d'eutrophisation** observé est le résultat de la conjugaison d'activités présentes sur le bassin versant (agriculture, assainissement collectif/individuel, etc.) et de la gestion du plan d'eau.

En application de la Directive Cadre sur l'Eau, l'évaluation de l'état écologique des masses d'eau a été réalisée en 2012. Les résultats obtenus ont permis de définir la probabilité d'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques dans un délai fixé (2015, 2021 ou 2027). Les masses d'eau de « l'Etang de la Ramade » et de « la Ramade de sa source à l'Etang » bénéficient d'un report de délai pour atteindre le bon état écologique, qui est fixé en 2027. Cette décision met en évidence d'importantes perturbations du milieu, qui se confirme par l'expertise technique de terrain réalisée par la Communauté de communes du Haut Pays-Marchois, le PNR de Millevaches en Limousin et les Chambres d'agriculture de la Creuse et du Puy-de-Dôme.

Du point de vue réglementaire, la Ramade est classée en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement (classement publié le 9 novembre 2013), cours d'eau pour lequel « il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé (...) ». Les propriétaires des ouvrages sur les cours d'eau en liste 2 auront un délai de 5 ans pour mettre en conformité les ouvrages, à compter de la date de publication des listes. Néanmoins, l'enjeu majeur doit aussi être porté sur la reconquête de la qualité de l'eau.

Au regard de la situation du Plan d'eau de la Ramade et des contraintes qui s'y exercent, une étude

préalable à travaux permettra de définir précisément les modalités techniques et financières de la réalisation d'actions visant à améliorer la gestion de cette retenue. Le cahier des charges de cette étude a été co-rédigé par l'ensemble des partenaires concernés (PNR, DDT, FDAAPPMA, AEAG, CG, EPIDOR, C.C Haut Pays Marchois).

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Ris	ques		Etat						Pressions								Object	ifs
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	aux déversoirs	ind. pour les	substances	diffus d'origine	Pression par les pesticides	prélève ments AEP	ments	de la	de	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
1	Étang de la Ramade	3	1	U	C		1	1	1	1	2	2	2	1					BE 2015	BE 2027

Objectifs:

La Commune de Giat souhaite mettre en œuvre les précautions et les équipements nécessaires pour:

- améliorer la gestion des ouvrages et l'entretien du plan d'eau (vidange totale, abaissement du niveau d'eau, etc.)
- réaliser la vidange de l'étang sans porter atteinte au milieu aquatique aval,
- optimiser la gestion des sédiments stockés et réduire en particulier le stock de phosphore,
- assurer une bonne gestion future du plan d'eau.

<u>Public et territoire ciblés</u>: Usagers, propriétaires et riverains en aval

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Etude préalable à des travaux de gestion hydraulique	L'étude se déroulera comme suit : ① réaliser un état des lieux complet de l'étang et un diagnostic des ouvrages en place ② définir précisément les aménagements à réaliser et les précautions à respecter en vue de : - réaliser la vidange du plan d'eau sans porter atteinte au milieu aval et à la valeur écologique de l'étang et de son environnement,

- réduire le stock de phosphore
- mettre en place une gestion pérenne et adaptée du plan d'eau.
③ déterminer les modalités économiques des projets proposés
améliorer la gestion halieutique du site
L'estimation financière de l'étude est issue de retours d'expériences.

Maitre(s) d'ouvrage : Commune de Giat

<u>Partenaires techniques</u>: EPIDOR, Fédérations de pêche 23 et 63, DDT 23 et 63, AEAG, C.C HPM, PNR

ML, ONEMA 23 et 63, CG 63 et 23

Programmation des opérations								
Intitulé de l'opération	Total			<u>Echéancier</u>				
intitule de l'operation	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Etude préalable à des travaux de gestion hydraulique	17600	17600						
TOTAL	17600	17600						

<u>Indicateurs de suivi :</u>

- Respect du cahier des charges

Partenaires financiers	Taux d'aide	<u>Montant</u> prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	10 560 €
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :	6%	1 056 €
Autres :		
Maître d'ouvrage :	34%	5 984 €
TOTAL:	100%	17 600 €

Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
A.2	Réduction de l'impact des étangs

A.2.1.b Réalisation d'actions visant à améliorer la	<u>Coût estimé</u> :
gestion du Plan d'eau de la Ramade	
<u>Correspondance au SDAGE Adour-Garonne</u> :	A préciser
C.22 : Gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques	

L'étude réalisée en 2015 permettra de préciser et de définir le contenu technique et financier des actions visant à améliorer la gestion du Plan d'eau de la Ramade (cf. fiche action A.2.1.a). Les préconisations du bureau d'études pourront ainsi être mises en œuvre par la commune de Giat. Préalablement, un travail de concertation avec les partenaires du projet sera réalisée afin de valider conjointement les opérations proposées afin qu'elles puissent répondre au mieux aux attentes à la fois économiques et environnementales.

A titre d'exemple, l'aménagement de systèmes de décantation en aval de la digue ou tout autre aménagement susceptible de limiter l'impact de la retenue sur le milieu pourront être intégrés au programme d'actions. Un avenant sera à ce titre nécessaire au cours du Contrat territorial.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Risc	ques		Etat						Pressions								Object	ifs
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives		ind. pour les macro	substances	diffus d'origine	Pression par les pesticides	prélève ments AEP	ments	Altération de la continuité	de	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFL82	Étang de la Ramade	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1				BP 2027		BE 2027

Objectifs:

- Limiter l'impact du plan d'eau en aval
- Réduire le phénomène d'eutrophisation de la retenue
- Optimiser la gestion des sédiments stockés
- Améliorer dans le temps, la gestion des ouvrages et l'entretien du plan d'eau (vidange totale, abaissement du niveau d'eau, etc.)

Public et territoire ciblés: Usagers, propriétaires et riverains en aval du plan d'eau

Moyens techniques et financiers

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Travaux de gestion hydraulique	A définir en fonction des résultats de l'étude

Maitre(s) d'ouvrage : Commune de Giat

Partenaires techniques: EPIDOR, Fédération de pêche 23 et 63, DDT 23 et 63, AEAG, PNR ML,

ONEMA 23 et 63, CG 63 et 23

Programmation des opérations								
Intitulá do l'anáration	Total			<u>Echéancier</u>				
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Travaux de gestion hydraulique	hydraulique x x							
TOTAL	х		Х					

Indicateurs de suivi :

- Taux de réalisation des actions proposées par le bureau d'étude

<u>Partenaires financiers</u>	<u>Taux d'aide</u>	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	30 %	
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :	15%	
Conseil Général du Puy de Dôme :		
Autres:		
Maître d'ouvrage :		
TOTAL:		

Cofinancements potentiels : CG 23 (aides en HT), CG 63, fonds européens

Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
A.2	Réduction de l'impact des étangs

A.2.1.c Réalisation d'études et d'actions visant à Coût estimé : améliorer la gestion des plans d'eau Correspondance au SDAGE Adour-Garonne:

A.41 : Evaluer les flux économiques liés à l'eau entre les usagers – B.44 : Préparer les vidanges en concertation – B.45: Etablir un bilan et gérer les sédiments stockés dans les retenues – B.47: Etablir les bilans économiques des opérations de vidange et de transparence - C.22 : Gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques

100 000 €

Contexte:

Le diagnostic territorial porté par le Parc, a démontré que la présence importante des étangs et leur gestion constituaient une source de perturbation non négligeable pour ce territoire de têtes de bassin versant. En effet, 216 étangs ont été recensés sur l'ensemble du bassin versant (en moyenne 2.2 étangs/km²) avec une forte disparité locale. Dans l'objectif de hiérarchiser d'éventuelles interventions, une analyse basée sur la densité d'étangs et leur superficie cumulée, a permis de mettre en évidence des secteurs prioritaires : les sous bassins versants de la Ramade, de la Barricade, de l'Eau du Bourg, du Ruisseau de Cornes et de Feyt. Par ailleurs, l'expertise de terrain a prouvé que de nombreux étangs étaient soumis à des phénomènes d'eutrophisation liés en partie à une mauvaise gestion.

Cette opération permettra de conduire des actions et/ou études avant travaux visant à améliorer la gestion de certains plans d'eau, améliorer la qualité de l'eau et dans certains cas, restaurer la continuité écologique.

Le travail d'animation, conduit conjointement par la Communauté de communes du Haut-Pays Marchois (cf fiche action C.1.2.a et b) et le PNR de Millevaches en Limousin (cf fiche action C.1.1), pourra faire émerger ces projets.

Objectifs:

- Limiter l'impact des plans d'eau en aval
- Réduire les phénomènes d'eutrophisation
- Optimiser la gestion des sédiments stockés
- Améliorer dans le temps la gestion des ouvrages et l'entretien des plans d'eau (vidange totale, abaissement du niveau d'eau, etc.)
- Restaurer la continuité écologique éventuellement

Public et territoire ciblés : propriétaires de plans d'eau sur des secteurs prioritaires

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Etude avant travaux et/ou travaux de réduction de l'impact des étangs	La Commission étangs du Contrat territorial sera le lieu d'échanges permettant de présenter les projets et valider le contenu technique des études ou actions proposées (validation des cahiers des charges, etc.). Cette instance assurera la cohérence des actions et leur efficience.

Maitre(s) d'ouvrage : A préciser

<u>Partenaires techniques</u>: Commissions étangs du Contrat

Programmation des opérations											
Intitulé de l'opération	Total	<u>Echéancier</u>									
<u>intitule de l'operation</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4					
Etude avant travaux et/ou travaux de réduction de l'impact des étangs											
TOTAL	100 000			50000	50000						

Indicateurs de suivi :

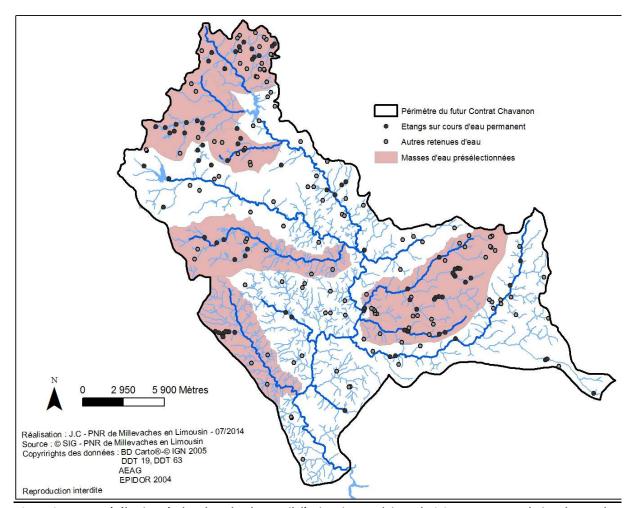
- Nombre d'études réalisées
- Nombre d'actions lancées
- Nombre de propriétaires contactés

Partenaires financiers	<u>Taux d'aide</u>	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	30%*	30 000 €
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
<u>Conseil Général du Puy de Dôme</u> :		
Autres :		
Maître d'ouvrage :		
TOTAL:		100 000 €

^{*}Taux d'aide minimale de 30% pouvant évoluer en fonction de la nature des opérations proposées (cf. modalités générales d'attribution et de versement des aides de l'Agence de l'Eau)

Financements complémentaires envisageables : CR Limousin, CR Auvergne, CG 23 (aides en HT), CG 63, financements européens

<u>Informations complémentaires :</u>



Carte. Secteurs présélectionnés dans le cadre du travail d'animation conduit par la C.C Haut Pays Marchois et le PNR de Millevaches (enveloppe basée sur la densité et la superficie cumulée des étangs à l'échelle des masses d'eau)

Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
۸.2	Optimisation des systèmes
A.3	d'assainissement non collectif

A.3.1. Mise aux normes de l'assainissement individuel sur le territoire d'intervention du SIAEPA de Crocq Correspondance au SDAGE Adour-Garonne : B.6 : Développer l'assainissement non collectif en priorité 105 450 €

Contexte:

Le SIAEPA de la Région de Crocq a réalisé les diagnostics sur les installations d'assainissement individuelles de son territoire d'intervention. Des points noirs ont ainsi été identifiés, pour lesquels une opération coordonnée visant à les résorber, sera mise en place.

Le SIAEPA souhaite porter une opération coordonnée, à l'image de celle qui a été mise en place en 2010-2012 sur la Communauté de communes du Pays d'Eygurande. Selon les conditions d'éligibilité des financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, seules les résidences principales peuvent être aidées. Néanmoins, au vu de l'état écologique des masses d'eau, il est prévu à titre dérogatoire, de prendre également en compte la réhabilitation des installations individuelles pour les résidences secondaires. Au total, 19 logements pourront bénéficier de cette opération coordonnée.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Dice	ques		Etat						Pressions								Object	ifs
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine do	rejets de STEP collectives	débordem ents liés aux déversoirs d'orage	rejets ind. pour les macro polluants	Pression ponctuelle substances hors phyto	Pression de l'azote diffus	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	de	Altération de la morphologie			Général
FRFL63	Étang de Méouze	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1				BP 20	BE 201	BE 2015
FRFR106A	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les - Orgues	2	1	3	2	Mesure	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	BE 20	BE 201	BE 2027
FRFR498A	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	BE 20	BE 201	BE 2027
FRFRR106A_	Ruisseau de l'Etang de Manoux	1	1	2	2	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1	BE 20	BE 201	BE 2015

Objectifs:

Améliorer la qualité de l'eau

- Réduire les pollutions ponctuelles
- Sensibiliser les habitants du territoire

<u>Public et territoire ciblés</u>: propriétaires d'un système d'assainissement individuel à mettre aux

normes

Moyens techniques et financiers

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Réhabilitation des systèmes	Travaux visant à mettre aux normes les installations non conformes
d'assainissement non collectif	⇒ 19 logements

Maitre(s) d'ouvrage : SIAEPA de la Région de Crocq

Partenaires techniques: AEAG, EPIDOR, CG 23, DDT 23, PNRML

Programmation des opérations										
Intitulá do l'anáration	Total			<u>Echéancier</u>						
Intitulé de l'opération	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4				
Travaux de réhabilitation des ANC	99 750	99 750								
Frais d'animation	5 700	5 700 5 700								
TOTAL	105 450	105 450								

- Nombre de dossiers déposés
- Nombre d'équivalents habitants traités

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :		85 500 €*
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de Dôme :		
Autres:		

VOLET A VOLET B VOLET C

Maître d'ouvrage :	A préciser
TOTAL:	105 450 €

Aide de l'AEAG :

*Aide forfaitaire de 4200 € par logement si montants des travaux > 5250 € ou 80% par logement si montants des travaux < 5250 €

Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
۸.2	Optimisation des systèmes
A.3	d'assainissement non collectif

A.3.2 Mise aux normes de l'assainissement non collectif sur le bourg de Fernoël	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :	
B.6 : Développer l'assainissement non collectif en priorité – B.3 : Réduire les pollutions	88 800 €
microbiologiques	

En 2008, une étude a été réalisée par le bureau d'études Aquaconcept environnement pour le compte de la commune de Giat dans le but d'identifier les causes d'eutrophisation du Plan d'eau de la Ramade. Les résultats ont permis de mettre en évidence un effet cumulatif de diverses pressions dont les pressions domestiques jouent un rôle non négligeable. « Un zonage d'assainissement a été réalisée en 2003. (...) L'étude d'assainissement montrait un taux de non-conformité de 98%. La majorité des installations sont des fosses sceptiques avec un rejet au fossé du réseau d'eau pluvial. Une visite de terrain a permis d'observer un rejet au fossé d'eaux usées à la sortie du bourg au sud. » Sur un parc de 96 ANC, 32 ANC sont non conformes avec délais de travaux et 62 ANC sont non conformes sans délais de travaux. Deux installations n'ont pas pu être diagnostiquées.

La commune de Fernoël a délégué sa compétence de SPANC à la Communauté de Communes Haute Combraille qui est passé par un prestataire privé (la SAUR) pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif. Dans le cadre de ce diagnostic, des dysfonctionnements ont été mis en évidence pour lesquels des préconisations ont été proposées.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne peut accompagner la réhabilitation des installations non conformes faisant l'objet d'une opération groupée pilotée par la collectivité (maîtrise d'ouvrage privée ou publique, mandatement). Elle subventionne généralement uniquement les résidences principales mais dans le cadre du Contrat territorial, elle pourra également étendre ses critères d'éligibilités aux habitations secondaires. Au vu des résultats de ce diagnostic, l'Agence de l'eau a identifié **16 logements** qui pouvaient répondre à ses critères.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme participe également à ce type d'opérations mais ne conditionne pas ses financements sur les mêmes critères. Les subventions ne seront donc pas intégrées au Contrat territorial du Chavanon mais pourront néanmoins, être sollicitées en parallèle de celles proposées par l'Agence de l'Eau. A ce titre, l'instruction des dossiers se fera chaque année entre la collectivité et le service du Conseil général et pourra également concerner des projets non pris en charge par l'Agence de l'Eau.

Cette opération intègre donc uniquement les projets éligibles aux financements de l'Agence de l'Eau. Les aides affichées pourront être potentiellement complétées par celles du Conseil Général selon les critères d'éligibilités identifiés dans la fiche « assainissement non collectif » du guide des aides du Conseil général du Puy-de-Dôme.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Rise	ques		Etat						Pressions								Object	ifs
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	aux déversoirs	ind. pour les macro	Pression ponctuelle substances hors phyto	dittus d'origine	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
	Étang de la Ramade	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1				BP 2027		BE 2027
	La Ramade (Chavanon) de sa source à l'étang de la Ramade	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1			BE 2027

Objectifs:

Réduire les pollutions ponctuelles par la mise aux normes des installations d'assainissements non collectifs existantes.

- Sensibiliser les habitants du territoire

<u>Public et territoire ciblés</u>: propriétaires privés, Commune de Fernoël

Moyens techniques et financiers

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif	Travaux visant à mettre aux normes les installations non conformes ⇒ 16 logements

Maitre(s) d'ouvrage : Communauté de communes Hautes Combrailles

<u>Partenaires techniques</u>: CG 63, DDT 63, AEAG, EPIDOR, PNRML

Programmation des opérations											
Intitulá do l'anáration	Total	Echéancier									
Intitulé de l'opération	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4					
Travaux de réhabilitation des	84 000*			84 000							
ANC	84 000			84 000							
Frais d'animation	4 800*			4 800							
TOTAL	88 800			88 800							

^{*}Estimation de l'enveloppe financière réalisée à titre indicatif, en fonction des taux d'aides de l'AEAG:

- Nombre de dossiers déposés et nombre d'installations réhabilités
- Nombre d'équivalents habitants traités

⁻pour les travaux, aides maximales de 4 250 € pour un montant > à 5250 € : 5 250 € x 16 = 84 000 €

⁻pour l'animation, aides maximales de 300€ par logement : 300 € x 16 = 4 800 €

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	Forfaitaire*	72 000 €
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de Dôme :	De 15 à 30 % de la dépense éligible HT **(sur les travaux uniquement)	-
Autres :		
Maître d'ouvrage :		
TOTAL:		88 800 €

*Aide de l'AEAG :

- Sur les travaux de réhabilitation :

Si montants des travaux > 5250 € => aide forfaitaire de 4200 € par logement Ou si montants des travaux < 5250 € => 80% par logement

- Sur les frais d'animation : 300 € par logement

** Aide du CG 63 :

Pour plus d'informations, consulter le guide des aides du Conseil Général : http://www.puydedome.com/?IDINFO=1054

Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
A.3	Optimisation des systèmes
A.5	d'assainissement non collectif

A.3.3. Mise aux normes de l'assainissement individuel sur la C.C Pays d'Eygurande	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne : B.6 : Développer l'assainissement non collectif en priorité	133 200 €

La Communauté de communes du Pays d'Eygurande a demandé une prestation à la SAUR pour la réalisation des contrôles sur les assainissements non collectifs en 2008. Ainsi, 900 contrôles ont été effectués et ont permis de mettre en évidence les points noirs du territoire, dont 66 ont été sélectionnés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour obtenir des financements dans le cadre de leurs mises aux normes. La mise en place d'une opération groupée a donc permis de soutenir financièrement des projets de réhabilitation :

- en 2010, 30 mises aux normes ont été réalisées sur 46 prévues
- en 2012, 12 sur 20 prévues

De nouveaux contrôles seront réalisés en 2015/2016 sur l'ensemble du territoire et identifieront certainement des dysfonctionnements persistants, portant atteinte à la qualité de la ressource en eau. Il est donc envisagé de proposer une opération similaire portée par la Communauté de communes afin de résorber les points noirs restants.

Dans l'attente des résultats du diagnostic, il est possible d'établir une enveloppe financière basée sur les points noirs identifiés dans le diagnostic précédent et n'ayant pas fait l'objet de travaux dans le cadre de la première opération groupée. On recense ainsi **24 logements**.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Risc	Risques Etat			P		Pressions					Objectifs							
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives		rejets ind. pour les macro polluants	Pression ponctuelle substances hors phyto	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les- Orgues	2	1	3	2	Mesure	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	BE 20	BE 201	BE 2027
FRFR498A	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	BE 20	BE 201	BE 2027
	Ruisseau de Labeille	3	1	3	2	Mesure	3	2	1	1	2	2	2	1	1	1	1	BE 20	BE 201	BE 2015
	Ruisseau de la Barricade	1	1	1	2	Cours d'eau TBE	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	TBE 2	BE 201	TBE 201!
1 4	Ruisseau de Feyt	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	BE 20	BE 201	BE 2015

Objectifs:

- Améliorer la qualité de l'eau

- Réduire les pollutions ponctuelles

- Sensibiliser les habitants du territoire

<u>Public et territoire ciblés</u>: propriétaires d'un système d'assainissement individuel à mettre aux

normes

Objectifs:

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif	Travaux visant à mettre aux normes les installations non conformes

Maitre(s) d'ouvrage : C.C Pays d'Eygurande

Partenaires techniques: AEAG, CG 19, DDT 19, EPIDOR, PNRML

Programmation des opérations											
Intitulé de l'enération Total <u>Echéancier</u>											
Intitulé de l'opération	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4					
Travaux de réhabilitation des ANC	126 000				126 000						
Frais d'animation	7 200				7 200						
TOTAL	133 200				133 200						

Indicateurs de suivi :

- Nombre de dossiers déposés

- Nombre d'équivalents habitants traités

Partenaires financiers	<u>Taux d'aide</u>	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	Forfaitaire	108 000 €*
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		

VOLET B VOLET C

<u>Conseil Général de Creuse</u> :	
<u>Conseil Général du Puy de Dôme</u> :	
Autres :	
Maître d'ouvrage :	25 200 €
TOTAL:	133 200 €

*Aide de l'AEAG:

- Sur les travaux de réhabilitation :

Si montants des travaux > 5250 € => aide forfaitaire de 4200 € par logement Ou si montants des travaux < 5250 € => 80% par logement

- Sur les frais d'animation : 300 € par logement

Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
A.4	Amélioration des systèmes collectifs de
A.4	traitement des eaux usées domestiques

A.4.1 Mise aux normes de l'assainissement collectif sur la Communauté de communes du Pays d'Eygurande

Coût estimé :

<u>Correspondance au SDAGE Adour-Garonne</u>:

B1 : Maintenir la conformité avec la réglementation – B.2 : Augmenter si nécessaire, les performances épuratoires pour atteindre le bon état des eaux

1 045 789 €HT

Contexte:

La réhabilitation de l'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Eygurande s'est concrétisée par la création d'une nouvelle station d'épuration, mise en service en juillet 2007. Les eaux traitées se jettent dans le ruisseau de l'Abeille et non dans le Ruisseau de la Serre comme auparavant.

En 2010, la réalisation d'un diagnostic du réseau a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements relativement importants : certains tronçons collectent un débit parasite permanent de 264 m3/j, qui génère par surverse de 2 déversoirs d'orage un rejet direct dans l'Abeille de 352 EH par temps sec. Une étude avant travaux a estimé les coûts de réhabilitation du réseau pour supprimer ces rejets, à 1 046 000 € HT.

La masse d'eau est classée en état écologique moyen, avec un report de délai pour l'atteinte du bon état en 2021. Une pression significative de type pollution domestique a été identifiée avec des dépassements de la concentration seuil du bon état pour les paramètres DBO5, NH4 et PT. Dans le cadre de l'état des lieux précédent, seule la station d'épuration avait été reconnue à l'origine de la pression. Néanmoins, la présence de deux étangs (L'Abeille et Randeix) contribue également aux déséquilibres des hydrosystèmes en place.

			Rise	ques		Etat	2012						Pressions								Objectif	s
Code européen la masse d'eau		de la d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP	débordem ents liés aux déversoirs d'orage	ind. pour les	Pression ponctuelle substances hors phyto	industriels	diffus	Pression par les pesticides	ments	ments	de la	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFRR106A_	Ruissea Labeill		3	1	3	2	Mesuré	3	2	1	1	U	2	2	2	1	1	1	1	BE 2015	BE 2015	BE 2015

Objectifs:

- Optimiser le fonctionnement de l'assainissement collectif en supprimant les rejets directs par temps sec

<u>Public et territoire ciblés</u> :	propriétaires	dont	les	logements	sont	raccordés	au	système
d'assainissement collectif								

Contexte:

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Travaux de réhabilitation du réseau	 Remplacement des tronçons du réseau d'eaux usées qui génèrent des apports parasites permanents à l'origine des rejets directs par temps sec Mise en conformité de 130 branchements chez les particuliers (opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage publique).

<u>Maitre d'ouvrage</u>: Communauté de communes du Pays d'Eygurande

<u>Partenaires techniques</u>: AEAG, EPIDOR, CG 63, DDT 63, PNRML

Programmation des opérations										
Intitulé de l'opération	Total (UT)			<u>Echéancier</u>						
intitule de l'operation	Total (HT)	N	N+1	N+2	N+3	N+4				
suppression de rejets directs	580 523	452 354			128 169					
réhabilitation de branchements	465 266	269 745			195 521					
TOTAL	1 045 789	722 099			323 690					

- Taux de réalisation des travaux
- Rejets directs de temps sec éliminés (EH)
- Débits parasites permanents (m3/h)

Partenaires financiers	<u>Taux d'aide</u>	<u>Montant</u> <u>prévisionnel</u>
Agence de l'eau Adour Garonne :	50% (si cofinancement avec CG) /suppression de rejets directs, 40%/réhabilitation des branchements, pas d'aide pour le renouvellement	450 200 €
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de Dôme :		
<u>Autres :</u>		
Maître d'ouvrage :		487 000 €
TOTAL:		1 046 000 €
Cofinancement potentiel : CG19)	

Volet A	Améliorer la qualité de l'eau
A 4	Amélioration des systèmes collectifs de
A.4	traitement des eaux usées domestiques

A.4.2 Mise aux normes de l'assainissement collectif sur la commune de Bourg Lastic	<u>Coût estimé</u> :
<u>Correspondance au SDAGE Adour-Garonne</u> :	131 000€
B1 : Maintenir la conformité avec la réglementation – B.2 : Augmenter si nécessaire, les	131 000 €
performances épuratoires pour atteindre le bon état des eaux	

L'étude diagnostique réalisée en 2012 a mis en évidence des dysfonctionnements importants du système d'assainissement collectif sur la commune de Bourg Lastic et a abouti à la rédaction de préconisations. Des actions permettant de supprimer les rejets directs, d'éliminer les eaux claires parasites ont donc été proposées et dimensionnées.

La station d'épuration rejette les eaux traitées dans le ruisseau l'Eau du Bourg. Cette très petite masse d'eau (FRFRR106A_2) est classée en état écologique moyen d'après l'état des lieux 2012.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Risc	ques		Etat	2012						Pressions							C	Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP	débordem ents liés aux déversoirs d'orage	ind. pour les	Pression ponctuelle substances hors phyto	industriels	diffus	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	de	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFRR106A 4	Ruisseau de Cornes	1	1	1	2	Cours d'eau TBE	1	1	1	1	U	2	,	,	1	1	1	1	TBE 2015	DE 201	TDE 2015

Objectifs:

- Optimiser le fonctionnement de l'assainissement collectif

<u>Public et territoire ciblés</u>: propriétaires dont les logements sont raccordés au système d'assainissement collectif

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
	1- Abandon du déversoir d'orage (DO3) en amont de la station et remplacement du collecteur unitaire (suppression rejet direct 404 EH)
Travaux	2- Travaux sur les postes de refoulement du bourg et de Gimard (remise en état du poste et pompes) (rejet direct 224 EH)

3- Remplacement du déversoir d'orage (DO4) (40 EH),
4- Elimination des eaux claires parasites permanentes (ECPP), travaux sur 12 RV pour 24 000€ (élimination de 34 m3/j

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u>: commune de Bourg Lastic

Partenaires techniques: AEAG, EPIDOR, CG 63, DDT 63, PNRML

Programmation des opérations									
Intitulá do l'anáration	<u>Echéancier</u>								
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4			
1- abandon du déversoir d'orage (DO3) en amont de la station et remplacement du collecteur unitaire	85 000		85 000						
2- travaux sur postes refoulement du bourg et de Gimard (remise en état du poste et pompes)	15 000€		15 000€						
3- Remplacement du déversoir d'orage (DO4)	7000€		7000€						
4- Elimination des eaux claires parasites permanentes, travaux sur 12 RV	24 000€		24 000€						
TOTAL	131 000		131 000						

- Taux de réalisation des travaux
- Nombre d'équivalents habitants traités
- Suivi des stations de mesures

<u>Partenaires financiers</u>	Taux d'aide	<u>Montant</u> prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	41%	54 000 €
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :	30%	39 300 €
<u>Autres :</u>		
Maître d'ouvrage :	29%	37 700 €
TOTAL:		131 000 €

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
R 1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.1 Mise en place de Mesures Agroenvironnementales Climatiques	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure B21 : Améliorer la connaissance et l'accès à l'information — B25 : Promouvoir les bonnes pratiques respectueuses de la qualité des eaux et des milieux — B30 : Promouvoir les pratiques permettant de limiter les transferts d'éléments polluants vers la ressource en eau	A définir

Le territoire du bassin versant de la Ramade offre la particularité de présenter un ensemble de prairies humides de fond de talwegs drainées par un chevelu naturel dense de cours d'eau et petits ruisseaux. Ces fonds de vallées humides sont traditionnellement exploités comme prairies d'élevage bovin en pâturage extensif.

La création et l'entretien de rigoles et fossés sont des pratiques courantes qui dans certains cas, ne sont pas sans conséquences sur les hydrosystèmes présents et leurs milieux annexes : assèchement de zones humides de par la forte densité de rigoles, départ de fines ou destruction de pontes d'amphibiens notamment lorsque cette pratique n'est pas réalisée à la bonne période de l'année, etc.

Par ailleurs, ces parcelles humides ont tendance à être abandonnées pour des prairies plus productives et moins coûteuses en temps d'entretien. Lorsqu'elles ne sont pas vouées à l'abandon, certaines peuvent être mal gérées entraînant soit leur dégradation lorsqu'elles sont utilisées pour l'hivernage, soit leur envahissement par le jonc diffus lorsqu'elles sont sur pâturées, sous pâturées et /ou mal entretenues.

Le diagnostic agricole a donc conclu que l'amélioration des techniques et dates d'entretien des rigoles était un des enjeux majeurs pour limiter les transferts de nutriments du BV vers le Plan d'eau de la Ramade. De plus, la préservation des prairies humides dans ce contexte de têtes de bassin a aussi toute son importance.

Objectifs:

- Accompagner les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques pour une meilleure intégration de la préservation des milieux aquatiques.

<u>Public et territoire ciblés</u> : agriculteurs du BV Ramade

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Contractualisation de MAF C	Actuellement, les Régions qui sont les autorités de gestion du FEADER pour la
	programmation 2014/2020, rédigent les Programmes de Développement Ruraux

(PDRR), en concertation avec les acteurs locaux. Ces documents définiront le contenu technique et financier des futurs MAE C, conformément au cadrage national. Il est prévu que la liste des MAE C mobilisables soit présentée dans le courant du deuxième semestre 2014.
La Commission agriculture du Contrat territorial identifiera les MAE C qu'il est envisageable de faire apparaître dans ce projet.

Maitre(s) d'ouvrage : A définir

<u>Partenaires techniques</u>: AEAG, Chambres d'agriculture, C.C HPM, CEN Auvergne, CIVAM Auvergne et Limousin,

EPIDOR, PNR ML, CG 23 et 63

Programmation des opérations								
Intituló do l'anóration	<u>Total</u>	<u>Echéancier</u>						
<u>Intitulé de l'opération</u>		N	N+1	N+2	N+3	N+4		
TOTAL								

- Surfaces contractualisées
- Nombre d'exploitants concernés

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	50%	
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de Dôme :		
<u>Autres : feader</u>		
Maître d'ouvrage :		
TOTAL:		

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en
	eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des
	• • • •
	espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.2.a Accompagnement des exploitants agricoles pour construire des systèmes respectueux de la ressource en eau	<u>Coût estimé</u> :
<u>Correspondance au SDAGE Adour-Garonne</u> : Mesure B21 : Améliorer la connaissance et l'accès à l'information — B25 : Promouvoir les bonnes pratiques respectueuses de la qualité des eaux et des milieux — B30 : Promouvoir les pratiques permettant de limiter les transferts d'éléments polluants vers la ressource en eau	106 700 €

Le diagnostic territorial porté par le PNR de Millevaches en Limousin a permis de mettre en évidence l'enjeu agricole comme la principale problématique sur le territoire. On observe en effet d'importantes perturbations d'origine agricole impactant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. « Les piétinements de berge, les drainages de prairies humides (réseau de rigoles dense et entretenu régulièrement, curage pratiqué durant les périodes critiques de forte pluviométrie) ainsi que les problèmes de pollutions diffuses liés à la gestion des effluents d'élevage et à l'utilisation parfois non maîtrisée de produits phytosanitaires sont autant de pressions qui expliquent la dégradation progressive de la ressource en eau. » (2013, PNR ML, Diagnostic territorial préalable au Contrat de territoire du bassin versant du Chavanon, 86 p.)

Même s'il s'agit le plus souvent de perturbations mineures et très localisées, leur accumulation et leur forte densité contribuent de manière incontestable au phénomène d'ensablement des cours d'eau, au colmatage des zones de frayères et plus largement à la perte de la biodiversité aquatique. Des améliorations notables peuvent être engagées par des actions simples de sensibilisation des agriculteurs.

Sur ce territoire, on recense 234 km² de Surface Agricole Utile (SAU) occupant près de 50% de la surface totale du bassin versant (source : RPG 2010). On compte environ 710 exploitations agricoles (RGA 2000).

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées : toutes les masses d'eau du territoire

Objectifs:

Les FR CIVAM d'Auvergne et du Limousin proposent de travailler en partenariat autour d'une action expérimentale visant à accompagner les exploitants agricoles pour construire des systèmes respectueux de la ressource en eau. Cette collaboration donnera lieu à la co-construction d'outils et de méthode d'accompagnement des agriculteurs communs. Ces deux associations travaillent déjà en partenariat sur d'autres actions, comme le projet Agriculture Durable de Moyennes Montagnes (ADMM). Sur ce projet les CIVAM expérimentent, construisent et diffusent des systèmes de production agricole durable. Leurs connaissances et compétences acquises pourraient bénéficier au Contrat territorial du Chavanon.

L'intégralité de la communication et de la diffusion de ce projet sera travaillée en partenariat avec le PNR Millevaches en Limousin et la FR CIVAM Auvergne. Ce travail se fera en étroite collaboration avec les techniciens rivière du bassin versant et les autres acteurs du territoire (Conservatoire des Espaces Naturels, Chambres d'Agriculture, etc.) afin d'avoir une approche complémentaire et efficace. Une Commission réunissant tous les acteurs sera animée par le Parc.

L'objectif de cette action est de tendre vers des systèmes d'exploitation agricoles, respectueux de la ressource en eau. Il s'agit au travers d'une **approche globale de la conduite de l'exploitation**, de proposer des actions visant à améliorer durablement la gestion des milieux humides ainsi que les pratiques de fertilisation. Afin que les agriculteurs s'approprient la démarche et pérennise ce changement dans leur pratique, il est essentiel de proposer une **approche ascendante** afin qu'ils co-construisent les propositions d'actions qu'ils appliqueront.

Avec les agriculteurs volontaires, un dispositif sera mis en place pour les accompagner dans leur changement de systèmes. Ce dispositif est composé, de :

- diagnostic de changement de systèmes,
- de journée de formations,
- de demi-journées d'échanges entre producteurs,
- de visites d'exploitations.

Des systèmes d'élevage ayant ces qualités existent déjà en Limousin et Auvergne, ils seront sources d'inspirations pour ce travail. Ces retours d'expériences seront diffusés sur le territoire, pour donner l'opportunité à tous les exploitants de progresser sur leurs pratiques.

<u>Public et territoire ciblés</u>: Exploitants agricole sur le Bassin versant du Chavanon

Moyens techniques et financiers

Intitulé de l'opération	Description de l'opération					
Diagnostic de la dynamique territoriale Identification et construction du travail avec les partenaires	 Connaître et identifier les acteurs moteurs sur le territoire pour être partenaire de cette dynamique au travers de rencontres individuelles et de questionnaires (qu'est ce qui peut mobiliser les paysans ?) Identifier l'attente des paysans, Présenter la démarche aux élus locaux Identifier les dynamiques mobilisatrices en lien avec la gestion de la fertilisation et la valorisation des milieux humides pour les agriculteurs du territoire 					
Communication et diffusion sur territoire	 Réaliser un ou des événements pour faire connaître l'action et ainsi, mobiliser le plus grand nombres d'agriculteurs (un événement plus conséquent tous les 2 ans). Diffuser ces nouvelles conduites d'exploitations sur le secteur (ferme ouverte, soirée débat). Réaliser des dispositifs, outils pour diffuser ces pratiques sur le territoire 					
Diagnostics de changement de système	 Auprès des exploitants agricoles volontaires : Réaliser un diagnostic de leur système d'exploitation (augmenter la part du pâturage, raisonner la fertilisation, valoriser les effluents, améliorer leur situation économique), afin de déterminer les changements à mettre en place sur leur exploitation. Des outils de diagnostic seront adaptés aux besoins du territoire. Sensibiliser les agriculteurs pour qu'ils puissent s'approprier leurs changements de système ⇒ 2 jours par exploitation diagnostic système Les résultats du diagnostic alimente le travail du groupe d'échanges et le groupe complète et alimente le diagnostic. 					
Formation et animation de groupe	La FR CIVAM identifiera les besoins des agriculteurs et les actions nécessaires pour avancer sur cette problématique sur leur exploitation. Ainsi, pour accompagner à ces changements de système, des formations, des visites d'exploitations, des demi-journées d'échanges entre producteurs seront mises en place.					
Bilan de l'action et réajustement	Bilan de l'action, et réajustement du dispositif, à la demande des agriculteurs, au contexte					

du dispositif	économique, aux évolutions de la réglementation (dynamique de groupe, bilan sur le
	diagnostic)
	En dernière année : bilan de l'évolution des pratiques

Maitre(s) d'ouvrage : FR CIVAM en Limousin

<u>Partenaires techniques</u>: PNR Millevaches en Limousin, FR CIVAM Auvergne, Chambres d'Agricultures (23, 63 et 19), FN CIVAM et le Réseau Agriculture Durable de moyenne Montagne, Réseau Agricultures Durables, IDELE (Institut de l'Elevage), CEN, CG, EPIDOR, AEAG

Programmation des opérations								
Intitulé de l'opération	Total	<u>Echéancier</u>						
intitule de l'operation	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Diagnostic de la dynamique territoriale								
Identifications et construction du	6750	1350	1350	1350	1350	1350		
travail par les partenaires								
Communication et diffusion sur	20800	5400	2700	5000	2700	5000		
territoire								
Diagnostics de changement de	25200	4500	7200	6300	4500	2700		
système								
Formation et animation de groupe	46750	9000	10000	10000	10000	7750		
Bilan de l'action et réajustement	7200	900	900	900	900	3600		
TOTAL	106700	21150	22150	23550	19450	20400		

Indicateurs de suivi :

- nombre de journées réalisées
- nombre d'agriculteurs participants
- motivations des agriculteurs
- nombre d'agri en changement
- bilan sur les changements de pratiques

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour	50%	53 350 €
<u>Garonne</u> : <u>Région Limousin</u> :	30%	32 010 €
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :		
<u>Collectivités locales limousines :</u>		
Collectivités locales auvergnates		
Autres : IBD	20%	21 340 €
Maître d'ouvrage :		
TOTAL:		106 700 €

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.2.b Accompagnement des exploitants agricoles pour construire des systèmes respectueux de la ressource en eau	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne : Mesure B21 : Améliorer la connaissance et l'accès à l'information — B25 : Promouvoir les bonnes pratiques respectueuses de la qualité des eaux et des milieux — B30 : Promouvoir les pratiques permettant de limiter les transferts d'éléments polluants vers la ressource en eau	84 170 €

Le diagnostic territorial porté par le PNR de Millevaches en Limousin a révélé l'implication non négligeable de l'activité agricole dans le processus de dégradation de la qualité des eaux et des milieux. On observe en effet d'importantes perturbations d'origine agricole : « Les piétinements de berge, les drainages de prairies humides (réseau de rigoles dense et entretenu régulièrement, curage pratiqué durant les périodes critiques de forte pluviométrie) ainsi que les problèmes de pollutions diffuses liés à la gestion des effluents d'élevage et à l'utilisation parfois non maîtrisée de produits phytosanitaires sont autant de pressions qui expliquent la dégradation progressive de la ressource en eau. » (2013, PNR ML, Diagnostic territorial préalable au Contrat de territoire du bassin versant du Chavanon, 86 p.)

Même s'il s'agit le plus souvent de perturbations mineures et très localisées, leur accumulation et leur forte densité contribuent de manière incontestable au phénomène d'ensablement des cours d'eau, au colmatage des zones de frayères et plus largement à la perte de la biodiversité aquatique. Des améliorations notables peuvent être engagées par des actions simples de sensibilisation et d'accompagnement technique des agriculteurs.

Sur ce territoire, on recense 234 km² de Surface Agricole Utile (SAU) occupant près de 50% de la surface totale du bassin versant (source : RPG 2010). On compte environ 710 exploitations agricoles (RGA 2000).

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées : toutes les masses d'eau du territoire

Objectifs:

Les FR CIVAM d'Auvergne et du Limousin proposent de travailler en partenariat autour d'une action expérimentale visant à accompagner les exploitants agricoles pour construire des systèmes respectueux de la ressource en eau (cf. fiche action B.1.2.a). Cette collaboration donnera lieu à la co-construction d'outils et de méthode communs d'accompagnement des agriculteurs. Ces deux associations travaillent déjà en partenariat sur d'autres actions, comme le projet Agriculture Durable de Moyennes Montagnes (ADMM) initié en 2010. Sur ce projet, les CIVAM expérimentent, construisent et diffusent des systèmes de production agricole durable. Leurs connaissances et compétences acquises pourraient bénéficier au Contrat territorial du Chavanon. Ces deux outils doivent être perçus comme complémentaires basés sur des objectifs et des moyens différents :

- le projet ADMM intervient à l'échelle du Massif Central sur des thématiques relativement larges (ex : pâturage de landes, nouvelles formes de vente, semences paysannes, pratiques vétérinaires alternatives, gestion collective, etc.). De part le territoire très étendu, ce dispositif s'articule autour de l'acquisition de référence et de leurs diffusions via notamment des groupes d'échanges et de formations. Cette démarche ne vise pas à démarcher l'ensemble des

agriculteurs mais s'appuient sur des personnes déjà initiées à l'intégration des préoccupations environnementales dans les pratiques agricoles. Les diagnostics proposés ont pour objectif d'évaluer la durabilité des systèmes, et ce avec une forte entrée économique.

- le projet proposé dans le cadre du Contrat territorial Chavanon vise à proposer une animation renforcée afin de créer une dynamique territoriale, sensibiliser l'ensemble des exploitants du bassin versant, réaliser un suivi individualisé. L'objectif est de fédérer le maximum d'exploitants au travers d'un travail conséquent d'animation. Les diagnostics permettront de favoriser les changements de pratiques autour de l'enjeu eau. Dans une optique de transparence et d'optimisation, les opérations menées seront présentées et suivies au comité ADMM.

L'intégralité de la communication et de la diffusion de ce projet sera travaillée en partenariat avec le PNR Millevaches en Limousin et la FR CIVAM Limousin. Ce travail se fera en étroite collaboration avec les techniciens rivière du bassin versant et les autres acteurs du territoire (Conservatoire des Espaces Naturels, Chambres d'Agriculture, etc.) afin d'avoir une approche complémentaire et efficace. Une Commission réunissant tous les acteurs sera animée par le Parc.

L'objectif de cette action est de tendre vers des systèmes d'exploitation agricoles, respectueux de la ressource en eau. Il s'agit au travers d'une **approche globale de la conduite de l'exploitation**, de proposer des actions visant à améliorer durablement la gestion des milieux humides ainsi que les pratiques de fertilisation. Afin que les agriculteurs s'approprient la démarche et pérennisent ce changement dans leur pratique, il est essentiel de proposer une **approche ascendante** afin qu'ils co-construisent les propositions d'actions qu'ils appliqueront.

Avec les agriculteurs volontaires, un dispositif sera mis en place pour les accompagner dans leur changement de systèmes. Ce dispositif est composé, de :

- diagnostic de changement de systèmes,
- de journée de formations,
- de demi-journées d'échanges entre producteurs,
- de visites d'exploitations.

Des systèmes d'élevage ayant ces qualités existent déjà en Limousin et Auvergne, ils seront sources d'inspirations pour ce travail. Ces retours d'expériences seront diffusés sur le territoire, pour donner l'opportunité à tous les exploitants de progresser sur leurs pratiques.

<u>Public et territoire ciblés</u>: Exploitants agricole sur le Bassin versant du Chavanon

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Diagnostic de la dynamique territoriale Identification et construction du travail avec les partenaires	 Connaître et identifier les acteurs moteurs sur le territoire pour être partenaire de cette dynamique au travers de rencontres individuelles et de questionnaires (qu'est ce qui peut mobiliser les paysans), Identifier l'attente des paysans, Présenter la démarche aux élus locaux,
	- Identifier les dynamiques mobilisatrices en lien avec la gestion de la fertilisation et la valorisation des milieux humides pour les agriculteurs du territoire.
Communication et diffusion sur territoire	- Réaliser un ou des événements pour faire connaître l'action et ainsi, mobiliser le plus grand nombres d'agriculteurs (un événement plus conséquent tous les 2 ans).
te.mone	- Diffuser ces nouvelles conduites d'exploitations sur le secteur (ferme ouverte, soirée débat). Réaliser des dispositifs, outils pour diffuser ces pratiques sur le territoire
Diagnostics de changement de	Auprès des exploitants agricoles volontaires :

système	 Réaliser un diagnostic de leur système d'exploitation (augmenter la part du pâturage, raisonner la fertilisation, valoriser les effluents, améliorer leur situation économique), afin de déterminer les changements à mettre en place sur leur exploitation. Des outils de diagnostic seront adaptés aux besoins du territoire.
	 Sensibiliser les agriculteurs pour qu'ils puissent s'approprier leurs changements de système
	⇒ 4 jours par diagnostic entre la préparation, l'enquête et l'analyse.
	Les résultats du diagnostic alimente le travail du groupe d'échange et le groupe complète et alimente le diagnostic.
	La FR CIVAM identifiera les besoins des agriculteurs et les actions nécessaires pour avancer
Formation et animation de groupe	sur cette problématique sur leur exploitation. Ainsi, pour accompagner à ces changements de système, des formations, des visites d'exploitations, des demi-journées d'échanges entre producteurs seront mises en place.
	Bilan de l'action, et réajustement du dispositif, au demande des agriculteurs, au contexte
Bilan de l'action et réajustement du dispositif	économique, aux évolutions de la réglementation (dynamique de groupe, bilan sur le diagnostic)
	En dernière année : bilan de l'évolution des pratiques

Maitre(s) d'ouvrage: FR CIVAM Auvergne

<u>Partenaires techniques</u>: PNR Millevaches en Limousin, FR CIVAM Limousin, Chambres d'Agricultures (23, 63 et 19), FN CIVAM et le Réseau Agriculture Durable de moyenne Montagne, Réseau Agricultures Durables, IDELE (Institut de l'Elevage)

Programmation de l'opération												
Onáration	Total	N N		N+1			N+2		N+3		N+4	
Opération	Total	Jours	Montant									
Diagnostic de la dynamique territoriale Identification et construction du travail avec les partenaires	6570	6	2190	3	1095	3	1095	3	1095	3	1095	
Communication et diffusion sur territoire	12045	9	3285	5	1825	7	2555	5	1825	7	2555	
Diagnostics de changement de système	22995	18	6570	18	6570	12	4380	12	4380	3	1095	
Formation et animation de groupe	14965	5	1825	9	3285	9	3285	9	3285	9	3285	
Bilan de l'action et réajustement du dispositif	4355	2	670	2	670	2	670	2	670	5	1675	
Frais de déplacement	7340	-	1500	-	1740	-	1600	-	1500	-	1000	
Frais intervention (formations, salle)	14900	1	2000	ı	3300	ı	3300	1	3300	ı	3000	
Frais de fournitures,	500	-	100	-	100	-	100	-	100	-	100	

Frais d'impression	500	-	100	-	100	-	100	-	100	-	100
Total	84170	40	18240	37	18685	33	17085	31	16255	27	13905

Personne intervenant sur le dossier :

Lucie DELORME Animatrice Fr Civam Auvergne : 315€/j

Béatrice BERNARD Secrétaire Comptable Fr Civam Auvergne : 335€/j

Indicateurs de suivi :

- nombre de journées réalisées
- nombre d'agriculteurs participants
- motivations des agriculteurs
- nombre d'agriculteurs en changement
- bilan sur les changements de pratiques

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour	50%	42 085 €
<u>Garonne</u> :		
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :	20%	16 834 €
Conseil Général de Corrèze :		
<u>Conseil Général de Creuse</u> :		
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :		
Collectivités locales limousines :		
Collectivités locales auvergnates		
<u>Autres : IBD</u>	20 %	16 834 €
Maître d'ouvrage :	10 %	8 417 €
TOTAL:		84 170 €

Informations complémentaires :

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
	Restauration, renaturation, entretien et gestion
	, ,
B.1	des berges, du lit et des zones inondables, mise
	en valeur des milieux aquatiques, protection des
	espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.3 Gestion et préservation des zones humides	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure B25 : Promouvoir les bonnes pratiques respectueuses de la qualité des eaux et des milieux – B30 : Promouvoir les pratiques permettant de limiter les transferts d'éléments polluants vers la ressource en eau – C.45 : Sensibiliser et informer sur les fonctions des zones humides – C48 : Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides	82 825 €

Les zones humides occupent une place importante sur ce territoire de têtes de bassins. A l'échelle du Contrat Chavanon, on peut noter la présence de 5 774 ha de Zones à Dominante Humide (ZDH). C'est ainsi 12 % du bassin du Chavanon qui est occupé par des zones à dominante humide. Elles se concentrent plus particulièrement dans la partie amont du territoire (environ 15 % du territoire amont).

Les masses DCE FRFL63 « La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon» et FRFL82 et FRFR106B correspondant au sous-bassin versant de la Ramade, sont incluses dans le territoire prioritaire « Chavanon » dans le cadre de la DCE.

Ces masses d'eau connaissent des pressions agricole et morphologique moyennes à fortes. Elles sont également dans un état écologique modélisé moyen. De plus, elles sont en amont de la retenue de Bort les Orgues (30 km environ), qui subit une forte pression en termes d'apport et de stockage de nutriments.

Dans le cadre du projet de Contrat de territoire Chavanon porté par le PNR Millevaches en Limousin, une des missions identifiées dans le diagnostic général, est de sensibiliser et accompagner les collectivités à intégrer les zones humides dans leurs documents d'urbanisme, et d'aider les usagers de ces milieux à optimiser leur gestion.

Les CEN mettent en place l'outil d'assistance technique zones humides (CATZH) sur plusieurs territoires de leurs régions depuis 2005 et ont ainsi développé une expertise de diagnostic de terrain et de sensibilisation à ces milieux, ainsi que la mise en place d'un réseau de gestionnaires de zones humides.

Le CEN Auvergne, en conventionnement avec le CEN Limousin pour le département de la Creuse, propose la mise en place de l'outil cellule d'assistance technique zones humides (CATZH) sur les têtes de BV du Chavanon.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Risc	ques		Etat						Pressions								Objectif	·s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	débordem ents liés aux déversoirs d'orage	ind. pour les	Pression ponctuelle substances hors phyto	diffus d'origine	Pression par les pesticides	prélève ments AEP	prélève ments ind.	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFL63	Étang de Méouze	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1				BP 2015	BE 2015	BE 2015
FRFL82	Étang de la Ramade	3	1	J	U		1	1	1	1	2	2	2	1				BP 2027	BE 2015	BE 2027
FRFR106A	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les- Orgues	2	1	3	2	Mesure	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027
FRFR106B	La Ramade (Chavanon) de sa source à l'étang de la Ramade	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027
FRFR498A	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027
FRFRL82_1	Ruisseau de la Quérade	2	1	3	U	Prédiction IRSTEA	2	2	1	1	2	2	1	1	1	1	2	BE 2015	BE 2015	BE 2015
FRFRR106A_	Ruisseau de l'Etang de Manoux	1	1	2	2	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1	BE 2015	BE 2015	BE 2015

Objectifs:

L'action d'assistance technique zones humides vise à démultiplier les actions de préservation des zones humides et de leur fonctionnalité en mobilisant et impliquant les propriétaires et gestionnaires à la préservation du patrimoine naturel. Le but est également d'initier la démarche sur les deux territoires et d'intégrer l'outil dans les démarches territoriales, ainsi qu'étoffer un réseau d'acteurs locaux. Aux termes des deux années + l'année de tuilage, le CEN Limousin reprendra l'animation du réseau de gestionnaires et d'acteurs sur le Limousin.

Le diagnostic territorial indiquant que les plus fortes densités de zones à dominante humide étant principalement en amont des plans d'eau de la Ramade et de Méouze, il est donc proposé de mener un démarchage actif (contact des principaux gestionnaires de zones humides) sur les communes de Giat, Ferneol, Verneugheol (63) et de Flayat, Saint-Oradoux-de-Chirouze, Malleret (23), et en lien avec l'action des diagnostics agricoles des chambres d'agriculture. Sur le reste du bassin sera effectuée ponctuellement une assistance sur demande, dans la limite des moyens identifiés, et en lien avec l'action de diagnostics globaux « ressource en eau » des CIVAM.

Les aménagements d'amélioration de gestion des zones humides qui seront effectués (via une autre action) ont vocation à être valorisés auprès des acteurs locaux pour un effet vitrine. L'objectif sur la masse d'eau étant de contribuer au ralentissement de l'écoulement des eaux et de l'apport de nutriments dans la retenue de Bort, 30 km à l'aval.

Cette action est réalisée à 46.4% en Limousin et 53.6% en Auvergne.

<u>Public et territoire ciblés</u>: gestionnaires de zones humides

Moyens techniques et financiers

	Intitulé de l'opération	Description de l'opération
L -	conseil technique	• contact puis visite de terrain avec le gestionnaire, suivie de la rédaction d'une fiche synthétique comprenant un diagnostic écologique simple et des pratiques, ainsi que des
		pistes de gestion; proposition d'adhérer gratuitement au réseau Sagnes (charte de

		gestion durable des zones humides et engagement du CEN à accompagner techniquement le signataire); fiches actions détaillées techniquement et financièrement; accompagnement des travaux ou aménagements prévus. ⇒ En moyenne : 1 j terrain + 1 j rédaction fiche/compte-rendu/conseil • conseil de terrain - rédaction d'une fiche aux collectivités sur demande ⇒ En moyenne : 0,5 j terrain + 0,5 j fiche compte-rendu/conseil • objectifs de réalisation de 55 conseils de terrain avec fiches de synthèse, et de 10 adhérents au terme des deux années
2 -	accompagnement travaux le cas échéant	
3 -	sensibilisation :	(co-)organisation et participation à des journées d'échanges et de sensibilisation sur les zones humides en fonction des thématiques prégnantes du moment (demandes locales, enjeux identifiés avec les partenaires et dans les conseils techniques) ⇒ en moyenne : 1 j préparation + 1 j formation objectifs de participation/organisation à 4 moments d'échanges

Maitre(s) d'ouvrage : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, sous réserve de 100 % de financement de l'action

<u>Partenaires techniques</u>: PNR de Millevaches en Limousin, Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, FR CIVAM Auvergne et Limousin, Chambres d'agriculture de la Creuse et du Puy de Dôme, CG, AEAG, EPIDOR

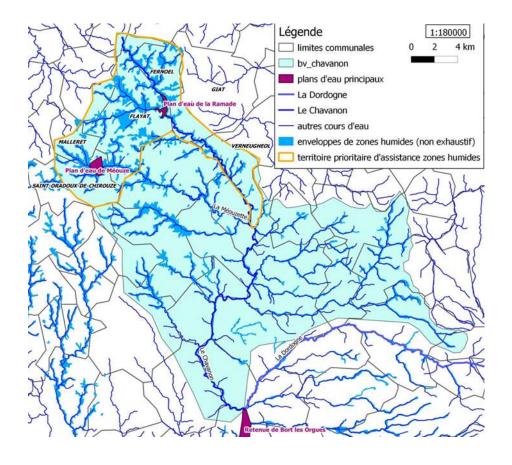
	Programmation des opérations											
Intitulé de l'opération	Total	<u>Echéancier</u>										
<u>intitule de l'operation</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4						
1. Conseil technique : fiche conseil gestionnaire	47250	20000	20000	7250								
1. Conseil technique : fiche conseil sur demande	10500	5000	5000	500								
2. Préparation et accompagnement travaux	13125		8000	5125								
3. Sensibilisation	4200	1400	1400	1400								
Rapport de synthèse/échanges partenaires/copil et suivi du contrat/commission agriculture	7750	2000	2000	3750								
TOTAL	82825	28400	36400	18025								

Indicateurs de suivi :

- Nombre de gestionnaires contactés
- Nombre d'adhésions à la CAT ZH réalisées
- Nombre journées de sensibilisation effectuées
- Nombre de travaux et actions suivis

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel Limousin	Montant prévisionnel Auvergne
Agence de l'eau Adour Garonne :	60 %	23 048.4 €	26 646.6 €
Région Limousin :	20 %	7 682.8 €	
<u>Région Auvergne</u> :	20 %		8 882.2 €
Conseil Général de Corrèze :			
Conseil Général de Creuse :			
Conseil Général du Puy de Dôme :			
Autres (IBD):	20 %	7 682.8 €	8 882.2 €
Maître d'ouvrage :			
TOTAL:	100 %	38 414 €	44 411 €

<u>Informations complémentaires :</u>



Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
R 1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.4.a Restauration – entretien des berges et du lit du cours d'eau : actions de la Fédération de la Creuse de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	6 000 €

Une végétation rivulaire diversifiée et adaptée présente de multiples intérêts dans la préservation des milieux aquatiques :

- Elle constitue une zone tampon entre les activités du bassin versant et le cours d'eau et joue ainsi un rôle de filtre naturel épurateur ;
- Elle peut contribuer à diversifier le substrat et les écoulements du cours d'eau au travers de son système racinaire, et ainsi créer des zones de refuge notamment pour la truite fario.
- Elle favorise le maintien des berges et fournit des zones d'ombrage limitant le réchauffement de l'eau, etc.

Néanmoins, deux facteurs peuvent impacter la richesse et l'équilibre du milieu :

- le manque d'entretien de la végétation rivulaire et son développement excessif (encombrement du lit, formation d'embâcles, ombrage excessif, vieillissement et uniformisation de la végétation, etc.)
- un entretien abusif et inapproprié (coupe à blanc, broyage total, désherbage chimique)

Face à ce constat, la Fédération de la Creuse de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique dont un des objectifs de son PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) est de reconquérir la qualité du chevelu hydraulique, souhaite inscrire des actions de restauration de la végétation rivulaire (interventions basées sur des coupes sélectives visant à conserver la diversité des âges et des essences) et des travaux de plantation.

Un travail avec le Parc et la Communauté de communes du Haut Pays Marchois a permis d'identifier des secteurs prioritaires d'intervention de la Fédération de pêche sur les Ruisseaux de la Méouzette et de Manoux. Cette phase d'élaboration du programme d'actions prévisionnel sur 5 ans s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux des Contrats de territoire, à savoir la complémentarité des compétences et de mutualisation des efforts des acteurs du territoire.

Etat des lieux des masses d'eau concernées :

		Rise	ques		Etat						Pressions							(Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	aux déversoirs	ind. pour les	substances	diffus d'origine	Pression par les pesticides	ments	ments	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFL63	Étang de Méouze	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1				BP 2015	BE 2015	BE 2015
	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1		BE 2015	BE 2027
FRFRR106A	Ruisseau de l'Etang de Manoux	1	1	2	2	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1	BE 2015	BE 2015	BE 2015

Objectifs:

- Restaurer une ripisylve fonctionnelle ;

- Diversifier la ripisylve jouant un rôle important sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Public et territoire ciblés : riverains

._____

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
_	Plantation de ripisylve : 100 ml/an sur 2 ans (soit 200 ml total)
Investissement	Entretien de la ripisylve plantée : 100 ml/an sur 2 ans (200 ml total)

Maitre(s) d'ouvrage : Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Creuse

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations										
Intituló do l'anération	Total			Echéancier						
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4				
Plantation de ripisylve	4 000,00 €	2 000,00	2 000,00							
Restauration de la ripisylve	2 000,00 €				1 000,00	1 000,00				
TOTAL	6 000,00 €	2 000,00	2 000,00		1 000,00	1 000,00				

Indicateurs de suivi :

- Animation : bilan d'activité ;
- Linéaire de ripisylve plantée ou restaurée...
- Photos avant-après

	Restauratio	n/Plantation	Entre	<u>etien</u>
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	2400	60%	1200
<u>Région Limousin</u> :	10%	400	20%	400
<u>Région Auvergne</u> :				
Conseil Général de Corrèze: Conseil Général de Creuse: Conseil Général du Puy de Dôme: Collectivités locales limousines: Collectivités locales auvergnates				
Autres : Maître d'ouvrage :	20%	800	20%	400
TOTAL:		4000		2000

Cofinancement potentiel du CG23

Informations complémentaires (annexes) :

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
	Restauration, renaturation, entretien et gestion
B.1	des berges, du lit et des zones inondables, mise
D.1	en valeur des milieux aquatiques, protection des
	espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.4.b Restauration – entretien des berges et du lit du cours d'eau : la C.C du Haut Pays Marchois	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	44 000 €

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Territorial Chavanon, le diagnostic complémentaire du bassin versant de la Ramade vient compléter le travail mené par le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin sur le territoire du bassin versant du Chavanon et l'étude menée par les Chambres d'Agriculture de la Creuse et du Puy-de-Dôme.

Ce diagnostic complémentaire du bassin versant de La Ramade a permis de relever, décrire et hiérarchiser les « atteintes ou « désordres » rencontrés sur l'ensemble du linéaire du réseau hydrographique du bassin versant.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Risc	ques		Etat						Pressions								Objecti	fs
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	aux déversoirs	ind. pour les	Pression ponctuelle substances hors phyto	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFL82	Étang de la Ramade	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1					BE 2015	BE 2027
FRFR106A	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les- Orgues	2	1	3	2	Mesure	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027
FRFR106B	La Ramade (Chavanon) de sa source à l'étang de la Ramade	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1		BE 2015	BE 2027
FRFR498A	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1		BE 2015	BE 2027
FRFRR106A_	Ruisseau de l'Etang de Manoux	1	1	2	2	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1	BE 2015	BE 2015	BE 2015

Objectifs:

- Restaurer une ripisylve fonctionnelle;

- Diversifier la ripisylve jouant un rôle important sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques

<u>Public et territoire ciblés</u>: riverains

._____

Intitulé de l'opération	Description de l'opération					
	Recréation d'un cordon de végétation rivulaire sur 500 ml de berges soit 100 ml par an (coût moyen : 15 € TTC / ml)					
Plantation de ripisylve	Seront privilégiés les linéaires très rectilignes où la végétation est totalement absente.					
	3500 ml programmés soit 700 ml par an (coût moyen : 9 € TTC/ ml)					
Restauration de la ripisylve	Sur des cordons existants de ripisylve dégradée, travaux d'entretien léger visant redonner une dynamique favorable à la végétation et favoriser les écoulements qui y sont souvent perturbés.					
	1000 ml programmés soit 200 ml par an (coût moyen : 5 € TTC / ml)					
Entretien des travaux réalisés et travaux exceptionnels	Travaux d'entretien à N+3 minimum des interventions réalisées d'entretien de ripisylve, si nécessaire ; et possibilité de réaliser une intervention exceptionnelle d'entretien non programmée initialement.					

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : C.C du Haut Pays Marchois

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations										
Intitulé de l'opération	Total	<u>Echéancier</u>								
<u>intitule de l'operation</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4				
Plantation de ripisylve	7500	1500	1500	1500	1500	1500				
Entretien ripisylve	31500	6300	6300	6300	6300	6300				
Entretien des travaux réalisés	5000	1000	1000	1000	1000	1000				
TOTAL	44000	8800	8800	8800	8800	8800				

	Planta	ation/restauration	Entre	etien
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	23400	60%	3000
Région Limousin :	10%	3900	20%	1000
<u>Région Auvergne</u> :				
Conseil Général de Corrèze : Conseil Général de Creuse : Conseil Général du Puy de Dôme : Collectivités locales limousines : Collectivités locales				
<u>auvergnates</u> <u>Autres :</u>				
Maître d'ouvrage :	20%	7800	20%	1000
TOTAL:		39000		5000

Cofinancement potentiel du CG23

Informations complémentaires (annexes) :

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
R 1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.4.c Restauration – entretien des berges et du lit du cours d'eau : la C.C Sources de la Creuse	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	30 524 €

Une végétation rivulaire diversifiée et adaptée présente de multiples intérêts dans la préservation des milieux aquatiques :

- Elle constitue une zone tampon entre les activités du bassin versant et le cours d'eau et joue ainsi un rôle de filtre naturel épurateur ;
- Elle peut contribuer à diversifier le substrat et les écoulements du cours d'eau au travers de son système racinaire, et ainsi créer des zones de refuge notamment pour la truite fario.
- Elle favorise le maintien des berges et fournit des zones d'ombrage limitant le réchauffement de l'eau, etc.

Néanmoins, deux facteurs peuvent impacter la richesse et l'équilibre du milieu :

- le manque d'entretien de la végétation rivulaire et son développement excessif (encombrement du lit, formation d'embâcles, ombrage excessif, vieillissement et uniformisation de la végétation, etc.)
- un entretien abusif et inapproprié (coupe à blanc, broyage total, désherbage chimique)

Face à ce constat, la Communauté de communes des Sources de la Creuse souhaite participer au Contrat de territoire du Chavanon et proposer des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques. N'ayant pas de technicien rivière en interne, les élus de la collectivité ont demandé à la Communauté de communes du Haut Pays Marchois si celle-ci pouvait mettre à disposition leur technicien rivière afin de réaliser des actions. Une convention sera donc signée entre ces deux collectivités.

Un recrutement en interne sera peut-être envisagé par la suite pour prendre en charge un plan pluriannuel de gestion sur l'ensemble de leur territoire.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernés :

		Ris	ques		Eta	ĺ					Pressions							(Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	débordem ents liés aux déversoirs d'orage	rejets ind. pour les macro polluants	Pression ponctuelle substances hors phyto	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFL63	Étang de Méouze	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1				BP 2015	BE 2015	BE 2015
FRFR106A	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les- Orgues	2	1	3	2	Mesure	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027
	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027
FRFRL82_1	Ruisseau de la Quérade	2	1	3	U	Prédiction IRSTEA	2	2	1	1	2	2	1	1	1	1	2	BE 2015	BE 2015	BE 2015
FRFRR106A_	Ruisseau de l'Etang de Manoux	1	1	2	2	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1	BE 2015	BE 2015	BE 2015
	Ruisseau de Feyt	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	BE 2015	BE 2015	BE 2015

Objectifs:

- Restaurer une ripisylve fonctionnelle;

- Diversifier la ripisylve jouant un rôle important sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Public et territoire ciblés : riverains

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
	Recréation d'un cordon de végétation rivulaire sur 700 ml de berges soit 140 ml par an (coût moyen : 15 € TTC / ml)
Plantation de ripisylve	Seront privilégiés les linéaires très rectilignes où la végétation est totalement absente.
	2045 ml programmés soit 409 ml par an (coût moyen : 9 € TTC/ ml)
Restauration de la ripisylve	Sur des cordons existants de ripisylve dégradée, travaux d'entretien léger visant à redonner une dynamique favorable à la végétation et favoriser les écoulements qui y sont souvent perturbés.
	1000 ml programmés soit 200 ml par an (coût moyen : 5 € TTC / ml)
Entretien des travaux réalisés et travaux exceptionnels	Travaux d'entretien à N+3 minimum des interventions réalisées d'entretien de ripisylve, si nécessaire ; et possibilité de réaliser une intervention exceptionnelle d'entretien non programmée initialement.

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : C.C Sources de la Creuse

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations										
Intituló do l'anóration	Total	<u>Echéancier</u>								
Intitulé de l'opération	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3 0 2100 1 3681 0 1000	N+4				
Plantation de ripisylve	9400	1000	2100	2100	2100	2100				
Restauration ripisylve/retrait embâcles	16624	1900	3681	3681	3681	3681				
Entretien	4500	500	1000	1000	1000	1000				
TOTAL	30524	3400	6781	6781	6781	6781				

Indicateurs de suivi :

- Animation : bilan d'activité ;

- Linéaire de ripisylve plantée ou restaurée...

Photos avant-après

	Restauration /p	lantation	Entre	tien	
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel	Taux d'aide	Montant prévisionnel	
Agence de l'eau Adour	60%	15614.4	60%	2700	
<u>Garonne</u> :					
<u>Région Limousin</u> :	10%	2602.4	20%	900	
Région Auvergne :					
Conseil Général de					
<u>Corrèze</u> :					
Conseil Général de					
<u>Creuse</u> :					
Conseil Général du Puy					
<u>de Dôme</u> :					
Collectivités locales					
limousines :					
Collectivités locales					
<u>auvergnates</u>					
<u>Autres :</u>					
Maître d'ouvrage :	20%	5204.8	20%	900	
TOTAL:		26024		4500	

Cofinancement potentiel du CG23

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
R.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.4.d Restauration – entretien des berges et du lit du cours d'eau : la C.C Sioulet Chavanon	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la	20000 6
préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des	38900 €
programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	

Une végétation rivulaire diversifiée et adaptée présente de multiples intérêts dans la préservation des milieux aquatiques :

- Elle constitue une zone tampon entre les activités du bassin versant et le cours d'eau et joue ainsi un rôle de filtre naturel épurateur ;
- Elle peut contribuer à diversifier le substrat et les écoulements du cours d'eau au travers de son système racinaire, et ainsi créer des zones de refuge notamment pour la truite fario.
- Elle favorise le maintien des berges et fournit des zones d'ombrage limitant le réchauffement de l'eau, etc.

Néanmoins, deux facteurs peuvent impacter la richesse et l'équilibre du milieu :

- le manque d'entretien de la végétation rivulaire et son développement excessif (encombrement du lit, formation d'embâcles, ombrage excessif, vieillissement et uniformisation de la végétation, etc.)
- un entretien abusif et inapproprié (coupe à blanc, broyage total, désherbage chimique)

Le diagnostic territorial réalisé par le PNR de Millevaches a permis d'identifier sur les ruisseaux de la Clidane, de l'Eau du Bourg, de Malpeire, des Roziers et des Cornes, les zones d'embâcles problématiques et les secteurs où des travaux de replantation sont nécessaires.

Face à ce constat, la Communauté de communes Sioulet Chavanon souhaite participer au Contrat de territoire du Chavanon et proposer des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques. Un technicien rivière sera recruté en interne afin de rédiger la Déclaration d'Intérêt Général la première année et de mettre en œuvre le programme d'actions ensuite.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernés :

		Ris	ques		Etat					Pressions								Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	rejets ind. pour les macro polluants	Pression ponctuelle substances hors phyto	d'origine	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
	La Clidane de sa source au confluent du Chavanon	2	1	3	U	Prédiction IRSTEA	2	1	1	2	2	1	2	2	1	1	BE 2015	BE 201	BE 2015
	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les- Orgues	2	1	3	2	Mesure	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027
	L'Eau du Bourg	3	1	3	2	Prédiction IRSTEA	3	1	1	2	2	1	1	1	1	1	BE 2015	BE 201	BE 2015
FRFRR106A_	Ruisseau de Malpeire	1	1	1	2	Cours d'eau TBE	2	1	1	2	2	2	1	1	1	1	TBE 2015	BE 201	TBE 2015
FRFRR106A_	Ruisseau de Cornes	1	1	1	2	Cours d'eau TBE	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	TBE 2015	BE 201	TBE 2015
FRFRR106A	Ruisseau Béal des Roziers	1	1	1	2	Cours d'eau TBE	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	TBE 2015	BE 201	TBE 2015

Objectifs:

- Restaurer une ripisylve fonctionnelle;

- Diversifier la ripisylve jouant un rôle important sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques

<u>Public et territoire ciblés</u>: agriculteurs du bassin versant

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération					
Plantation de ripisylve	Recréation d'un cordon de végétation rivulaire sur 500 ml de berges soit 125 ml par an (coût moyen : 15 € TTC / ml)					
riamation de ripisyre	Seront privilégiés les linéaires où la végétation est totalement absente.					
	3000 ml programmés soit 750 ml par an (coût moyen : 9 € TTC/ ml)					
Restauration de ripisylve et retrait d'embâcles	Sur des cordons existants de ripisylve dégradée, travaux d'entretien léger visant à redonner une dynamique favorable à la végétation et favoriser les écoulements qui y sont souvent perturbés.					

Maitre(s) d'ouvrage : C.C Sioulet Chavanon

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations										
Intituló do l'anération	Total			<u>Echéancier</u>						
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4				
Plantation de ripisylve	8500	1000	1875	1875	1875	1875				
Restauration ripisylve/retrait embâcles	30400	3400	6750	6750	6750	6750				
TOTAL	38900	4400	8625	8625	8625	8625				

Indicateurs de suivi :

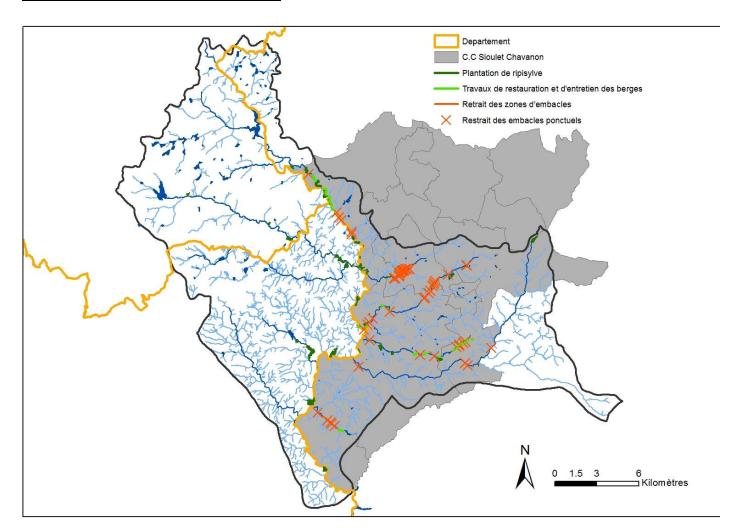
- Animation : bilan d'activité ;

- Aménagements : nombres d'abreuvoirs posés, linéaire de clôture

- Photos avant-après

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	23340
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :	20%	7780
Collectivités locales limousines :		
Collectivités locales auvergnates		
<u>Autres :</u>		
Maître d'ouvrage :	20%	7780
TOTAL:		38900

Informations complémentaires (annexes) :



Localisation des atteintes identifiées dans le cadre du diagnostic réalisé par le PNR de Millevaches

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.4.e Restauration – entretien des berges et du lit du cours d'eau : la C.C Pays d'Eygurande	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	38900€

La Communauté de communes Pays d'Eygurande souhaite participer au Contrat de territoire du Chavanon et proposer des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques. Un technicien rivière sera recruté par la C.C Sioulet Chavanon et mis à la disposition de la C.C Pays d'Eygurande afin de rédiger la Déclaration d'Intérêt Général la première année et de mettre en œuvre le programme d'actions les années suivantes.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernés :

		Rise	ques		Etat					Pressions								Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	rejets ind. pour les macro polluants	Pression ponctuelle substances hors phyto	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Pression par les pesticides	prélève ments AEP	prélève ments ind.	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
l	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les- Orgues	2	1	3	2	Mesure	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027
	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027
FRFRR106A _6	Ruisseau de Labeille	3	1	3	2	Mesure	3	1	1	2	2	2	1	1	1	1		BE 2015	BE 2015
FRFRR106A	Ruisseau de la Barricade	1	1	1	2	Cours d'eau TBE	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1		BE 2015	TBE 2015
FRFRR498A _1	Ruisseau de Feyt	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	BE 2015	BE 2015	BE 2015

Objectifs:

- Restaurer une ripisylve fonctionnelle;

- Diversifier la ripisylve jouant un rôle important sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques

<u>Public et territoire ciblés</u>: agriculteurs du bassin versant

.....

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération					
Plantation de ripisylve	Recréation d'un cordon de végétation rivulaire sur 500 ml de berges soit 125 ml par an (coût moyen : 15 € TTC / ml)					
	Seront privilégiés les linéaires où la végétation est totalement absente.					
	3000 ml programmés soit 750 ml par an (coût moyen : 9 € TTC/ ml)					
Restauration de ripisylve et retrait d'embâcles	Sur des cordons existants de ripisylve dégradée, travaux d'entretien léger visant à redonner une dynamique favorable à la végétation et favoriser les écoulements qui y sont souvent perturbés.					

Maitre(s) d'ouvrage : C.C Pays d'Eygurande

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations										
Intitulé de l'opération	Total			Echéancier						
<u>intitule de l'operation</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4				
Plantation de ripisylve	8500	1000	1875	1875	1875	1875				
Restauration ripisylve/retrait embâcles	30400	3400	6750	6750	6750	6750				
TOTAL	38900	4400	8625	8625	8625	8625				

Indicateurs de suivi :

- Animation : bilan d'activité ;

- Aménagements : nombres d'abreuvoirs posés, linéaire de clôture

- Photos avant-après

<u>Partenaires financiers</u>	<u>Taux d'aide</u>	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	23340 €
Région Limousin :	10%	3890 €
<u>Région Auvergne</u> :		
<u>Conseil Général de Corrèze</u> :		

Conseil Général de Creuse :

Conseil Général du Puy de

<u>Dôme</u>:

Collectivités locales limousines :

Collectivités locales auvergnates

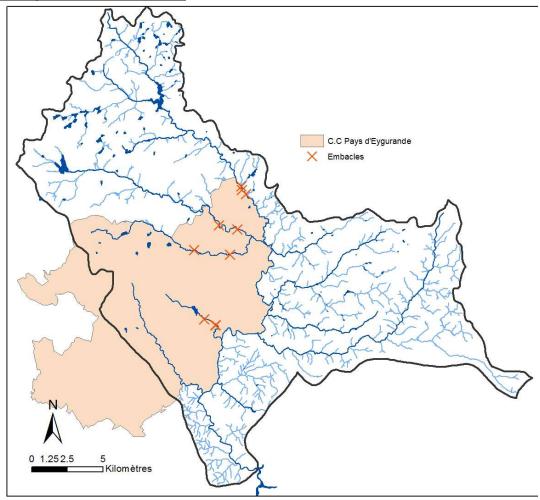
<u>Autres:</u>

Maître d'ouvrage : 20% 7780 €

TOTAL: 38900 €

Cofinancement potentiel: CG19

Informations complémentaires (annexes):



Localisation des atteintes identifiées dans le cadre du diagnostic réalisé par le PNR de Millevaches

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.5.a Réduction des dégradations morphologiques d'origine agricole : actions de la Fédération de la Creuse de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	77 500 €

Les dégradations morphologiques d'origine agricole (piétinements de berge et passages à gué du bétail) ont été identifiées comme un des enjeux majeurs sur le bassin versant du Chavanon, et plus particulièrement sur les Ruisseaux de la Méouzette et de Manoux.

Face à ce constat, la Fédération de la Creuse de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique dont un des objectifs de son PDPG est de reconquérir la qualité du chevelu hydraulique, souhaite inscrire des actions de restauration et de protection des berges et du cours d'eau vis-à-vis du piétinement.

Un travail avec le Parc et la Communauté de communes du Haut Pays Marchois a permis d'identifier des secteurs prioritaires d'intervention de la Fédération de pêche. Cette phase d'élaboration du programme d'actions prévisionnel sur 5 ans s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux des Contrats de territoire, à savoir la complémentarité des compétences et de mutualisation des efforts des acteurs du territoire.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernés :

		Risc	ques		Etat						Pressions							(Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	aux déversoirs	ind. pour les	substances	diffus d'origine	Pression par les pesticides	ments	ments	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFL63	Étang de Méouze	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1					BE 2015	BE 2015
	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1		BE 2015	BE 2027
FRFRR106A_	Ruisseau de l'Etang de Manoux	1	1	2	2	Prédiction IRSTEA	1	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1		BE 2015	BE 2015

Objectifs:

- Limiter le piétinement des berges et du cours d'eau par le bétail afin de limiter les érosions, les départs de sédiments et donc le colmatage du lit et des frayères ;

<u>Public et territoire ciblés</u>: agriculteurs du bassin versant

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Animation	Visites de terrain complémentaires, concertation avec les propriétaires et exploitants, montage des dossiers techniques et financiers, consultation des entreprises, lancement et suivis des travaux : 20j/an
Investissement	Mise en défens de berge (pose de clôture) : 850 ml/an (soit 4 250 ml sur 5 ans) Aménagement d'abreuvoirs et/ou gués : 3/an (soit 15 sur 5 ans)

Maitre(s) d'ouvrage : Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Creuse

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations											
Intitulá do l'anáration	Total	<u>Echéancier</u>									
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4					
Animation	25 000,00 €	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00					
Aménagement d'abreuvoirs	27 000,00 €	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00					
Mise en défens des berges	25 500,00 €	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00					
TOTAL	77 500,00 €	15 500,00	15 500,00	15 500,00	15 500,00	15 500,00					

Indicateurs de suivi :

- Animation : bilan d'activité ;
- Aménagements : nombres d'abreuvoirs posés, linéaire de clôture, de ripisylve plantée...
- Photos avant-après

	Acti	ons	Animat	ion
Partenaires financiers	Taux d'aide	<u>Montant</u> prévisionnel	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	31 500	50%	12 500
<u>Région Limousin</u> :	10%	5 250	20%	5 000
<u>Région Auvergne</u> :				
Conseil Général de Corrèze :				
Conseil Général de Creuse :				
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :				
Collectivités locales limousines :				

	VOLET B	
--	---------	--

Collectivités locales auvergnates				
<u>Autres :</u>				
Maître d'ouvrage :	20%	10 500	30%	7 500
TOTAL:		52 500		25 000

Cofinancement potentiel du CG23

Informations complémentaires (annexes) :

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
R 1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.5.b Réduction des dégradations morphologiques d'origine agricole : actions de la C.C du Haut Pays Marchois	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	40500 €

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Territorial Chavanon, le diagnostic complémentaire du bassin versant de la Ramade vient compléter le travail mené par le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin sur le territoire du bassin versant du Chavanon et l'étude menée par les Chambres d'Agriculture de la Creuse et du Puy-de-Dôme.

Ce diagnostic complémentaire du bassin versant de La Ramade a permis de relever, décrire et hiérarchiser les « atteintes ou « désordres » rencontrés sur l'ensemble du linéaire du réseau hydrographique du bassin versant.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernés :

		Rise	ques		Etat						Pressions							·	Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	aux déversoirs	ind. pour les	substances hors phyto	diffus d'origine	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	de	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFRL82 1	Ruisseau de la Quérade	2	1	3	U	Prédiction IRSTEA	2	2	1	1	2	2	1	1	1	1	2	BE 2015	BE 2015	BE 2015

Objectifs:

- Limiter le piétinement des berges et du cours d'eau par le bétail afin de limiter les érosions, les départs de sédiments et donc le colmatage du lit et des frayères ;

Public et territoire ciblés : agriculteurs du bassin versant

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
	10 unités programmées soit 2 par an (coût moyen : 1800 € par unité)
Aménagement de points d'abreuvement	Les critères de choix des sites d'intervention sont : - importance de l'atteinte à traiter (incidence diagnostiquée comme «forte») - proximité du plan d'eau de La Ramade - importance du cours d'eau dégradé (ruisseaux de La Ramade, La Quérade, Du Pont à privilégier par rapport à leurs affluents) - faisabilité d'une intervention Le choix d'aménagements de type « passage à gué » est privilégié car il permet de réaliser une infrastructure qui profite à deux parcelles voire plusieurs exploitants.
	1500 ml programmés soit 300 ml par an (coût moyen : 5 € TTC/ ml)
Mise en défens des berges	La mise en défens des berges vient compléter la réalisation des aménagements de berges pour limiter les dégradations des berges et canaliser les animaux vers les infrastructures. Les bénéficiaires devront assurer la pose de la clôture. Le choix de type « clôture électrique » sera privilégié car moins onéreux et plus facile à entretenir.
	L'opération consiste à restaurer les fonctionnalités du cours d'eau en tenant compte des usages actuels. En effet, certains tronçons de cours d'eau du bassin versant de La Ramade ont fait l'objet de travaux hydrauliques lourds, en résulte aujourd'hui un état fortement dégradé marqué par une artificialisation et homogénéisation du lit du cours d'eau comme expliqué dans le rapport du diagnostic complémentaire du bassin versant de La Ramade.
Restauration hydromorphologique de la partie aval du Rau de la Quérade	Plutôt que des travaux de reméandrage lourds, onéreux et mal compris par les agriculteurs, des travaux légers visant à s'appuyer sur les fonctionnalités des milieux aquatiques et à l'évolution naturelle du cours d'eau seront proposés. Par exemple, la mise en défens du cours d'eau et la replantation de quelques ligneux seront complémentaires à quelques travaux ponctuels permettant de redonner une sinuosité au cours d'eau (remise en eau d'ancien méandre, création de sinuosités), pour retrouver un cheminement de l'eau plus allongé tout en conciliant les usages agricoles (contraintes de portance des sols, de ressuyage printanier) et le retour d'une fonctionnalité auto-épuratoire suffisante. Le cours d'eau poursuivra ensuite sa dynamique, et le gain écologique par rapport à la situation actuelle (cours d'eau rectifié, recalibré) sera important. Une approche meilleure coût-efficacité et faisabilité sera recherchée.

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : C.C du Haut Pays Marchois

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

<u>Programmation des opérations</u>									
Intitulé de l'opération	Total	<u>Echéancier</u>							
intitule de l'operation	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4			
Aménagement de points d'abreuvement	18000	3600	3600	3600	3600	3600			
Mise en défens des berges	7500	1500	1500	1500	1500	1500			

Restauration hydromorphologique de la	15000		15000			
partie aval du Rau de la Quérade						
TOTAL	40500	5100	20100	5100	5100	5100

Indicateurs de suivi :

- Animation : bilan d'activité ;
- Aménagements : nombres d'abreuvoirs posés, linéaire de clôture, de ripisylve plantée...
- Photos avant-après

<u>Partenaires financiers</u>	<u>Taux d'aide</u>	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%-70%*	25800
<u>Région Limousin</u> :	10%	4050
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
<u>Conseil Général de Creuse</u> :		
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :		
Collectivités locales limousines :		
Collectivités locales auvergnates		
Autres: IBD	10%**	1500
Maître d'ouvrage :	20%	6600
TOTAL:		40500

Cofinancement potentiel du CG23

Informations complémentaires (annexes):

^{*}L'opération de restauration hydromorphologique de la partie aval du Rau de la Quérade bénéficie d'une bonification des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui interviendra à hauteur de 70%.

^{**} L'association IBD pourra aider la collectivité sur l'opération de restauration de hydromorphologique du Rau de la Quérade, à hauteur de 10%.

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
R 1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.5.c Réduction des dégradations morphologiques d'origine agricole : actions de la C.C Sancy Artense	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	15 240 €

Le diagnostic territorial réalisé par le PNR de Millevaches en Limousin, a permis d'identifier les atteintes au milieu sur la Clidane et de proposer des mesures visant à réduire ou supprimer leurs effets. Le programme d'actions proposé par la C.C Sancy Artense est issu de ce travail, dont le document de référence est : 2012, PNR de Millevaches en Limousin, identification des atteintes aux milieux aquatiques sur le bassin versant du Chavanon et proposition d'un programme d'actions dans le cadre d'un projet territorial, 207 p.

Au sein de ce document, voici les références des fiches action retenues : atteinte_p_177 à p_183 (de la page 121 à 126 et page 206) et p_199 (page 127).

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Ris	ques		Etat						Pressions							(Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP	aux déversoirs	ind. pour les	Pression ponctuelle substances hors phyto	dittus d'origine	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFR105	La Clidane de sa source au confluent du Chavanon	2	1	3	U	Prédiction IRSTEA	2	2	1	1	2	2	1	2	2	1	1	BE 2015	BE 201	BE 2015

Objectifs:

- Limiter le piétinement des berges et du cours d'eau par le bétail afin de limiter les érosions, les départs de sédiments et donc le colmatage du lit et des frayères ;

<u>Public et territoire ciblés</u>: agriculteurs du bassin versant

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération Description de l'opération
--

	Actions prévues sur la Clidane sur les 5 ans du Contrat :
Actions des dégradations de berge	7 abreuvoirs (coût moyen : 1800 € par unité) 440 ml de clôture (coût moyen : 6 €/ml)
Actions entretien de la ripisylve ¹	Actions prévues sur la Loubière (en 2016) et la Clidane (en 2015) : 1600 ml entretien de ripisylve

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : C.C Sancy Artense

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

<u>Programmation des opérations</u>										
Intituló do l'anération	Total	<u>Echéancier</u>								
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4				
Aménagement d'abreuvoirs	12600	1800	3600	1800	3600	1800				
Mise en défens des berges	2640			240		2400				
TOTAL	15240	1800	3600	2040	3600	4200				

Indicateurs de suivi :

- Animation : bilan d'activité ;

- Aménagements : nombre d'abreuvoirs posés, linéaire de clôture

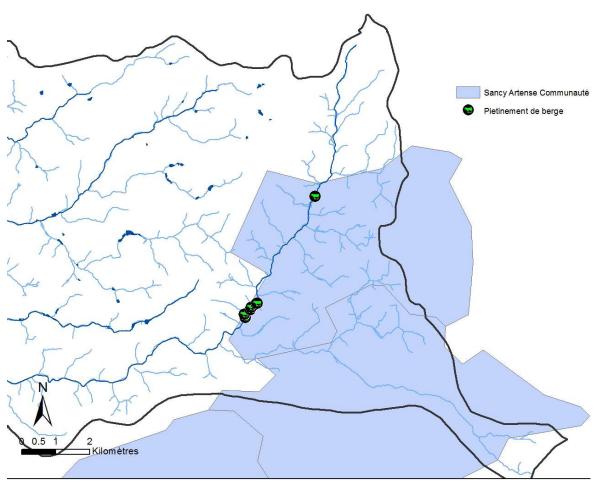
- Photos avant-après

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	9 144 €
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
<u>Conseil Général de Corrèze</u> :		
<u>Conseil Général de Creuse</u> :		
Conseil Général du Puy de <u>Dôme</u> :	20%	3 048 €
<u>Collectivités locales limousines :</u>		
Collectivités locales auvergnates		
<u>Autres :</u>	200/	2.040.6
Maître d'ouvrage :	20%	3 048 €

¹ Cette action sera réalisée par l'équipe d'insertion professionnelle de la collectivité. Aucun financement n'est prévu dans le cadre du Contrat de territoire du Chavanon.

TOTAL: 15 240

Informations complémentaires (annexes) :



Localisation des atteintes sur la Communauté de communes Sancy Artense

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.5.d Réduction des dégradations morphologiques d'origine agricole : actions de la C.C Sources de la Creuse	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	50 400 €

La Communauté de communes des Sources de la Creuse souhaite participer au Contrat territorial du Chavanon et proposer des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques. N'ayant pas de technicien rivière en interne, les élus de la collectivité ont demandé à la Communauté de communes du Haut Pays Marchois si, celle-ci pouvait mettre à disposition leur technicien rivière afin de permettre de réaliser des actions. Une convention sera donc signée entre ces deux collectivités.

Un recrutement en interne sera peut-être envisagé par la suite pour prendre en charge un plan pluriannuel de gestion sur l'ensemble de leur territoire.

Objectifs:

- Limiter le piétinement des berges et du cours d'eau par le bétail afin de limiter les érosions, les départs de sédiments et donc le colmatage du lit et des frayères ;

<u>Public et territoire ciblés</u>: agriculteurs du bassin versant

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
	20 unités programmées soit 4 par an (coût moyen : 1800 € par unité)
Aménagement de points d'abreuvement	Les critères de choix des sites d'intervention sont : - importance de l'atteinte à traiter (incidence diagnostiquée comme «forte») - proximité du plan d'eau de La Ramade - importance du cours d'eau dégradé - faisabilité d'une intervention Le choix d'aménagements de type « passage à gué » est privilégié car il permet de réaliser une infrastructure qui profite à deux parcelles voire plusieurs exploitants.
Mise en défens des berges	4000 ml programmés soit 800 ml par an (coût moyen : 5 € TTC/ ml)
	La mise en défens des berges vient compléter la réalisation des aménagements de

berges pour limiter les dégradations des berges et canaliser les animaux vers les
infrastructures. Les bénéficiaires devront assurer la pose de la clôture. Le choix de
type « clôture électrique » sera privilégié car moins onéreux et plus facile à
entretenir.

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : C.C Sources de la Creuse

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations							
Intituló do l'anóration	Total			<u>Echéancier</u>			
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Aménagement de points d'abreuvement	32400	3600	7200	7200	7200	7200	
Mise en défens des berges	18000	2000	4000	4000	4000	4000	
TOTAL	50400	5600	11200	11200	11200	11200	

Indicateurs de suivi :

- Animation : bilan d'activité ;

- Aménagements : nombres d'abreuvoirs posés, linéaire de clôture

- Photos avant-après

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour	60%	30240
<u>Garonne</u> :		
<u>Région Limousin</u> :	10%	5040
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de		
<u>Dôme</u> :		
<u>Collectivités locales limousines :</u>		
Collectivités locales auvergnates		
Autres:		
Maître d'ouvrage :	20%	10080
TOTAL:		50400
Cofinancement notantial du CG22		

Cofinancement potentiel du CG23

Informations complémentaires (annexes):

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
В.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.5.e Réduction des dégradations des berges : mise à disposition de pompes à prairie

Coût estimé : 0 €

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne

C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques »

Contexte:

Le diagnostic territorial porté par le Parc depuis 2011, a permis de mettre en évidence l'importance des dégradations morphologiques d'origine agricole à la fois en termes de densité et d'impacts sur le milieu. On constate en effet, de nombreux piétinements de berge et des passages à gué du bétail expliquant en partie, le fort ensablement des cours d'eau dans les secteurs amont du bassin versant (Ramade, Manoux, Malpeire, Méouzette, etc.) et le colmatage des zones de frayères. De plus, cette pratique contribue également à la dégradation croissante de la qualité de l'eau (déjections animales au cours d'eau notamment).

Ce phénomène a été évoqué par la Chambre d'Agriculture de la Creuse dans le cadre du diagnostic d'exploitations agricoles du bassin versant de la Ramade.

Face à ce constat, le Parc naturel régional a investi dans des pompes dites à museaux ou de prairie, dans le cadre de la phase préalable au Contrat de territoire.

Objectifs:

Investir dans trois pompes à museaux que nous mettons à disposition des agriculteurs, sera un moyen intéressant de promouvoir ce type d'abreuvement et de sensibiliser les agriculteurs plus largement par la suite, dans le cadre de journées de démonstration.

Nous souhaiterions proposer une animation autour des méthodes d'abreuvement différentes de celles qui sont classiquement observées sur les prairies, à savoir les abreuvements directs au cours d'eau.

Il pourrait être intéressant de se focaliser dans un premier temps sur des secteurs où des enjeux écologiques forts ont pu être identifiés. A titre d'exemple, les zones sur lesquelles des stations de moules perlières ont pu être recensées, pourraient constituer une première clé d'entrée à cette démarche. Il sera néanmoins important d'élargir cette intervention à l'ensemble du périmètre du futur Contrat en fonction des opportunités, de la motivation des agriculteurs, etc.

<u>Public et territoire ciblés</u>: agriculteurs du bassin versant

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
	Ce temps d'animation est inclus dans l'estimatif des jours consacrés à la coordination du Contrat de territoire du Chavanon. Il consiste à :
	 Informer les agriculteurs, les collectivités de la possibilité d'emprunter le matériel mis à disposition du Parc (au travers d'une lettre d'information, de rencontres organisées par les techniciens rivière, etc.)
Animation	- Accompagner et conseiller l'agriculteur si besoin à installer les pompes à museaux
	 Réaliser un suivi de l'efficacité de ce système d'abreuvement (recueillir l'avis des agriculteurs)
	- Proposer des journées de démonstration

Maitre(s) d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations							
Intitulé de l'opération	Total			<u>Echéancier</u>			
<u>intitule de l'operation</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Animation	Cf. fi	che action (C.1- coordin	ation du Co	ontrat		
TOTAL							

<u>Indicateurs de suivi :</u>

- Nombre de prêts réalisés chaque année
- Nombre de journées de démonstration effectuées

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
	Restauration, renaturation, entretien et gestion des
D 1	berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur
B.1	des milieux aquatiques, protection des espèces
	piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.5.f Réduction des dégradations morphologiques d'origine agricole : actions de la C.C Sioulet-Chavanon	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la préservation et	31 600 €
la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion	31 000 €
ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	

La Communauté de communes Sioulet-Chavanon souhaite participer au Contrat territorial du Chavanon et proposer des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques. Pour cela, elle souhaite mutualiser avec la Communauté de communes du Pays d'Eygurande, un poste de technicien rivière avant le lancement de ce projet (cf. fiche actions C.1.2.b relative à l'animation).

Le territoire de cette collectivité est traversé par de nombreux cours d'eau dont les principaux sont les ruisseaux du Chavanon, de la Clidane, de l'Eau du Bourg, des Roziers, de Malpeire et de Cornes. Il est envisagé de se focaliser sur les cours d'eau dont les problèmes morphologiques d'origine agricole sont les plus nombreux et les plus impactants (d'après le diagnostic réalisé par le Parc). Il s'agit des cours d'eau du Chavanon, de la Clidane, des Cornes et de Malpeire.

Préalablement au recrutement du technicien rivière, les élus ont estimé une enveloppe financière qui pourra être octroyée à la réalisation d'actions chaque année. Le technicien aura ensuite en charge de réaliser la programmation sur les 5 ans du contrat et de rédiger la déclaration d'intérêt général DIG (cf. fiches actions C.1.3.b et C.1.3.c) sur les cours d'eau définis comme « prioritaires ».

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Ris	ques		Etat					Pressions							(Objec
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	rejets ind. pour les macro polluants	Pression ponctuelle substances hors phyto	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Pression par les pesticides	prélève ments AEP	prélève ments ind.	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique
FRFR105	La Clidane de sa source au confluent du Chavanon	2	1	3	U	Prédiction IRSTEA	2	1	1	2	2	1	2	2	1	1	BE 2015	BE 2
FRFR106A	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les- Orgues	2	1	3	2	Mesure	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	BE 2027	BE 2015
FRFRR106A_	L'Eau du Bourg	3	1	3	2	Prédiction IRSTEA	3	1	1	2	2	1	1	1	1	1	BE 2015	BE 2
FRFRR106A_	Ruisseau de Malpeire	1	1	1	2	Cours d'eau TBE	2	1	1	2	2	2	1	1	1	1	TBE 2015	BE 2
FRFRR106A_	Ruisseau de Cornes	1	1	1	2	Cours d'eau TBE	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	TBE 2015	BE 2
FRFRR106A_	Ruisseau Béal des Roziers	1	1	1	2	Cours d'eau TBE	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	TBE 2015	BE 2

Objectifs:

- Limiter le piétinement des berges et du cours d'eau par le bétail afin de limiter les érosions, les départs de sédiments et donc le colmatage du lit et des frayères ;

<u>Public et territoire ciblés</u>: agriculteurs du bassin versant

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Aménagement de points d'abreuvement	 11 unités programmées soit 2 et 3 par an (coût moyen : 1800 € par unité) Les critères de choix des sites d'intervention sont : importance de l'atteinte à traiter (incidence diagnostiquée comme «forte») importance du cours d'eau dégradé (ruisseaux de la Clidane, de l'Eau du Bourg, des Cornes, de Malpeire) faisabilité d'une intervention Le choix d'aménagements de type « passage à gué » est privilégié car il permet de réaliser une infrastructure qui profite à deux parcelles voire plusieurs exploitants.
Mise en défens des berges	1700 ml programmés soit 375 ml par an (coût moyen : 7 € TTC/ ml) La mise en défens des berges vient compléter la réalisation des aménagements de berges pour limiter les dégradations des berges et canaliser les animaux vers les infrastructures. Les bénéficiaires devront assurer la pose de la clôture. Le choix de type « clôture électrique » sera privilégié car moins onéreux et plus facile à entretenir.

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : C.C Sioulet Chavanon

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations							
Intituló do l'anóration	Total			<u>Echéancier</u>			
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Aménagements abreuvoirs	19 800	19 800	1800	3600	5400	3600	
Mise en défens des berges	11800	11800	1300	2625	2625	2625	
TOTAL	31 600	31 600	3 100	6 225	8 025	6 225	

Indicateurs de suivi :

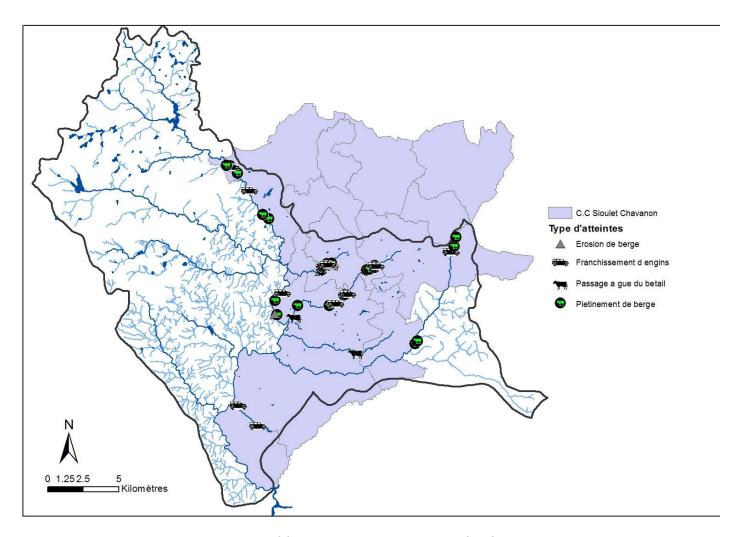
- Animation : bilan d'activité ;

- Aménagements : nombres d'abreuvoirs posés, linéaire de clôture

Photos avant-après

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour	60%	18 960 €
Garonne:		
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de	20%	6320 €
<u>Dôme</u> :		
<u>Collectivités locales limousines :</u>		
Collectivités locales auvergnates		
Autros		
<u>Autres :</u>		
Maître d'ouvrage :	20%	6320 €
TOTAL:		31600€

Informations complémentaires (annexes) :



Localisation des atteintes identifiées dans le cadre du diagnostic réalisé par le PNR de Millevaches

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
R 1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.5.g Réduction des dégradations morphologiques d'origine agricole : actions de la C.C du Pays d'Eygurande	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C.16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau- C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	31 600 €

La Communauté de communes du Pays d'Eygurande souhaite participer au Contrat de territoire du Chavanon et proposer des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques. Pour cela, elle souhaite mutualiser avec la Communauté de commune Sioulet-Chavanon, un poste de technicien rivière avant le lancement de ce projet (cf. fiche action C.1.2.b relative à l'animation).

Le territoire de cette collectivité est traversé par de nombreux cours d'eau dont les principaux sont les ruisseaux du Chavanon, de la Barricade, de l'Abeille, de la Méouzette et du Ruisseau de Feyt. Il est envisagé de se focaliser sur les cours d'eau dont les problèmes morphologiques d'origine agricole sont les plus nombreux et les plus impactants (d'après le diagnostic réalisé par le Parc). Il s'agit des cours d'eau du Chavanon, de la Méouzette, et de Feyt.

Préalablement au recrutement du technicien rivière, les élus ont estimé une enveloppe financière qui pourra être octroyée à la réalisation d'actions chaque année. Le technicien aura ensuite en charge de réaliser la programmation sur les 5 ans du contrat et de rédiger la déclaration d'intérêt général DIG (cf. fiches actions C.1.3.b et C.1.3.c) sur les cours d'eau définis comme « prioritaires ».

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Risc	ques		Etat					Pressions								Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	STEP collectives	rejets ind. pour les macro polluants	Pression ponctuelle substances hors phyto	dittus d'origine	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les- Orgues	2	1	3	2	Mesure	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027
FRFR498A	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	BE 2027		BE 2027
FRFRR106A _6	Ruisseau de Labeille	3	1	3	2	Mesure	3	1	1	2	2	2	1	1	1	1		BE 2015	BE 2015
FRFRR106A _7	Ruisseau de la Barricade	1	1	1	2	Cours d'eau TBE	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1		BE 2015	TBE 2015
1	Ruisseau de Feyt	1	1	2	U	Prédiction IRSTEA	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	BE 2015	BE 2015	BE 2015

Objectifs :

- Limiter le piétinement des berges et du cours d'eau par le bétail afin de limiter les érosions, les départs de sédiments et donc le colmatage du lit et des frayères ;

<u>Public et territoire ciblés</u>: agriculteurs du bassin versant

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Aménagement de points d'abreuvement	 10 unités programmées soit 2 ou 3 par an (coût moyen : 1800 € par unité) Les critères de choix des sites d'intervention sont : importance de l'atteinte à traiter (incidence diagnostiquée comme «forte») importance du cours d'eau dégradé (ruisseaux de l'Abeille, de la Barricade et du Chavanon) faisabilité d'une intervention Le choix d'aménagements de type « passage à gué » est privilégié car il permet de réaliser une infrastructure qui profite à deux parcelles voire plusieurs exploitants.
Mise en défens des berges	1500 ml programmés soit 375 ml par an (coût moyen : 7 € TTC/ ml) La mise en défens des berges vient compléter la réalisation des aménagements de berges pour limiter les dégradations des berges et canaliser les animaux vers les infrastructures. Les bénéficiaires devront assurer la pose de la clôture. Le choix de type « clôture électrique » sera privilégié car moins onéreux et plus facile à entretenir.

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : C.C du Pays d'Eygurande

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations							
Intitulé de l'opération	Total	<u>Echéancier</u>					
intitule de l'operation	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Aménagements abreuvoirs	19 800	1800	3600	5400	3600	5400	
Mise en défens des berges	11800	1300	2625	2625	2625	2625	
TOTAL	31 600	3 100	6 225	8 025	6 225	8 025	

Indicateurs de suivi :

- Animation : bilan d'activité ;

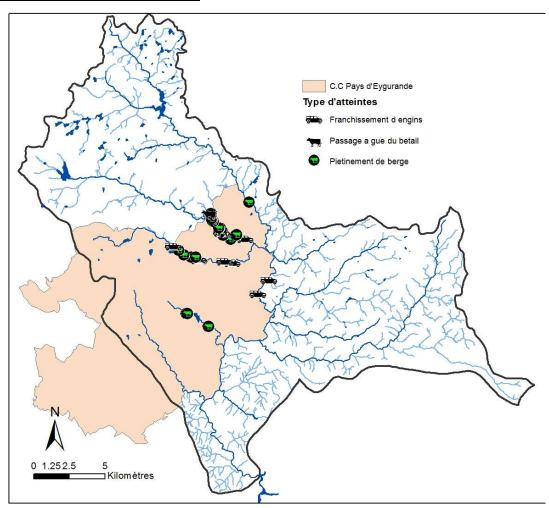
- Aménagements : nombres d'abreuvoirs posés, linéaire de clôture

- Photos avant-après

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour	60%	18 960 €
<u>Garonne</u> :	10%	3160 €
<u>Région Limousin</u> :	10%	3100 €
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de		
<u>Dôme</u> :		
<u>Collectivités locales limousines :</u>		
Collectivités locales auvergnates		
<u>Autres :</u>		
Maître d'ouvrage :	20%	6320€
TOTAL:		31600 €

Cofinancement potentiel du CG19

Informations complémentaires (annexes) :



Localisation des atteintes identifiées dans le cadre du diagnostic réalisé par le PNR de Millevaches

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en
70.075	eau
	Restauration, renaturation, entretien et gestion
B.1	des berges, du lit et des zones inondables, mise
D.1	en valeur des milieux aquatiques, protection des
	espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.5.h Réduction des dégradations des berges : investissements non productifs (ex mesure 216 du FEADER)	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à	24 000 €
forts enjeux environnementaux	

Dans le cadre du Contrat territorial Chavanon, il est prévu de proposer un accompagnement des agriculteurs afin de mieux appréhender l'enjeu eau dans leurs pratiques et ce, au travers de diverses actions :

- La cellule d'assistance technique zones humides portée par le CEN Auvergne (fiche action B.1.3)
- L'animation des FR CIVAM du Limousin (fiche action B.1.2) et de l'Auvergne
- L'animation des chambres d'agriculture de la Creuse et du Puy-de-Dôme (fiches actions A.1.1 et C.4.1)
- Le travail des techniciens rivières (fiches actions B.1.5 et B.1.4)

Ce travail de sensibilisation et d'information permettra certainement d'aboutir à la proposition d'aménagements d'abreuvoirs, de mise en défens des berges, d'entretien ou de restauration de la ripisylve. Il est donc envisagé de proposer une enveloppe qui puisse permettre d'accompagner financièrement ce type d'actions sur des cours d'eau identifiés comme prioritaires.

Cela permettra d'intervenir sur des secteurs non identifiés dans les DIG des collectivités.

Objectifs:

 Limiter le piétinement des berges et du cours d'eau par le bétail afin de limiter les érosions, les départs de sédiments et donc le colmatage du lit et des frayères;

<u>Public et territoire ciblés</u>: tout le territoire du bassin versant du Chavanon (sur les cours d'eau identifiés comme prioritaires)

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Aménagement de points d'abreuvement	10 unités programmées soit 2 par an (coût moyen : 1800 € par unité) Le choix d'aménagements de type « passage à gué » est privilégié car il permet de réaliser une infrastructure qui profite à deux parcelles voire plusieurs exploitants.
Mise en défens des berges	750 ml programmés soit 150 ml par an (coût moyen : 8 € TTC/ ml) La mise en défens des berges vient compléter la réalisation des aménagements de berges pour limiter les dégradations des berges et canaliser les animaux vers les infrastructures. Les bénéficiaires devront assurer la pose de la clôture. Le choix de type « clôture électrique » sera privilégié car moins onéreux et plus facile à entretenir.

Maitre(s) d'ouvrage : exploitants agricoles ou collectivités

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations							
Intitulé de l'opération	Total	<u>Echéancier</u>					
<u>intitule de l'operation</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Aménagement d'abreuvoirs	18000	3600	3600	3600	3600	3600	
Mise en défens des berges	6000	1200	1200	1200	1200	1200	
TOTAL	24000	4800	4800	4800	4800	4800	

Indicateurs de suivi :

- Aménagements : nombres d'abreuvoirs posés, linéaire de clôture

- Photos avant-après

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	40%	9 600 €
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de <u>Dôme</u> :		
Collectivités locales limousines :		
Collectivités locales auvergnates		
<u>Autres :</u>		

	VOLET B	
--	---------	--

Maître d'ouvrage :	
TOTAL:	24000 €

Informations complémentaires (annexes):

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
R.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.6.a Restauration de la continuité écologique : actions de la Fédération de la Creuse de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.59 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique	15 500 €

Dans le cadre du diagnostic préalable au CT Chavanon, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a réalisé un inventaire exhaustif des obstacles à l'écoulement naturel des cours d'eau. Au total, 16 ouvrages ont été identifiés sur la partie creusoise du bassin versant du Chavanon. Des fiches descriptives de ces ouvrages sont disponibles dans le document suivant : 2011, PNR de Millevaches en Limousin, Identification des obstacles à l'écoulement naturel des cours d'eau, 139 p.

Ce travail a permis d'identifier un seuil sur le Ruisseau de la Méouzette induisant une discontinuité écologique. Il s'agit du Moulin des Chevilles (Méouzette_15). Ce seuil fera l'objet d'une étude d'aide à la décision dans le cadre d'une opération coordonnée conduite par le PNR (cf. fiche action B.1.6.d).

D'autres seuils, même s'ils n'ont pas été identifiés comme véritable verrou, constituent néanmoins des obstacles qu'il pourrait être nécessaire de supprimer. Des actions de sensibilisation et d'information auprès des propriétaires seront donc engagées.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Rise	ques		Etat						Pressions								Objectif	's
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives		ind. pour les	substances	dittus	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	de	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
	Étang de Méouze	3	1	U	U		1	1	1	1	2	2	2	1				BP 2015	BE 2015	BE 2015
5555.001	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	1	1	2	U	Prédiction IRSTE ***	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	BE 2027	BE 2015	BE 2027

Objectifs:

- Restaurer la continuité écologique
- Redonner aux espèces piscicoles (truite fario notamment) des zones de refuge, propices à leur reproduction

Public et territoire ciblés : Moulin des chevilles sur la Méouzette / propriétaires d'autres seuils

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Animation	Visites de terrain complémentaires, concertation avec les propriétaires et riverains, concertation avec la DDT et l'ONEMA, définition d'un projet d'aménagement, montage des dossiers techniques et financiers, lancement et suivis des travaux. 10j/an (soit 50 jours pour les 5 années du CT)
Aménagement de l'ouvrage	A définir avec les partenaires et propriétaires ; 1 seul aménagement sur les 5 ans : le Moulin des Chevilles (Meouzette_15)

Maitre(s) d'ouvrage : Fédération de la Creuse de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

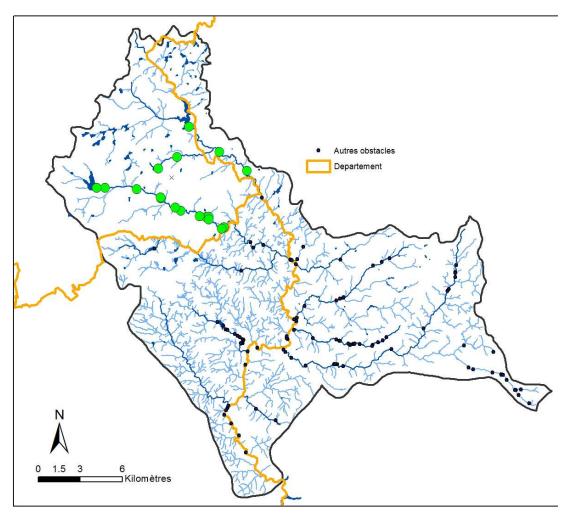
Programmation des opérations												
Intitulé de l'opération	Total			Echéancier								
intitule de l'operation	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4						
Animation	12 500,00 €	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00						
Aménagement ouvrage	3 000,00 €	0	0	3 000,00	0	0						
TOTAL	15 500,00 €	2 500,00	2 500,00	5 500,00	2 500,00	2 500,00						

Indicateurs de suivi :

- Nombre de rencontres entre propriétaires-maître d'ouvrage-DDT-ONEMA
- Nombre d'ouvrages aménagés ou effacés
- Linéaire de cours d'eau rétabli

	Ani	mation	Action	1
Partenaires financiers	<u>Taux d'aide</u>	Montant prévisionnel	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	50%	6 250 €	60%	1 800 €
<u>Région Limousin</u> :	20%	2 500 €	20%	600€
<u>Région Auvergne</u> :				
Conseil Général de Corrèze :				
Conseil Général de Creuse :				
Conseil Général du Puy de <u>Dôme</u> :				
Collectivités locales limousines :				
Collectivités locales auvergnates				
<u>Autres :</u>				
Maître d'ouvrage :	30%	3 750 €	10%	300 €
TOTAL:		12500 €		3000 €

Informations complémentaires (annexes) :



Localisation des atteintes identifiées dans le cadre du diagnostic réalisé par le PNR de Millevaches

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.6.b Restauration de la continuité écologique : actions de la C.C Sancy Artense	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.59 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique	12 000 €

Lors du diagnostic réalisé par le Parc, des **zones d'embâcles**, problématiques à la continuité écologique, ont été identifiées sur le cours d'eau de la Clidane. La Communauté de communes a donc décidé de mener des actions visant l'enlèvement de ces embâcles. Pour plus de précisions, il faut se référer aux fiches atteinte_p_180 page 126 et atteinte_p_176 page 205 dans le document suivant : *2012, PNR de Millevaches en Limousin, Identification des atteintes aux milieux aquatiques sur le bassin versant du Chavanon et propositions d'un programme d'actions dans le cadre d'un projet territorial, 207 p.*

En 2008, le bureau d'études SOMIVAL a réalisé une étude sur les **seuils** du bassin versant du Chavanon, commanditée par la DDT 63. Ce travail a permis de mettre en évidence les obstacles problématiques pour la libre circulation des poissons et pour le transit sédimentaire. Parmi les obstacles identifiés, Sancy Artense communauté a souhaité porter son attention sur les ouvrages publics de son territoire. Ils sont au nombre de 4 :

- Ganne 01 : Buse de franchissement des Clos
- Ganne 02 : Buse de franchissement des Granges
- Ganne_04: Buse de franchissement du chemin de Pailler (2)
- Ganne_05 : Buse de franchissement de Banson

Des fiches descriptives de ces ouvrages sont disponibles dans le document suivant : 2011, PNR de Millevaches en Limousin, Identification des obstacles à l'écoulement naturel des cours d'eau, 139 p.

Sur ces ouvrages, il est prévu de mener une étude, en complémentarité de l'action portée par le PNR de Millevaches (cf. fiche action B.1.6.g). Il s'agit donc d'une opération coordonnée car tous les ouvrages faisant obstacle à l'écoulement naturel des cours d'eau de la Clidane et de la Ganne et étant problématique à la continuité écologique, sont pris en compte.

Les propositions d'actions qui en découleront, pourront être intégrées dans le Contrat territorial Chavanon au travers un avenant.

Etat des lieux DCE 2012 des masses d'eau concernées :

		Rise	ques		Etat					Pressions							(Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	les	Pression ponctuelle substances hors phyto	diffus d'origine	Pression par les pesticides	ments	ments	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
	La Clidane de sa source au confluent du Chavanon	2	1	3	U	Prédiction IRSTEA	2	1	1	2	2	1	2	2	1	1	BE 2015	BE 201	BE 2015
FRFRR105 1	Ruisseau de la Loubière	2	1	2	U	Prédiction IRSTEA	U	3	2	2	2	2	1	1	1	1	BE 2015	BE 201	BE 2015

Objectifs:

- Restaurer la continuité écologique

- Redonner aux espèces piscicoles (truite fario notamment) des zones de refuge, propices à leur reproduction

<u>Public et territoire ciblés</u>: propriétaires d'ouvrages publics

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Actions enlèvement d'embâcles ¹	Enlèvement de 2 zones d'embâcles sur la Clidane problématiques pour la continuité écologique (en 2014 et 2016)
Etudes sur les ouvrages publiques	Etude avant travaux sur 4 ouvrages publics

Maitre(s) d'ouvrage : C.C Sancy Artense

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

<u>Programmation des opérations</u>										
Intitulé de l'opération	Total			Echéancier						
<u>intitule de l'operation</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4				
Actions enlèvement d'embâcles	0									
Etudes sur les ouvrages publiques	12 000	12 000								
TOTAL	12 000	12 000								

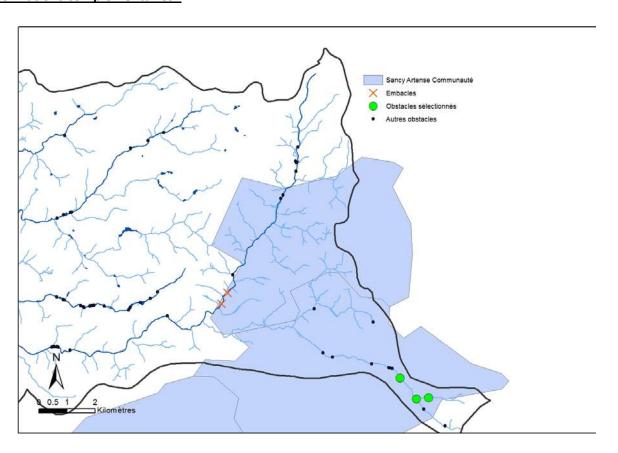
¹ Cette action sera réalisée par l'équipe d'insertion professionnelle de la collectivité. Aucun financement n'est prévu dans le cadre du Contrat de territoire du Chavanon.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'embâcles retirés
- Réalisation de l'étude proposée
- Nombre de rencontres avec les propriétaires d'ouvrages
- Nombre de propriétaires engageant des actions visant à restaurer la continuité écologique

	Etude ou	ıvrage
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour	50%	6 000 €
<u>Garonne</u> :		
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de	20%	2 400 €
<u>Dôme</u> :		
<u>Collectivités locales limousines :</u>		
Collectivités locales auvergnates		
<u>Autres :</u>		
Maître d'ouvrage :	30%	3 600 €
TOTAL:		12 000 €

Informations complémentaires :



Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.6.c Restauration de la continuité écologique : le seuil du Chalusset	<u>Coût estimé</u> :
<u>Correspondance au SDAGE Adour-Garonne</u> Mesure C18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus	
hydrographiques » - C.59 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique	A préciser

Dans le cadre du diagnostic territorial du bassin versant du Chavanon, le Parc a réalisé un inventaire des obstacles à l'écoulement naturel des principaux cours d'eau. Au total, 123 ouvrages hydrauliques ont ainsi été recensés (seuils de moulin, radiers de pont, buses, etc.).

Le Ruisseau de la Clidane est un cours d'eau fortement perturbé par la présence de 17 seuils et classé en liste 2 (arrêté pris par le Préfet coordonnateur de bassin le 7 octobre 2013), « cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau » (DREAL MP).

Parmi les 17 ouvrages de la Clidane, le seuil du Chalusset a été identifié comme infranchissable pour les espèces animales et problématique pour le transit sédimentaire. Réseau Ferré de France (RFF) a donc lancé récemment une étude d'aide à la décision sur tous les ouvrages dont il est propriétaire sur le territoire du Massif Central dont celui du Chalusset. Les conclusions qui seront présentées dans le courant du deuxième semestre 2014, permettront de définir des pistes d'actions à mener pour restaurer la continuité écologique.

Parallèlement, une opération coordonnée par le Parc intègre tous les autres ouvrages infranchissables du Chavanon et de ses grands affluents dont la Clidane (fiche action B.1.6.g).

		Ris	ques		Etat					Pressions							(Objectif	s
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque ecologique	Risque chimique	Etat ou potentiel écologique	Etat chimique	Origine données	rejets de STEP collectives	les	Pression ponctuelle substances hors phyto	dittus d'origine	Pression par les pesticides	ments	prélève ments ind.	Altération de la continuité	de	Altération de la morphologie	Ecologique	Chimique	Général
FRFR105	La Clidane de sa source au confluent du Chavanon	2	1	3	U	Prédiction IRSTEA	2	1	1	2	2	1	2	2	1	1	BE 2015	BE 201	BE 2015

Objectifs:

- Redonner aux espèces piscicoles (truite fario notamment) des zones de refuge, propices à leur reproduction

Public et territoire ciblés :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération					
Actions de restauration de la	Attente des conclusions de l'étude portée par PEE					
continuité écologique sur le seuil	Attente des conclusions de l'étude portée par RFF					
du Chalusset						

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : Réseau Ferré de France

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations								
Intituló do l'anóration	Total	<u>Echéancier</u>						
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Actions de restauration de la continuité								
écologique sur le seuil du Chalusset								
TOTAL								

Indicateurs de suivi :

- Taux de réalisation de l'action
- Efficience de l'action (continuité écologique rétablie)
- Résultats des suivis piscicoles

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel					
Agence de l'eau Adour Garonne :							
<u>Région Limousin</u> :							
<u>Région Auvergne</u> :							
Conseil Général de Corrèze :							
Conseil Général de Creuse :	Conseil Général de Creuse :						
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :							
Collectivités locales limousines :							
Collectivités locales auvergnates							
<u>Autres :</u>							
Maître d'ouvrage :							
TOTAL:							

Informations complémentaires (annexes):

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.6.d Restauration de la continuité écologique : barrage EDF	<u>Coût estimé</u> :
<u>Correspondance au SDAGE Adour-Garonne</u> Mesure C18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - C.59 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité	A préciser
écologique	

Le Chavanon est le cours d'eau principal dans lequel se jettent tous les autres ruisseaux du territoire et joue en ce sens, un rôle majeur dans l'équilibre morphologique et biologique des hydrosystèmes en place. L'existence de « verrous » sur ce cours d'eau a des conséquences multiples sur les dynamiques naturelles.

Dans le cadre du diagnostic territorial du bassin versant du Chavanon, le Parc a réalisé un inventaire des obstacles à l'écoulement naturel des principaux cours d'eau. Au total, 123 ouvrages hydrauliques ont ainsi été recensés (seuils de moulin, radiers de pont, buses, etc.).

Un site propice à l'installation d'un aménagement hydroélectrique a été étudié dans les années 1920 en amont de Bourg-Lastic. Des travaux ont alors été engagés mais n'ont jamais été achevés. Il reste actuellement des vestiges de l'époque :

- un barrage dit « batardeau » réalisé en maçonnerie.
- un socle de l'ancien futur barrage (dit « barrage »). Il s'agit d'une structure massive en béton qui comporte un conduit de vidange.
- une galerie de dérivation rectiligne qui court-circuite un méandre de la rivière.

Conformément à l'arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne, EDF s'engage dans une étude relative au rétablissement de la continuité écologique sur ses ouvrages.

A noter que la mise en œuvre des travaux prévus par cette étude devra se faire en cohérence avec le rétablissement de la libre circulation du cours d'eau à l'aval immédiat du barrage au niveau de la carrière. Une coordination des actions est donc primordiale.

Objectifs:

- Restaurer la continuité écologique
- Mettre en sécurité la galerie

Public et territoire ciblés : \ NC

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Etude	Rétablissement de la continuité écologique des aménagements hydroélectriques EDF du Chavanon et sécurisation de la galerie.

Maitre(s) d'ouvrage : EDF

Partenaires techniques: DREAL, DDT, ONEMA, Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations							
Intitulé de l'opération	Total	<u>Echéancier</u>					
<u>intitule de l'operation</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Etude	NC	Х	Х	Х			
Travaux	A définir				Х		
TOTAL	NC	Х	Х	Х	Х		

NB: Echéancier a titre indicatif

Indicateurs de suivi :

A noter que le financement de l'étude est intégralement assuré par EDF.

A la restitution de cette étude, la présente fiche sera amendée afin d'intégrer la phase travaux. Pour la mise en œuvre des travaux, une recherche de financement sera alors réalisée auprès des partenaires financiers (AEAG, Régions, CG...).

Informations complémentaires (annexes) :

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en
	eau
	Restauration, renaturation, entretien et gestion
B.1	des berges, du lit et des zones inondables, mise
	en valeur des milieux aquatiques, protection des
	espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.6.e Restauration de la continuité écologique : carrière du Chavanon à Feyt	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
Mesure C18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus	A prácicor
hydrographiques » - C.59 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité	A préciser
écologique	

Le Chavanon est le cours d'eau principal dans lequel se jettent tous les autres ruisseaux du territoire et joue en ce sens, un rôle majeur dans l'équilibre morphologique et biologique des hydrosystèmes en place. L'existence de « verrous » sur ce cours d'eau a des conséquences multiples sur les dynamiques naturelles.

Dans le cadre du diagnostic territorial du bassin versant du Chavanon, le Parc a réalisé un inventaire des obstacles à l'écoulement naturel des principaux cours d'eau. Au total, 123 ouvrages hydrauliques ont ainsi été recensés (seuils de moulin, radiers de pont, buses, etc.).

Une carrière d'extraction est implantée dans la vallée du Chavanon à l'amont immédiat de la RN 89 et à l'aval des vestiges du projet de barrage. Autorisée au titre de la législation relative aux installations classées, dans les années 1970, la poursuite de l'exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral du 11 février 2010 au bénéfice de la SARL Farges jusqu'au 10 novembre 2018. Du fait de la présence du barrage, les écoulements du Chavanon sont totalement dérivés via la galerie vers l'aval du site de la carrière. Les remblais nécessaires à la circulation des engins, au stockage des matériaux et aux bâtiments d'exploitation occupent actuellement la totalité du fond de vallée. Le lit mineur n'est plus visible et doit être rétabli d'une part conformément au classement du Chavanon au titre de la liste 2 du L214-17 du code de l'environnement et d'autre part au titre de l'obligation de remise en état.

En effet, l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la carrière indique en son article 2.2.3- Conduite de l'exploitation- remise en état : "Le caractère artificiel des berges du chenal, creusé dans la plate-forme basse du site afin de restituer au Chavanon son cours d'eau, devra être gommé et aménagé de telle sorte que cette rivière s'intègre harmonieusement dans le paysage. L'achèvement de l'ensemble des opérations de remise en état devra être effectif à la date d'expiration de l'autorisation d'exploiter (2018) ou 6 mois après l'arrêt anticipé des travaux d'extraction."

Cet arrêté prévoit donc :

- -le rétablissement du cours d'eau,
- -un cours d'eau fonctionnel et naturel (non artificiel),
- -un cours d'eau bien intégré d'un point de vue paysager.

Cette obligation de remise en état est inscrite dans l'autorisation d'exploiter la carrière, et la réglementation impose à l'exploitant de consigner au démarrage de l'exploitation la somme d'argent nécessaire pour la remise en état final du site à échéance de l'autorisation. Il n'y aura donc pas lieu de subventionner cette mesure de réparation, dont le coût

est inconnu à l'heure actuelle. Une étude préalable doit être menée afin de préciser les travaux nécessaires.

A noter que ceux-ci devront se faire en cohérence avec le rétablissement de la libre circulation du cours d'eau au niveau du barrage et du batardeau maçonné. Une coordination des actions est donc primordiale.

Objectifs:

- Reconstituer le lit du cours d'eau avec les habitats associés (habitats piscicoles, ripisylve, annexes,...) en cohérence avec l'optimum théorique
- Restaurer la continuité écologique,
- Réhabiliter le site d'un point de vue paysager,

Public et territoire ciblés : \ NC

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Etude	Rétablissement du cours d'eau dans son lit. Restauration des habitats aquatiques (habitats piscicoles, ripisylve, annexes,) conformes à l'optimum théorique. Rétablissement de la continuité écologique en cohérence avec la même démarche réalisée sur le barrage et son batardeau maçonné.

Maitre(s) d'ouvrage : SARL Farges

Partenaires techniques: DREAL, DDT, ONEMA, Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations						
Echéancier Tatal					Kan Kantian Echéancier	
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Etude	NC	Х	Х	Х		
Travaux	A définir				Х	
TOTAL	NC	Х	Х	Х	Х	

NB: Echéancier a titre indicatif

<u>Indicateurs de suivi :</u>

A noter que le financement de l'étude est intégralement assuré par la SARL.

A la restitution de cette étude, la présente fiche sera amendée afin d'intégrer la phase travaux. Pour la mise en œuvre des travaux, une recherche de financement sera alors réalisée auprès des partenaires financiers (AEAG, Régions, CG...).

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.6.f Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages bénéficiant de l'étude coordonnée	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
Mesure C18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus	100,000,6
hydrographiques » - C.59 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité	160 000 €
écologique	

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin porte dans le cadre de ce présent contrat, une étude sur les ouvrages infranchissables des principaux cours d'eau du bassin versant (cf. fiche action B.1.6.g). Cette opération coordonnée bénéficiera à 19 ouvrages dans une logique de restauration de la continuité écologique par axe. Elle permettra d'aider le propriétaire à décider de la solution la plus pertinente dans un souci de conciliation des usages, de préservation des milieux aquatiques et de mise en application de la réglementation.

Suite à cette étude, des actions concrètes de restauration de la continuité écologique pourront être réalisées.

Objectifs:

- Restaurer la continuité écologique

<u>Public et territoire ciblés</u>: propriétaires d'ouvrages hydrauliques sur l'ensemble du bassin versant suite à l'étude coordonnée portée par le PNR

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Actions	Rétablissement de la continuité écologique sur les grands axes du bassin versant du Chavanon (estimation calculée sur la base de 20 000 € par ouvrage en fonction des retours d'expérience de structures investies dans ce type d'opérations sur le territoire du Parc) ⇒ Objectifs : 2 ouvrages par an (8 ouvrages sur les 5 ans)

Maitre(s) d'ouvrage : A définir

Partenaires techniques : Commission continuité écologique

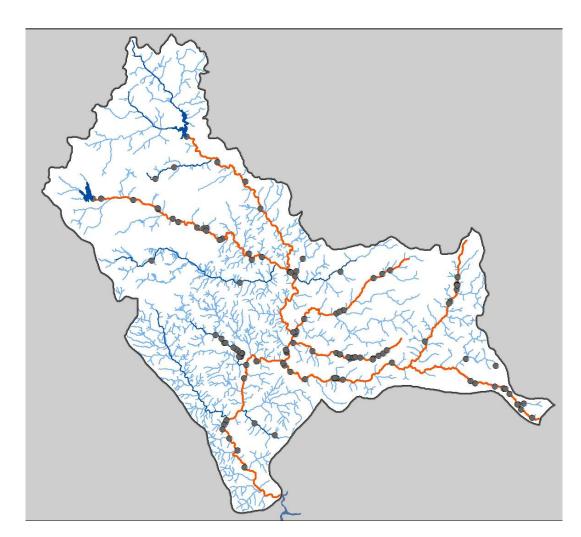
Programmation des opérations						
Intitulá do l'anáration	<u>Total</u>	<u>Echéancier</u>				
<u>Intitulé de l'opération</u>		N	N+1	N+2	N+3	N+4
Travaux	160000		40000	40000	40000	40000
TOTAL	160000		40000	40000	40000	40000

<u>Indicateurs de suivi :</u>

- Nombre d'ouvrages aménagés ou effacés
- Linéaire de cours d'eau rétabli

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	30%	48 000
<u>Région Limousin</u> :	20%	32 000
<u>Région Auvergne</u> :		
<u>Conseil Général de Corrèze</u> :		
<u>Conseil Général de Creuse</u> :		
Conseil Général du Puy de Dôme :		
<u>Collectivités locales limousines :</u>		
Collectivités locales auvergnates		
<u>Autres :</u>	FO 200/	
Maître d'ouvrage :	50-20%	450,000.5
TOTAL:		160 000 €

Informations complémentaires (annexes) :



Carte. Linéaire prioritaire des cours d'eau du bassin versant du Chavanon

ACTION HORS CONTRAT TERRITORIAL (POUR MEMOIRE): phase préalable au projet

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en
	eau
D.4	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise
B.1	en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.6.g Restauration de la continuité écologique : opération coordonnée sur les ouvrages hydrauliques	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
Mesure C18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus	57 000 €
hydrographiques » - C.59 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité	57 000 €
écologique	

Contexte:

Synthétiquement, un obstacle transversal au lit mineur influence :

- le transit sédimentaire et la géomorphologie des cours d'eau bloquant la genèse, la transformation et la variabilité des habitats alluvionnaires essentiels à la biocénose aquatique
- le déficit sédimentaire à l'origine d'ajustement morphologique des cours d'eau impactant directement ou indirectement les usages et l'équilibre des hydrosystèmes (érosion, incision, modification quantitative et qualitative de la ressource en eau potable, ...)
- le dépôt de sédiments fins dans les lits naturellement à charges grossières à l'origine d'un colmatage superficiel et interstitiel provoquant une homogénéisation des biotopes, la suppression des rôles autoépuratoire des substrats

Ces paramètres géodynamiques sont intimement liés à la typologie des cours d'eau et aux zonations écologiques. Le gradient longitudinal naturel des rivières permet une répartition des communautés biocénotiques. La zonation des organismes aquatiques peut être décrite avec une approche piscicole, macro benthique, thermique... En l'absence de perturbation, les têtes de bassins du territoire d'étude, devraient être colonisées d'espèces spécialisées rhéophiles et d'eaux froides, caractéristiques de la définition des cours d'eau de 1ère catégorie. Le réseau hydrographique du PNR ML correspond à la zone salmonicole de Huet, au crénon et l'amont du rithron de Illies & Botosaneanu et à la biotypologie B5 / B4 à B0 de Verneaux.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat territorial du Chavanon, le Parc a réalisé un inventaire exhaustif des obstacles sur les principaux cours d'eau du bassin versant (seuils de moulin, radiers de pont, buses, etc.). Ce travail a été réalisé en complément des données déjà existantes (DDT63, ONEMA notamment). Au total, 123 ouvrages ont été recensés.

Lors des rencontres de la Commission « continuité écologique » de ce projet, une hiérarchisation des interventions a permis d'identifier des cours d'eau prioritaires, sur lesquels des opérations visant à limiter l'impact de ces atteintes devront être réalisées de manière coordonnée. Il a été décidé de se focaliser sur les cours d'eau classés en liste 2 ainsi que sur le ruisseau de la Méouzette. En effet, de par l'enjeu écologique majeur sur ce cours d'eau (présence de la Moule perlière), nous avons souhaité l'intégrer à cette réflexion.

Sur les cours d'eau présélectionnés, on recense 93 ouvrages dont 33 ont été définis comme infranchissables ou

VOLET A VOLET C

difficilement franchissables, localisés sur le bras principal du cours d'eau. 19 ouvrages seront intégrés à cette étude, en complément des études et interventions réalisées par d'autres maîtres d'ouvrage (cf. fiche action B.1.6.a/B.1.6.b/B.1.6.d et fiche action B.1.6.e).

Objectifs:

- Restaurer la continuité écologique
- Redonner aux espèces piscicoles (truite fario notamment) des zones de refuge, propices à leur reproduction

<u>Public et territoire ciblés</u> : Propriétaires d'ouvrages

.______

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	<u>Description de l'opération</u>
Etude des ouvrages	Etude d'aide à la décision sur 19 ouvrages dans le cadre d'une opération coordonnée : Cette opération sera réalisée au travers le lancement d'un marché public. Préalablement, une phase de concertation avec les propriétaires sera effectuée avec la Commission continuité écologique du Contrat territorial du Chavanon. Cette étude basée sur la présentation de différents scénarios sera le préalable nécessaire à la mise en place d'actions de restauration de la continuité écologique. Cours d'eau concernés : Le Chavanon/La Ramade, La Clidane, La Ganne, L'Eau du Bourg, Le Rau de Cornes, Rau de la Méouzette

Maitre(s) d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations							
Intitulá do l'anáration	Total	<u>Echéancier</u>					
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Etude	57000	57000					
-11.00							
TOTAL	57000	57000					

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'ouvrages étudiés
- Taux de participation aux réunions relatives à cette étude

<u>Partenaires financiers</u>	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour	50 %	28500
<u>Garonne</u> :		

VOLET B	

<u>Région Limousin</u> :	7%	3930
<u>Région Auvergne</u> :	23%	13170
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :		
<u>Collectivités locales limousines :</u>		
Collectivités locales auvergnates		
Autres :		
Maître d'ouvrage :	20 %*	11400
TOTAL:		57 000

^{*}une participation pourra être demandée aux propriétaires d'ouvrages en fonction du type d'étude proposé.

Informations complémentaires (annexes) :

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en
VoiceB	eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.7. Acquisition foncière de milieux remarquables et humides par les conservatoires des espaces naturels du Limousin et d'Auvergne	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure C.18: Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » - B.21: Améliorer la connaissance et l'accès à l'information - B.30: Promouvoir les pratiques permettant de limiter les transferts d'éléments polluants vers la ressource en eau — C.31: Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	114 000 €

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin est gestionnaire de près de 1000 hectares de zones humides dont environ 250 hectares en acquisition foncière sur le bassin Adour-Garonne. Depuis plusieurs années, le CEN développe une politique d'acquisition de forêts à haute valeur patrimoniale, plus particulièrement des forêts sur pente dans les gorges de la Dordogne et affluents. A ce jour, le CEN Limousin maitrise un peu plus de 400 hectares de ces milieux dont près de 350 en pleine propriété. Il est peu présent sur le bassin du Chavanon mais souhaite être un opérateur foncier si des opportunités d'acquisitions de zones humides et de parcelles riveraines des cours d'eau se développent grâce à l'animation générale du Contrat.

Dans la suite des terrains déjà propriétés du CEN Auvergne (15,42 ha et 5 km de rivières), le CEN Auvergne a organisé en 2011, puis à l'automne 2012 une prospection foncière étendue sur un périmètre d'environ 1 100 hectares s'étendant en amont de Bourg-Lastic à Savennes à l'aval (soit un linéaire de rivière de 28 kilomètres). Cette opération s'est inscrite dans les objectifs prioritaires du CEN Auvergne et dans un partenariat avec le parc d'attraction Vulcania relayé par Christian Bouchardy. Sur près de 68 propriétaires contactés par courrier sur des zones prioritaires, 14 propriétaires ont répondu favorablement et se sont engagés par une promesse de vente (5 parcelles, 10,34 ha, 1455 mètres de linéaire de cours d'eau). Ces parcelles sont en cours d'acquisition fin 2013-début 2014.

Résultat de la première phase de prospection 2012 :

Nombre de parcelles cadastrales concernées par les secteurs prioritaires	
Nombre de propriétaires contactés (dont indivisions)	
Nombre de réponses	
Nombre de promesses de vente signées	
Nombre de promesses de vente en cours ou en négociation	
Projet de convention de gestion	

Le travail est de relancer les propriétaires contactés, de finaliser les promesses de vente éventuelles (6 promesses pour 10 parcelles et 15 ha), et de contacter d'autres propriétaires dans les autres secteurs secondaires du périmètre.

Objectifs:

Les gorges du Chavanon constituent un vaste ensemble forestier en continuité avec le Massif du Sancy, les forêts des Hautes Combrailles et les gorges de la Dordogne. Il s'agit donc d'une zone refuge importante pour la faune permettant sa dispersion par l'Ouest du Puy de Dôme et l'Est de la Corrèze et de la Creuse. La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) en est un bon témoin dans sa reconquête du Massif Central.

L'objectif final est donc l'acquisition de parcelles riveraines du cours d'eau ou de forêts situées dans les gorges, pour s'assurer de la pérennité de la naturalité de ces zones et le maintien d'une gestion compatible avec la pérennité de la qualité de l'eau de la rivière.

PROGRAMMES 2014 et 2015:

- poursuite de l'animation foncière sur les Gorges du Chavanon côté Auvergne et agrandissement du périmètre à des secteurs à enjeux 'zones humides'
- acquisition de parcelles de gorges du Chavanon et de zones humides d'intérêt écologique

<u>Public et territoire ciblés</u>: propriétaires de zones humides à enjeux et forêts de gorges, gorges du Chavanon principalement et autres secteurs en fonction des enjeux biodiversité ou qualitatif

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Animation	 Estimation systématique des services fiscaux (ex service des domaines) du coût à l'hectare des parcelles, Phase d'identification des vendeurs: contact par courrier des propriétaires (information enjeu 'zones humides' et évaluation du potentiel de vente) Relance téléphonique Phase d'identification des acheteurs: collectivités locales interrogées, le CEN le cas échéant Rédaction et signature des promesses de vente
Acquisition foncière	Achat de parcelles forestières à forte valeur patrimoniale en vue de préserver les milieux aquatiques. Mise en place de plans de gestion intégrant l'eau comme enjeu principal

Maitre(s) d'ouvrage : Conservatoires d'Espaces Naturels du Limousin et d'Auvergne

<u>Partenaires techniques</u>: Commission forêt (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux Auvergne et Limousin, Conseils Généraux 63, 19 et 23, CRPF, Chambres d'agriculture, CFPPA de Meymac, DDT, ONEMA, ONF, EPIDOR, etc.)

Programmation des opérations							
			<u>Echéancier</u>				
Intitulé de l'opération	<u>Total (en €)</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Animation	14 000	6 000	8 000				
Acquisition de zones humides, de ripisylve et forêts de gorges, côté Auvergne		20 000	30 000				
Acquisition de zones humides, de ripisylves, côté Limousin	50 000		20 000	30 000			
	114000	26000	58000	30000			

<u>Indicateurs de suivi :</u>

- au moins 10 promesses de vente sur deux années
- au moins 20 ha de forêts de gorges achetés

	Limousin		Auvergne	
Partenaires financiers	<u>Taux</u> <u>d'aide</u>	Montant prévisionnel	<u>Taux</u> <u>d'aide</u>	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	80%	45 600 €	80%	45 600 €
<u>Région Limousin</u> :				
Région Auvergne :				
Conseil Général de				
<u>Corrèze</u> : Conseil Général de				
<u>Creuse</u> :				
Conseil Général du Puy				
<u>de Dôme</u> :	20%	11 400	20%	11 400
<u>Autres : IBD</u>	20%	11 400	20%	11 400
Maître d'ouvrage :				
TOTAL:		57000		57000

<u>Informations complémentaires</u>:

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en
Voiet B	eau
	Restauration, renaturation, entretien et gestion
B.1	des berges, du lit et des zones inondables, mise
D.1	en valeur des milieux aquatiques, protection des
	espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.8 Aide pour le développement d'alternatives de gestion forestière favorables à la ressource en eau	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
Mesure C.18 : Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus	
hydrographiques » - B.21 : Améliorer la connaissance et l'accès à l'information - B.30 : Promouvoir les	20 000 €
pratiques permettant de limiter les transferts d'éléments polluants vers la ressource en eau – C.31 : Initier	
des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	

Les coupes rases de peuplements de résineux ou de feuillus représentent la pratique dominante en Limousin, et ne sont pas sans conséquences sur le milieu. En effet, les coulées de boues et plus généralement les départs de fines provenant de la déstabilisation des sols, peuvent participer au processus d'ensablement et de colmatage des cours d'eau ainsi qu'à la destruction d'habitats aquatiques (cf. PNR de Millevaches, 2012, Carnet technique : Forêt et eau, une association naturelle, 16 p.). A cela s'ajoute les franchissements de cours d'eau par les engins forestiers et la création de pistes forestières. Lors de la plantation ou replantation, un certain nombre de pratiques peuvent également perturber l'équilibre des hydrosystèmes en place : le dessouchage et le sous-solage préalables à la replantation, l'utilisation fréquente de produits phytosanitaires en curatif pour lutter contre l'hylobe notamment, etc. Dans la mesure où la très grande majorité des parcelles sont plantées en résineux, on observe une dégradation de la qualité des berges et de la ripisylve.

Face à ce constat, le Parc est porteur d'un programme ayant vocation à promouvoir une gestion raisonnée des forêts par la mise en place de dispositifs d'accompagnement technique et financier d'aménagements forestiers alternatifs : le programme OPAFE (Opération programmée d'amélioration foncière et environnementale). Des diagnostics et travaux sylvicoles en faveur de l'irrégularisation des peuplements, de la régénération naturelle ou du reboisement en peuplements mixtes ou mélangés sont ainsi soutenus par la Région Limousin sous la forme d'aides forfaitaires. La première version de cet outil vient de s'achever et les résultats ont été très satisfaisants (cf. partie ci-dessous information complémentaire). Le monde forestier s'est bien approprié cet outil. La volonté du Parc et de ses partenaires est à présent, de poursuivre ce dispositif tout en le faisant évoluer en fonction du retour d'expériences. Une réflexion va donc être menée en ce sens dans le courant de l'année 2014 et une meilleure prise en compte de l'enjeu eau est d'ores et déjà mise en évidence.

Le PNR souhaiterait proposer un programme similaire sur la partie Puy-de-Dôme du bassin versant du Chavanon en intégrant des conditions d'éligibilité supplémentaires en faveur de la préservation des milieux aquatiques.

Objectifs:

La mise en place d'un outil permettrait de :

- Améliorer la biodiversité en bord de cours d'eau.
- o Restaurer la fonctionnalité d'une ripisylve naturelle en favorisant le développement d'essences

adaptées.

- O Diminuer l'érosion des sols et ainsi réduire les pressions de l'activité sylvicole sur les milieux aquatiques.
- o Conserver la capacité habitationnelle des cours d'eau

<u>Public et territoire ciblés</u>: gestionnaires forestiers et propriétaires du bassin versant du Chavanon.

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération						
	Définition d'une méthodologie (1 ^{ère} année du Contrat)						
Animation	Constitution d'une commission technique pour la mise en œuvre du dispositif (rédaction du cahier des charges et des conditions d'éligibilité aux aides proposées, etc.).						
	Animation du dispositif (4 dernières années du Contrat)						
	 Communication autour du programme Conseils techniques aux propriétaires, étude de la faisabilité du projet, constitution du dossier, présentation du dossier à la Commission Forêt 						
	Reboisement en peuplements mixtes ou mélangés						
	Aides aux travaux de préparation du sol et plantation (plafonnée entre 500 et 800 €/ha) et diagnostic						
	Conditions actuelles: parcelle < à 3 ha, plantation diversifiée à hauteur d'au moins 3 genres d'essences dont obligatoirement une espèce dite d'accompagnement (cf. liste OPAFE). La parcelle ne pourra pas être issue d'une coupe rase de hêtraie ou d'un peuplement feuillus d'intérêt patrimonial						
	<u>Evolutions possibles du règlement :</u>						
Exemple d'aide pour le développement d'alternatives de gestion forestière	- laisser une bande libre en bord de cours d'eau pour favoriser le développement naturel des peuplements de feuillus,						
(sujet à discussion lors de la	- limiter voire interdire les travaux du sol (dessouchage, sous-solage)						
commission technique)	- encourager l'usage non systématique des insecticides (lutte contre l'hylobe) ex : rédaction d'une grille d'aide à la décision						
	Régénération naturelle dans une logique de futaie régulière						
	Aides au diagnostic et aux travaux sylvicoles (marquage, cloisonnements, dépressage, dégagements, etc.) en faveur de la régénération naturelle						
	<u>Conditions</u> : parcelle < à 10 ha. Le peuplement doit être mature et/ou présenter une dynamique de régénération. La réalisation d'un diagnostic est obligatoire.						
	Irrégularisation ¹						

¹ L'irrégularisation revêt un intérêt essentiel dans les orientations de gestion sylvicole puisqu'elle permet d'éviter la coupe rase et de conserver une forêt continue et surtout d'allier une forêt de production à une forêt de forte valeur écologique. A ce titre, une réflexion pour appuyer ce dispositif pourra être menée (au travers d'un appui technique par un prestataire spécialiste).

Aides	au	diagnostic	et	aux	travaux	sylvicoles	en	faveur	de	l'irrégularisation	des
peuplen	nent	ts									
Condition	ns :	_parcelle >	à3	ha. ¯	Γoute par	celle de fe	uillu	s et par	celle	es de résineux où	une
premièr	e éc	laircie a été	réa	lisée	La réalis	ation d'un d	diagi	nostic es	t ob	ligatoire.	

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u>: Propriétaires privés et/ou PNR de Millevaches en Limousin

<u>Partenaires techniques</u>: Commission forêt (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux Auvergne et Limousin, Conseils Généraux 63, 19 et 23, CRPF, Chambres d'agriculture, DDT, ONEMA, ONF, EPIDOR, etc.)

Programmation des opérations									
			<u>Echéancier</u>						
Intitulé de l'opération	<u>Total (en €)</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4			
Aide pour le développement d'alternatives de gestion forestière	12000		3000	3000	3000	3000			
Animation	Cf. fiche action C.1 coordination générale								
Ingénierie	8000		2000	2000	2000	2000			
	20000		5000	5000	5000	5000			

Indicateurs de suivi :

- Nombres de propriétaires ou gestionnaires s'engageant dans l'action.
- Nombre de dossiers réalisés
- Surface ayant bénéficiée de subvention

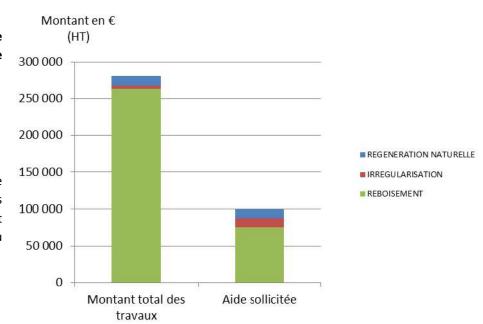
Financements envisageables: AEAG, CR Limousin, CR Auvergne, CG 23, CG 19 et CG 63

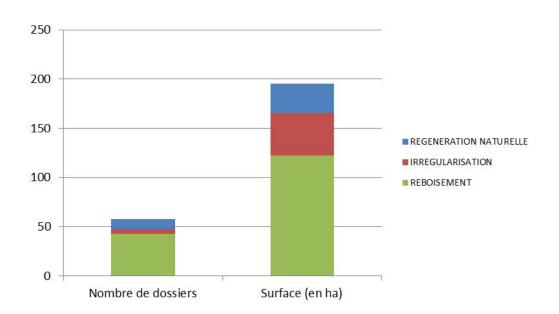
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	40%	8000€
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de Dôme :		
Autres :		
Maître d'ouvrage :		
TOTAL:		20000€

Informations complémentaires (annexes):

Pour information, bilan 2011/2013 de l'outil OPAFE à l'échelle du PNR de Millevaches :

Les montants présentés dans le tableau, sont issus des résultats 2011/2013 de l'outil OPAFE et proratisés en fonction de la surface du BV du Chavanon.





Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
R.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.9 Suivi de la Moule perlière et actions de préservation de l'espèce et de son habitat	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne A.20 : Communiquer vers le public –A.23 : Vers une écocitoyenneté de l'eau- C.43 : Adapter la gestion des milieux et des espèces- C.51 : Les espèces aquatiques remarquables et menacées du bassin – C.52 : Prendre en compte ces espèces et leur biotope dans les documents de planification et mettre en place des mesures réglementaires de protection	77 600 €

La présence de la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) est avérée depuis déjà de nombreuses années, sur le bassin versant du Chavanon. Les données récoltées bien que fragmentaires, ont permis de mettre en évidence la richesse patrimoniale de ce bassin versant et l'intérêt de mener des actions de conservation de cette espèce et de son habitat.

Sur la partie limousine du territoire, le PNR a réalisé depuis 3 années, des inventaires exhaustifs sur des secteurs pressentis favorables à la présence de la Moule perlière, dans le cadre du diagnostic préalable au Contrat territorial du Chavanon. Les résultats de cette étude 2011/2013 sont prometteurs puisque près de 3000 individus ont été recensés sur un linéaire d'environ 6 kms de cours d'eau. Pour rappel, la population limousine est estimée entre 8 000 et 10 000 individus. La Méouzette abrite environ un tiers de la population limousine connue de Moule perlière. Le bassin du Chavanon est donc un sanctuaire très important pour cette espèce. (Source LNE PRA Mulette Limousin, Groupe Mulette Limousin_2012) et représente un enjeu d'importance européenne. La Moule perlière est une espèce qui fait l'objet d'un Plan National d'Action qui se décline par un PRA Mulette à l'échelle du Limousin coordonné par Limousin Nature Environnement. La participation de LNE au Contrat de territoire du Chavanon est à ce titre, cohérente et importante. Le Bassin versant du Chavanon est défini comme prioritaire à prospecter dans l'action A.1.2 du PRA.

Sur la partie auvergnate du territoire, les études menées dans le cadre de la rédaction du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Hautes Vallées de la Dordogne et du Chavanon » ont permis de mettre également en évidence la présence de cette espèce, notamment sur le cours d'eau Chavanon. « Malgré les conditions difficiles de prospections en 2010 (neige, hautes eaux), il a été possible de confirmer, la faible mortalité et l'existence d'une reproduction relativement récente. » (Biotope, sept. 2011, Etat des lieux du document d'objectifs du site « Hautes vallées de la Dordogne et du Chavanon (FRXY) (titre provisoire) (site B)/ DOCUMENT PROVISOIRE). Néanmoins, les conclusions sont les suivantes : « Des prospections plus intensives sont nécessaires pour estimer la population. » Dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle du site N2000, nous proposons d'intégrer cette action au contrat du fait du caractère urgent de préserver cette espèce.

Les opérations proposées ci-dessous seront réalisées sur tout le bassin versant du Chavanon (en Limousin et Auvergne).

Objectifs:

- Améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce. Aboutir à une couverture de prospection plus homogène. Obtenir la localisation et la cartographie précise des populations de Mulette. Evaluer leur dynamique de population.
- Faire émerger des actions de préservation de cette espèce et de son habitat.
- Mieux intégrer la préservation de la Moule perlière dans la gestion de l'eau et plus précisément, dans les actions de restauration/ entretien des cours d'eau.
- Sensibiliser les acteurs du territoire.
- Suivre la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans la mesure où la Moule perlière a de fortes exigences écologiques.

<u>Public et territoire ciblés</u>: gestionnaires, techniciens rivières, riverains, grand-public, agriculteurs, forestiers, scolaires, acteurs locaux, ONEMA, élus, agents du PNR, AAPPMA et fédération de pêche de la Corrèze, associations naturalistes... sur l'ensemble du bassin.

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Etudes - Amélioration des connaissances	 Poursuite de l'inventaire de la moule perlière Suivi des stations déjà connues
Animation	Information et sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux de conservation de la Mulette perlière et de ses milieux de vie.
Action réglementaire	Proposition de mise en place de contraintes réglementaires sur les tronçons de cours d'eau à enjeux moule perlière
Action gestion	Proposition d'actions de gestion des cours d'eau à enjeux visant à sauver l'espèce. Rédaction de cahier technique particulier destinés aux acteurs du bassin, notamment ceux engagés dans les actions de gestion du cours d'eau.

Maitre(s) d'ouvrage : Limousin Nature Environnement

Partenaires techniques: PNR de Millevaches en Limousin, MEP 19, Fédérations de pêche, C.C

Programmation des opérations							
Intitulá do l'anáration	<u>Echéancier</u>						
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Etudes - Amélioration des connaissances	29100	5820	5820	5820	5820	5820	
Animation	19400	3880	3880	3880	3880	3880	
Action réglementaire	4850	970	970	970	970	970	

Action gestion	24250	4850	4850	4850	4850	4850
TOTAL	77600	15520	15520	15520	15520	15520

Indicateurs de suivi :

Action 1

- Nombre de journées d'inventaires
- Linéaire de cours d'eau recensé

Action 2

- Nombres de sorties/animations réalisées.
- Nombre de public mobilisé.
- Nombre de techniciens mobilisés.

Action 3

- Nombre de zones à enjeux diagnostiqués
- Nombre de réunions de concertation avec les acteurs locaux
- Nombre de propositions produites et portées.

Action 4

- Nombre de techniciens mobilisés
- Nombre de fiches techniques réalisées
- Nombre de sites et de chantiers suivis
- Nombre de stations contrôlées

	En Lin	nousin	En Auv	ergne
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour	60%	23280	60%	23280
<u>Garonne</u> :	200/			
<u>Région Limousin</u> :	20%	7760		
<u>Région Auvergne</u> :				
Conseil Général de				
<u>Corrèze</u> :				
Conseil Général de				
<u>Creuse</u> :				
Conseil Général du Puy				
<u>de Dôme</u> :				
Collectivités locales				
limousines :				
<u>Collectivités locales</u>				
<u>auvergnates</u>	200/	7760	200/	7760
<u>Autres : IBD</u>	20%	7760	20%	7760
Maître d'ouvrage :			20%	7760
TOTAL:		38800		38800

Informations complémentaires (annexes):

1) Etudes - Amélioration des connaissances

Méthodologie: N'ayant pas de méthode de prospection validée à l'échelle nationale, la méthode utilisée est celle proposée dans le PRA Limousin. Elle est reconnue et validée par le Groupe Mulette Limousin et le CSRPN limousin. Cette méthodologie est reproductible et généralisable ce qui permet de réaliser un véritable suivi dans le temps. S'agissant d'une espèce protégée, cette démarche n'est possible que grâce à un arrêté préfectoral (n°2013_149) dérogatoire attribuant à Limousin Nature Environnement une autorisation administrative.

Ce protocole comporte :

- le recensement précis du nombre d'individus;
- le géo référencement des stations et des individus;
- la caractérisation de l'habitat /du contexte environnemental.
- une évaluation de la dynamique de population.

Ci-dessous, un résumé technique de la méthodologie employée pour la prospection.

Résumé des précautions d'usage pour réaliser des inventaires ou toutes autres actions nécéssitant une descente dans le lit du cours d'eau.

Conditions globales : niveau d'eau, turbidité faible et d'éclairement optimum

- Le repérage préalable cartographique du site est nécessaire. La base de données du PRA doit être sollicitée pour connaître les zones déjà échantillonnées et évaluer la population du cours d'eau.
- Matériel désinfecté (waders, bathyscope...) (voir protocole de désinfection)
- Rentrer dans l'eau où il y a une bonne visibilité
- Topage gps point d'entrée (XY aval du tronçon*)
- Prospection vers l'amont (visibilité)
- Ne jamais revenir en arrière (visibilité réduite par particules en suspension)
- Pour les inventaires, au maximum deux observateurs en simultané, sauf cas particulier des cours d'eau de plus de 15m de lit mouillé. Avancement des observateurs en zig zag et en parallèle
- Pour des mesures physico chimiques, les réaliser en dehors des zones de présence avérée.
- Pour des mesures sur des stations occupées par l'espèce, un balisage par fanion des individus est conseillé afin d'éviter tout piétinement accidentel. Ce balisage sera retiré ensuite.
- Ne pas déplacer les éléments structurants du substrat (pierres, embâcles noyés...).

Si découverte d'individus vivants :

- Ne pas toucher les individus
- o Dénombrement exhaustif des individus visibles
- o Estimation taille des individus sans manipulation
- Topage gps
- o Description morphodynamique de la station (fiche ad-hoc)
- o Photo station
- o Photo sub aquatique des individus en place (apn étanche)
- o Prise de commentaires supplémentaires le cas échéant
- o Transmission au PRA des données

Si découverte coquilles :

- o Dénombrement
- Mesure Lxl, poids
- o Topage gps
- o Remise en place ou prélèvement en cas de doute sur identification (fragments)
- o En cas de prélèvement, les valves seront collectionnées par le PRA ou les structures membres du PRA

- o Chaque coquille ou fragment sera référencé dans une base de données commune.
- Topage gps fin de tronçon + description générale du tronçon parcouru (fiche ad-hoc)
- Retour départ par les berges
- Désinfection matériel dès la sortie définitive du cours d'eau
- Mise au sec du matériel. Le matériel mouillé ne doit pas être réutilisé sur un autre cours d'eau avant séchage complet. (voir protocole désinfection)

En cas d'échantillonnages ponctuels, par tâches d'un cours d'eau, le déplacement d'un secteur à l'autre ne devra pas se faire via le cours d'eau mais sur berges.

def tronçon : Zone prospectée par un observateur ou zone prospectée définie par l'observateur comme écologiquement homogène (pente, substrat, occupation du sol des parcelles riveraines). Un tronçon peut abriter plusieurs stations.

def station : zone de taille réduite montrant des conditions hydrodynamiques homogènes où un ou plusieurs individus sont présents.

Moyens humains et temps nécessaires: La prospection s'opère à deux observateurs à minima (efficacité et sécurité). Ponctuellement d'autres opérateurs formés pour la circonstance peuvent participer si besoin. En fonction de la topologie et de la largeur du cours d'eau et du nombre de moules trouvées, l'efficacité de prospection par binôme varie en moyenne de 100 m par heure à 300 m par heure. On réalise en moyenne 5 heures de prospection par jour, soit 10 h à deux observateurs par jour. Ainsi, on peut estimer qu'en 10 jours (prospection, préparation, saisies et analyse des données) on peut prospecter entre 2000 et 6000 m de cours d'eau. Attention ces valeurs ne sont qu'indicatives.

En ce qui concerne le suivi de stations déjà échantillonnées, on compte généralement 2 j de suivi par station et par an (soit 1 journée à deux observateurs/an et par station)

2) Animation

Limousin Nature Environnement possède des compétences reconnues dans les domaines de l'animation et de formation à l'environnement depuis de nombreuses années.

Objectifs: Information et sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux de conservation de la Mulette perlière et de ses milieux de vie.

Territoire: Le Bassin versant du Chavanon est vaste. Nous devrons, en accord avec les acteurs locaux, le PNR et les financeurs, choisir les territoires (communes, cantons) de cette action.

Méthodologie: Plusieurs actions sont envisagées:

- 1. Animation de sensibilisation aux enjeux de préservation des milieux aquatiques et des espèces aquatiques patrimoniales destinées aux scolaires. ½ journée en classe et/ou sur le terrain.
- Animation destinée au grand-public sur les communes présentant des enjeux forts envers la Moule perlière ou pour lesquelles des problématiques de gestion de cours d'eau sont identifiés. Conférence diaporama en soirée et/ou sortie de terrain en week end.
- 3. Formation et animation auprès du réseau des techniciens rivières et acteurs du monde de la pêche sur le territoire. Sortie de terrain, visite de chantier.

Moyens humains et temps nécessaires :

Sous-action 1 (scolaires): 3 j par an

Sous-action 2 (grand-public): 2 j par an

Sous-action 3 (techniciens et acteurs de la pêche) : 3 j par an

Les temps de préparation (réalisation d'outils de communication, prise de contact avec les publics, réservation des salles...) sont pris en compte dans le nombre de journées.

3) Proposition de mise en place de contraintes réglementaires sur les tronçons de cours d'eau à enjeux moule perlière

En tant que fédération régionale des associations de protection de l'environnement en Limousin, Limousin Nature Environnement participe depuis de longues années à une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques et dans les actions privées liées à la gestion des territoires. LNE siège dans de nombreuses commissions et est reconnue par les institutions sur les thématiques environnementales.

Objectifs : proposer la mise en place de contraintes règlementaires fortes sur les zones à forts enjeux pour la Moule perlière.

Territoire: Certaines zones à fort enjeux sont déjà connues suite aux travaux du PNR. D'autres seront découvertes vraisemblablement lors des inventaires complémentaires à venir.

Méthodologie:

- 1. Diagnostiquer les zones à enjeux
- 2. Produire des documents cartographiques précis permettant de saisir la nature des enjeux et le contexte local précis.
- 3. Proposer des mesures de protection forte dans le cadre de politiques eau/biodiversité (APPB par exemple).

Moyens humains et temps nécessaires :

Sous-action 1 : Une fois identifiées, les zones à enjeux feront l'objet d'un diagnostic visant à mettre en lumière les problématiques de préservation des mulettes perlières à l'échelle des parcelles.

Sous-action 2 : Les documents cartographiques précis permettront de communiquer avec les acteurs locaux (élus, propriétaires riverains, exploitants...) et de se concerter afin que chacun prenne conscience des enjeux en cours. Le but est de faire émerger les besoins et désidérata de toutes les parties afin de proposer des actions de protection ressenties comme "non imposées". Cet ancrage local est chronophage mais est indispensable au succès d'une telle mesure.

Sous-action 3 : Au vue des actions 1 et 2 , LNE rédigera des propositions concrètes de protection qui pourront intégrer les politiques en cours (SCAP, TVB par exemple).

4) Proposition d'actions de gestion des cours d'eau à enjeux visant à sauver l'espèce. Rédaction de cahier technique particulier destiné aux acteurs du bassin, notamment ceux engagés dans les actions de gestion du cours d'eau.

Objectifs: Donner les moyens techniques aux intervenants de mettre en place des actions de gestion des cours d'eau non impactantes pour la Moule perlière.

Territoire: Sur l'ensemble du bassin, en priorisant les zones.

Méthodologie:

- 1. Mettre en place, avec le PNR, un réseau des gestionnaires des cours d'eau permettant de connaître finement les actions de gestion à venir afin d'anticiper la problématique de la présence de la Moule perlière
- Rédiger un cahier technique où figurer les cas les plus communs de travaux en cours d'eau en apportant des précautions supplémentaires ou des alternatives techniques afin de minimiser les impacts sur les moules perlières.
- 3. Assurer, avec le PNR, un suivi des travaux et une veille sur les secteurs à enjeux.
- 4. Mesurer l'adaptation des moules perlières et l'évolution de la dynamique de la population au regard des travaux et mesures correctives mises en places.

Moyens humains et temps nécessaires :

Sous-action 1:2 j par an

Sous-action 2:2 j par an

Sous-action 3:2 j par an

Sous-action 4:2 j par an

Volet B	Préserver les milieux aquatiques et gérer la ressource en eau
B.1	Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges, du lit et des zones inondables, mise en valeur des milieux aquatiques, protection des espèces piscicoles et des espèces patrimoniales

B.1.10 Protection et Mise en valeur d'une espèce patrimoniale : Ecrevisse à pattes blanches	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
C.51 : Les espèces aquatiques remarquables et menacées du bassin – C.54 : Renforcer la vigilance	36 153 €
pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin	

L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est une espèce patrimoniale qui est gravement menacée à l'échelle nationale. Sa présence sur le bassin versant du Chavanon est avérée mais n'a pu être confirmée depuis quelques années. Cette méconnaissance des populations limite considérablement la mise en place de mesures de protection efficaces.

Elle est relativement sensible aux altérations de la qualité physico-chimique de l'eau, bien que son régime alimentaire, essentiellement détritiphage, puisse la conduire à se trouver dans des secteurs de qualité non optimale. Elle est aussi et surtout très sensible aux conditions habitationnelles (LERAT et al. 2006). Cette action participera ainsi au suivi de la qualité de l'eau et des milieux.

La Maison de l'eau et de la Pêche de la Corrèze a de nombreuses expériences en termes d'amélioration des connaissances sur cette espèce et de mise en place de mesures de protection : elle est la structure animatrice du site Natura 2000 « Ruisseaux de la région de Neuvic » FR 740 11 22 dont le périmètre a été arrêté en raison de la présence de populations d'écrevisses à pattes blanches. La MEP19 est également responsable du suivi scientifique du site tant sur le suivi de la dynamique des populations que sur les suivis de milieux et espèces associées (poissons, loutre, invertébrés).

Objectifs:

- Identifier les populations d'écrevisses à pattes blanches et leur répartition sur le bassin versant. Aboutir à une couverture de prospection plus homogène.
- Mieux intégrer la préservation de l'écrevisse à pattes blanches dans la gestion de l'eau et plus précisément, dans les actions de restauration/ entretien des cours d'eau.
- Sensibiliser les acteurs du territoire.
- Suivre la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans la mesure où l'écrevisse à pattes blanches a de fortes exigences écologiques.

<u>Public et territoire ciblés</u>: gestionnaires, techniciens rivières, riverains, grand-public, agriculteurs, forestiers, acteurs locaux, ONEMA, élus, agents du PNR, AAPPMA et fédérations de pêche, associations naturalistes... sur l'ensemble du bassin.

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération				
Etude de la répartition des populations d'écrevisses à	Prospection de cours d'eau de nuit dans l'optique de confirmer ou d'infirmer la présence d'écrevisses à pattes blanches sur plusieurs cours d'eau du bassin versant (10 kms de linéaire par an).				
pattes blanches	Auvergne et 53 % en Limousin				

Maitre(s) d'ouvrage : Maison de l'Eau & de la Pêche de la Corrèze

<u>Partenaires techniques</u>: Commission espèces

Programmation des opérations						
Intituló do l'anáration	Total	<u>Echéancier</u>				
Intitulé de l'opération	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Répartition des écrevisses à pattes blanches	36 153	6 008 €	6 952 €	7 224 €	7 614 €	8 355 €
TOTAL	36 153	6 008 €	6 952 €	7 224 €	7 614 €	8 355 €

- Nombre de journées d'inventaires
- Linéaire de cours d'eau recensé
- Cartographie des zones de présence et d'absence des populations

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour	60%	21 692
<u>Garonne</u> :		
<u>Région Limousin</u> :	20%	7 231

<u>Région Auvergne</u>:

Conseil Général de

<u>Corrèze</u> :

Conseil Général de

<u>Creuse</u>:

Conseil Général du Puy

<u>de Dôme</u> :

Autres : IBD 20% 7 231

Maître d'ouvrage :

TOTAL: 36 153

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.1	Animation

C.1.1 Coordination générale	<u>Coût estimé</u> :
<u>Correspondance au SDAGE Adour-Garonne</u> A3 : Mettre les politiques de gestion locale au service des objectifs du SDAGE – A6 : Décliner de manière	
opérationnelle les programmes de mesures – A.27 : Evaluer l'impact des politiques de l'eau –A.28 : Evaluer les SAGE et les contrats de rivière – A.35 : Renforcer les partenariats entre les acteurs du bassin sur des sujets prioritaires -	228 000 €
C.15 : Favoriser l'émergence de maître d'ouvrage — C.22 : Gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques - F.2 : Susciter les échanges pour favoriser une culture commune	

Préalablement à la phase opérationnelle, le PNR a réalisé un diagnostic sur l'ensemble du bassin versant du Chavanon, a mobilisé les acteurs locaux et a coordonné l'élaboration du programme d'actions avec les partenaires techniques et financiers. Dans la continuité de ses missions, le PNR souhaite à présent, coordonner et animer le Contrat territorial du Chavanon pour une durée de 5 ans, de 2015 à 2019. La signature du document contractuel est prévue fin 2014.

Objectifs:

Il s'agit d'une mission d'animation et de coordination générale du programme : les actions programmées reposent sur des objectifs et des thématiques divers tels que la restauration des milieux aquatiques (continuité écologique, hydromorphologie, ...), la préservation des zones humides, l'intégration des préoccupations environnementales dans les pratiques agricoles et sylvicoles mais également la communication et l'éducation à l'environnement. En ce sens, le contrat territorial constitue une association de compétences et de savoir-faire mis au profit de l'objectif de maintien ou d'atteinte du bon état écologique (obligation DCE) des masses d'eau du périmètre d'intervention.

La cohérence de ce programme s'effectue par les missions d'animation et de coordination :

- la cohérence est appuyée par **des conseils et une assistance technique aux maîtres d'ouvrages** par le coordonnateur, facilitant également les échanges et les recueils d'expériences.
- Il revient également au coordonnateur de préparer et d'animer les comités techniques (2 par an minimum), moment d'échanges entre l'ensemble des partenaires, permettant d'évaluer conjointement l'état d'avancement du programme et de préparer la validation des actions à venir, définitivement validées en comité de pilotage (1 ou 2 par an). En cours d'année également, et en fonction des besoins, il revient à la charge du coordonnateur de préparer des commissions de suivi (présentation de l'état initial des masses d'eau, commission sur la communication institutionnelle globale ou locale, commission de suivi hydromorphologique avant et après intervention sur le terrain,...).
- le **suivi des actions du programme** de chacun des maîtres d'ouvrages et la connaissance des taux de réalisation sont nécessaires au bon suivi et déroulement du projet.
- La **formalisation de l'état d'avancement** et du taux de réalisation des actions programmées par maître d'ouvrage et dans la globalité du contrat permet la communication et la transparence pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers du programme. En ce sens, le coordonnateur est le relai entre les techniciens et les partenaires financiers à l'heure des bilans annuels mais également en cours d'année.
- Le coordonnateur a pour rôle également de répondre aux demandes des maîtres d'ouvrages pour faciliter leur travail, de le rendre cohérent face à celui des autres, de résoudre les difficultés (souvent un **rôle de médiation ou de relai entre partenaires**).
- Il se chargera d'homogénéiser la communication institutionnelle ainsi que la communication auprès des

maîtres d'ouvrages et des acteurs locaux à l'échelle du bassin versant. Il portera la réalisation d'outils de communication (lettre info, site internet, etc.) en vue de valoriser et de promouvoir les actions proposées par les maîtres d'ouvrage.

- Il assurera la responsabilité de la mise en œuvre des actions en maîtrise d'ouvrage du Parc.

Ce travail se fera en étroite collaboration avec l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR) avec lequel une convention de partenariat sera signée. Ce travail sera réalisé **sur l'ensemble du périmètre du bassin versant du Chavanon** et permettra de créer une dynamique interrégionale autour de ce projet.

Public et territoire ciblés: tous les partenaires du Contrat de territoire et les acteurs locaux

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Coordination du Contrat de territoire	Un poste à temps plein de chargé de mission sur 5 ans (soit 206 jours par an)
Coordination du Contrat de territoire	Frais de fonctionnement, de déplacement et de repas

Maitre(s) d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Partenaires techniques: tous les partenaires du Contrat territorial

Programmation des opérations						
Intitulé de l'opération	Total	<u>Echéancier</u>				
intitule de l'operation	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Animation (1 ETP)	198000	38000	40000	40000	40000	40000
Frais de fonctionnement	30000	6000	6000	6000	6000	6000
TOTAL	228000	44000	44000	46000	46000	46000

- Nombre de comités de pilotage, de réunions techniques et taux de participation
- Taux de réalisation des actions programmées
- Temps d'animation par action
- Taux de réalisation des actions de suivi et de communication

<u>Partenaires financiers</u>	<u>Taux d'aide</u>	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	70%	159600 €
<u>Région Limousin</u> :	5%	11400 €
<u>Région Auvergne</u> :	5%*	9900€
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		

<u>Autres :</u>

Maître d'ouvrage : 20% 47 100 €

<u>TOTAL</u>:

Informations complémentaires :

Temps estimatif d'animation et de suivi (en jours)							
Animation / Coordination		2015	2016	2017	2018	2019	
	Pilotage institutionnel (COPIL, COTECH, Commission)	18	18	18	18	18	90
	Suivi administratif et financier	30	30	30	30	30	150
	Coordination et suivi technique des projets	40	35	35	35	35	180
Missions de coordination	Communication	20	20	20	20	20	100
générale	Volet suivi évaluation	18	10	10	10	26	74
	Volet agricole	5	7	7	7	5	31
	Volet étang	15	16	16	16	15	78
	volet seuil	15	15	15	15	15	75
	Autres (PRA Moule, COPIL sites N2000, etc.)	10	10	10	10	10	50
	Définition d'une méthodologie	10					20
	Information/sensibilisation des communes	15	10	2	2		
Volet Forêt - Acquisition	Accompagnement des CEN ou collectivités dans des projets d'acquisition		5	5	5	5	30
	Gestion des parcelles		7	7	7	7	8
Volet Forêt -	Définition d'une méthodologie	10					
OPAFE	Animation		22	22	22	20	86

^{*}Sur la base des 198 000 €

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.1	Animation

C.1.2.a Animation du programme d'actions : les Communautés de communes des Sources de la Creuse, Haute Combraille et Haut Pays Marchois

Coût estimé :

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne:

Mesure A.3: Mettre les politiques de gestion locale au service des objectifs du SDAGE – A.6: Décliner de manière opérationnelle le programme de mesures – A.20: Communiquer vers le public - A.28: Evaluer les SAGE et les contrats de rivière – B.23: Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention – C.16: Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau – C.22: Gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques - C.31: Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux

85 680 €

Contexte:

La réalisation du diagnostic territorial du bassin versant du Chavanon par le Parc naturel régional Millevaches et la C.C Haut Pays Marchois a permis d'obtenir un état des lieux du réseau hydrographique et le recensement exhaustif des atteintes rencontrées, à l'origine de l'altération des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau.

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions, des rencontres avec les élus locaux ont été organisées afin de leur présenter le projet, de les informer des résultats de ce diagnostic et de créer une dynamique locale autour de l'enjeu de préservation et de restauration de la ressource en eau. Les communautés de communes des Sources de la Creuse et du Haut Pays Marchois, sensibles à ces problématiques, ont décidé de mutualiser leurs moyens afin de porter un programme d'actions cohérent dans la partie amont du bassin versant du Chavanon.

Depuis de nombreuses années, la C.C du Haut Pays Marchois emploie un technicien rivière chargé de la réalisation d'un Contrat territorial principalement sur la partie Loire-Bretagne de son territoire, ainsi que sur le territoire de la C.C Haute Combraille, par mutualisation. Parallèlement, la C.C des Sources de la Creuse souhaite initier une politique de gestion des milieux aquatiques par l'adhésion au Contrat territorial Chavanon et bénéficier de l'expérience de la collectivité voisine. Après une phase de concertation, il a été décidé que la C.C du Haut Pays Marchois mette à disposition le technicien rivière à la C.C Sources de la Creuse, à hauteur de 0.25 ETP.

Une convention devra être signée entre les deux parties pour permettre la création du poste avant le lancement officiel du programme.

La réalisation des actions portées par la communauté de communes des Sources de La Creuse en qualité de maitre d'ouvrage implique néanmoins la nécessité d'obtenir préalablement une Déclaration d'Intérêt Général. Cette DIG permet le financement par la collectivité de travaux sur des terrains privés.

Objectifs:

- Assurer la réalisation et la cohérence du programme d'actions

<u>Public et territoire ciblés</u> :	

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	<u>Description de l'opération</u>
Gestion du programme d'actions	La réalisation du programme d'actions et la participation de la communauté de communes des Sources de la Creuse au projet de Contrat territorial Chavanon implique un certain nombre de démarches nécessitant de programmer du temps d'animation. Le technicien rivière devra également assurer les démarches suivantes. Pour la réalisation des travaux: - Vérification et mise à jour annuelle si nécessaire de la programmation - Concertation et visites terrains préalables aux travaux - Mise en place des conventions entre la communauté de communes et les propriétaires et locataires bénéficiaires des travaux (accords écrits des bénéficiaires) - Sollicitation des partenaires financiers pour le financement du programme - Mise en place de la procédure de marché public et choix des entreprises - Lancement, suivi et réception des travaux - Sollicitation du versement des aides financières Pour la participation au Contrat de Territoire Chavanon: - Participation aux réunions techniques et au comité de pilotage du CT CHAVANON - Production et rédaction des rapports d'activité, transmissions des informations aux partenaires Pour la fonction du technicien en charge de l'animation du projet: - Sollicitation annuelle d'une demande d'aide financière et d'une demande de versement pour le coût d'animation - Liens avec les usagers locaux et les différents partenaires, relais local sur la thématique en tant qu'acteur du territoire
Animation thématique étangs	La problématique des « étangs » est considérée comme importante sur le territoire du bassin versant du Chavanon. Ainsi il est proposé de mener un travail spécifique sur les plans d'eau du territoire. Dans un premier temps il s'agira d'établir un diagnostic des plans d'eau existants pour obtenir une connaissance précise des plans d'eau du territoire (taille, état des infrastructures, statut administratif, gestion, impact potentiel). Ce diagnostic constituera une base bibliographique nécessaire et préalable à la mise en place d'actions de sensibilisation à la bonne gestion des étangs, d'accompagnement pour des démarches techniques ou administratives et pour la recherche de financements potentiels pour la réalisation de travaux.
Animation concernant la thématique zones humides	La présence d'un technicien de rivière sur le territoire de la C.C des Sources de La Creuse est une opportunité qui doit profiter à l'ensemble du territoire de l'intercommunalité et ne pas concerner que les communes du Contrat territorial Chavanon. Ainsi, il est proposé, qu'au delà du programme spécifique

VOLET C

porté dans le cadre du Contrat territorial Chavanon, une **animation territoriale** soit développée. Cette animation territoriale sera concrétisée par un certain nombre de journées consacrées à :

- Le conseil et l'accompagnement par le technicien de rivières des propriétaires et des collectivités pour toutes démarches ou pour tout sujet relatif à l'eau et les milieux aquatiques sur le territoire (travaux sur cours d'eau, gestion de plans d'eau, réglementation, dossier de déclaration, etc ...)
- La médiation avec des propriétaires et/ou les services de l'Etat pour des conflits ou litiges relatifs aux cours d'eau et milieux aquatiques dans le but de promouvoir une meilleure gestion locale des cours d'eau.
- La réalisation d'outils de communication (plaquettes, site internet, articles de presse, ...) et l'organisation de réunions de concertation et d'information

En outre, la prise de compétence « gestion des cours d'eau » par la communauté de communes et son engagement implique la constitution d'une commission d'élus et d'un comité de pilotage qui seront animés par le technicien de rivières. Il s'agit d'une opportunité pour initier la préfiguration d'un projet à l'échelle du territoire intercommunautaire. Enfin, la communauté de communes en tant qu'acteur local sur la thématique pourra participer aux différents réseaux d'échanges (départementaux, régionaux, des agences de bassins) concernant la thématique de l'eau et des milieux aquatiques par le biais des élus concernés et du technicien de rivières. Le technicien de rivières pourra aussi bénéficier de formations spécifiques.

Maitre(s) d'ouvrage : C.C du Haut Pays Marchois, C.C Haute Combraille et C.C Sources de la Creuse

<u>Partenaires techniques</u>: partenaires techniques et financiers du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations							
Intitulá do l'anáration	Total		<u>Echéancier</u>				
Intitulé de l'opération	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Animation du programme de la C.C Haut	32 580	4 590	4 590	7 800	7 800	7 800	
Pays Marchois		4 330	4 330	7 000	7 000	7 000	
Animation du programme de la C.C Haute	4 700	850	850	1 000	1 000	1 000	
Combraille	1700	830	830	1 000	1 000	1 000	
Animation du programme de la C.C Sources	48 400	6 800	6 800	11 600	11 600	11 600	
de la Creuse	70 400	0.300	0 300	11 000	11 000	11 000	
TOTAL	85 680	12 240	12 240	20 400	20 400	20 400	

- Taux de réalisation des actions programmées
- Temps d'animation par action
- Taux de réalisation des actions de suivi et de communication

		Pays Marchois et e Combraille	C.C Source de la Creuse	
Partenaires financiers	<u>Taux</u> <u>d'aide</u>	Montant prévisionnel	Taux d'aide	<u>Montant</u> prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	22 368 €	60%	29 040 €
Région Limousin :			10%*	2 520 €
<u>Région Auvergne</u> :				
Conseil Général de Corrèze : Conseil Général de Creuse : Conseil Général du Puy de Dôme :			10%*	2 520 €
<u>Autres :</u>				
Maître d'ouvrage :	40%	14 912 €	20 – 40 %*	14 320 €
TOTAL:		37 280 €		48 400 €

^{*}Sur la base de 20% d'autofinancement les 3 premières années (10% du CG 23 et 10% de la Région Limousin) et de 40% les 2 dernières années

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.1	Animation

C.1.2.b Animation du programme d'actions : les Communautés de communes Sioulet Chavanon et Pays d'Eygurande	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure A.3: Mettre les politiques de gestion locale au service des objectifs du SDAGE – A.6: Décliner de manière opérationnelle le programme de mesures – A.20: Communiquer vers le public - A.28: Evaluer les SAGE et les contrats de rivière – B.23: Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention – C.16: Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau – C.31: Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	222 500 €

Dans le cadre du Contrat territorial, des rencontres avec les élus locaux ont été organisées afin de leur présenter le projet, de les informer des résultats du diagnostic territorial et de créer une dynamique locale autour de l'enjeu de préservation et de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Les Communautés de communes du Pays d'Eygurande et de Sioulet Chavanon, conscientes des problématiques locales, ont décidé de mutualiser leurs moyens afin de porter une politique commune de gestion des cours d'eau. Après une phase de concertation, il a été décidé que :

- La C.C Sioulet Chavanon recrute un technicien rivière à temps plein, qu'elle mette à disposition de la C.C du pays d'Eygurande à hauteur de 40 %.
- La C.C du Pays d'Eygurande accueille dans ses locaux la personne recrutée.

Une convention devra être signée entre les deux parties pour permettre la création du poste avant le lancement officiel du programme.

Objectifs:

- Assurer la réalisation et la cohérence du programme d'actions

<u>Public et territoire ciblés</u> :		

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération			
	1 ETP sur 5 ans, réparti de la manière suivante : 0.6 ETP sur la C.C Sioulet			
	Chavanon et 0.4 ETP sur la C.C Pays d'Eygurande			
Personnel (salaire d'un				
technicien rivière)	La réalisation du programme d'actions et la participation des communautés de			
	communes implique un certain nombre de démarches nécessitant de			
	programmer du temps d'animation . Outre le lien indispensable avec les élus ,			

	le technicien rivière devra également assurer les démarches suivantes.
	Pour la réalisation des travaux : - Vérification et mise à jour annuelle si nécessaire de la programmation - Concertation et visites terrains préalables aux travaux - Mise en place des conventions entre la communauté de communes et les propriétaires et locataires bénéficiaires des travaux (accords écrits des bénéficiaires) - Sollicitation des partenaires financiers pour le financement du programme - Mise en place de la procédure de marché public et choix des entreprises - Lancement, suivi et réception des travaux - Sollicitation du versement des aides financières
	Pourla participation au Contrat territorial Chavanon : Participation aux réunions techniques et au comité de pilotage du CT CHAVANON Production et rédaction des rapports d'activité, transmissions des informations aux partenaires
	Pour la fonction du technicien en charge de l'animation du projet : - Sollicitation annuelle d'une demande d'aide financière et d'une demande de versement pour le coût d'animation - Liens avec les usagers locaux et les différents partenaires, relais local sur la thématique en tant qu'acteur du territoire - Formation
Frais de fonctionnement	 Frais de déplacement Fournitures et petits matériels (bureau, ordinateur, téléphone portable)

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : C.C Sioulet Chavanon (et la C.C Pays d'Eygurande)

<u>Partenaires techniques</u>: partenaires techniques et financiers du Contrat de territoire du Chavanon

<u>Programmation des opérations</u>						
Intitulá do l'anáration	Total		<u>Echéancier</u>			
Intitulé de l'opération	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Personnel (salaire d'un technicien rivière)	182 500	36500	36500	36500	36500	36500
Frais de fonctionnement (transport, indemnités,)	40 000	8000	8000	8000	8000	8000
TOTAL	222 500	44500	44500	44500	44500	44500

- Taux de réalisation des actions programmées
- Temps d'animation par action

	En Limousin		En Au	vergne	
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel	Taux d'aide	<u>Montant</u> <u>prévisionnel</u>	

Agence de l'eau Adour	60%	53 400	60%	80 100
<u>Garonne</u> : <u>Région Limousin</u> :	20%*	10 680		
Région Auvergne :				
Conseil Général de	forfaitaire**			
<u>Corrèze</u> : Conseil Général de				
<u>Creuse</u> :			200/	26.700
Conseil Général du Puy de Dôme :			20%	26 700
<u>Autres :</u>				
Maître d'ouvrage :	28%	24 920	20%	26 700
TOTAL:		89 000		133 500

^{*}Sur la base des 3 premières années d'animation soit 53 400 €

^{**} une aide à l'installation possible à hauteur de 9 150 \in pour 1 ETP

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.1	Animation

C.1.3.a Réalisation de la Déclaration d'Intérêt Général sur la C.C des Sources de la Creuse	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure A.3: Mettre les politiques de gestion locale au service des objectifs du SDAGE – A.6: Décliner de manière opérationnelle le programme de mesures –C.16: Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau – C.31: Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	4 500 €

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau (art. L. 211-7 du Code de l'environnement).

La procédure de délivrance d'une DIG:

- 1. Constitution du dossier préalable d'enquête publique par le maître d'ouvrage. Il doit impérativement contenir les pièces suivantes :
 - un mémoire justifiant l'intérêt général ou (l'urgence) de l'opération ;
 - un mémoire explicatif présentant de façon détaillée une estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations,
 - un calendrier prévisionnel
 - un plan de situation des biens et des activités concernés par l'opération ;
 - etc.
- 2. Enquête publique: Un arrêté préfectoral ouvre l'enquête et désigne notamment l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte ainsi que sa durée; les communes où un dossier et un registre d'enquête doivent être tenus à la disposition du public; etc. Cet arrêté doit notamment faire l'objet d'une publicité et prendre en compte les frais du commissaire enquêteur.
- 3. DIG: Après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont portés par le préfet à la connaissance du pétitionnaire. Celui-ci dispose d'un délai de 15 jours pour présenter éventuellement ses observations par écrit au préfet. Le préfet dispose d'un délai de 3 mois à compter du jour de réception par la préfecture du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur pour se prononcer, par arrêté, sur le caractère d'intérêt général ou d'urgence de l'opération. Il prononce, le cas échéant, la DUP et accorde l'autorisation requise au titre de la loi sur l'eau dans ce même arrêté.

Objectifs:

Le recours à cette procédure permet notamment :

- d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau (notamment pour palier les carences des propriétaires privés dans l'entretien des cours d'eau) ;
- de faire participer financièrement aux opérations les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent un intérêt ;
- de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des

fonds publics;

de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique (art. L.
 211-7 III du Code de l'environnement) même si le projet de DIG nécessite également une enquête publique

Public et territoire ciblés : habitants et riverains du territoire concerné par la collectivité

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Frais de publicité	Préalablement à l'enquête publique, la publication d'un article dans les journaux locaux permet de préciser l'objet de la DIG, la date à laquelle celle-ci sera ouverte ainsi que sa durée ; les communes où un dossier et un registre d'enquête doivent être tenus à la disposition du public ; etc.
Frais commissaire enquêteur	Le Commissaire enquêteur doit tenir des permanences dans le cadre de l'enquête publique.

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : C.C Sources de la Creuse

<u>Partenaires techniques</u>: partenaires techniques et financiers du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations						
Intitulá do l'anáration	Total	<u>Echéancier</u>				
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Frais commissaire enquêteur	1300	1300				
Frais de publicité	3200	3200				
TOTAL	4500	4500				

- Réalisation de l'action
- Respect du calendrier prévisionnel

<u>Partenaires financiers</u>	<u>Taux d'aide</u>	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	2700
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de Dôme :		
Maître d'ouvrage :	40%	1800
TOTAL:		4 500

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.1	Animation

C.1.3.b Réalisation de la Déclaration d'Intérêt Général sur la C.C du Pays d'Eygurande	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure A.3: Mettre les politiques de gestion locale au service des objectifs du SDAGE – A.6: Décliner de manière opérationnelle le programme de mesures –C.16: Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau – C.31: Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	4500€

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau (art. L. 211-7 du Code de l'environnement).

La procédure de délivrance d'une DIG:

- 1. Constitution du dossier préalable d'enquête publique par le maître d'ouvrage. Il doit impérativement contenir les pièces suivantes :
 - un mémoire justifiant l'intérêt général ou (l'urgence) de l'opération ;
 - un mémoire explicatif présentant de façon détaillée une estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations,
 - un calendrier prévisionnel
 - un plan de situation des biens et des activités concernés par l'opération ;
 - etc.
- 2. Enquête publique: Un arrêté préfectoral ouvre l'enquête et désigne notamment l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte ainsi que sa durée; les communes où un dossier et un registre d'enquête doivent être tenus à la disposition du public; etc. Cet arrêté doit notamment faire l'objet d'une publicité et prendre en compte les frais du commissaire enquêteur.
- 3. DIG: Après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont portés par le préfet à la connaissance du pétitionnaire. Celui-ci dispose d'un délai de 15 jours pour présenter éventuellement ses observations par écrit au préfet. Le préfet dispose d'un délai de 3 mois à compter du jour de réception par la préfecture du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur pour se prononcer, par arrêté, sur le caractère d'intérêt général ou d'urgence de l'opération. Il prononce, le cas échéant, la DUP et accorde l'autorisation requise au titre de la loi sur l'eau dans ce même arrêté.

Objectifs:

Le recours à cette procédure permet notamment :

- d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau (notamment pour palier les carences des propriétaires privés dans l'entretien des cours d'eau);
- de faire participer financièrement aux opérations les personnes qui ont rendu les travaux

nécessaires ou qui y trouvent intérêt;

- de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics ;
- de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique (art. L.
 211-7 III du Code de l'environnement) même si le projet de DIG nécessite également une enquête publique

Public et territoire ciblés : habitants et riverains du territoire concerné par la collectivité

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Frais de publicité	Préalablement à l'enquête publique, la publication d'un article dans les journaux locaux permet de préciser l'objet de la DIG, la date à laquelle celle-ci sera ouverte ainsi que sa durée ; les communes où un dossier et un registre d'enquête doivent être tenus à la disposition du public ; etc.
Frais commissaire enquêteur	Le Commissaire enquêteur doit tenir des permanences dans le cadre de l'enquête publique.

Maitre(s) d'ouvrage : C.C du Pays d'Eygurande

<u>Partenaires techniques</u>: partenaires techniques et financiers du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations						
Intitulá do l'anáration	Echéancier Echéancier					
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Frais commissaire enquêteur	1300	1300				
Frais de publicité	3200	3200				
TOTAL	4500	4500				

<u>Indicateurs de suivi :</u>

- Réalisation de l'action
- Respect du calendrier prévisionnel

Partenaires financiers	<u>Taux d'aide</u>	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	2700
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		

|--|

Conseil Général du Puy de Dôme :

<u>Autres :</u>

Maître d'ouvrage : 40% 1800

TOTAL: 4500

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.1	Animation

C.1.3.c Réalisation de la Déclaration d'Intérêt Général sur la C.C Sioulet Chavanon	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne Mesure A.3: Mettre les politiques de gestion locale au service des objectifs du SDAGE – A.6: Décliner de manière opérationnelle le programme de mesures –C.16: Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau – C.31: Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux	4 500 €

La Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) est une obligation lorsqu'un maître d'ouvrage public entreprend des travaux, actions ou installations qui nécessiteront des investissements publics sur des propriétés privées.

Le caractère d'intérêt général de la DIG est prononcé par décision préfectorale précédée d'une **enquête publique**. Elle est réalisée une fois pour la durée du Contrat territorial.

Objectifs:

- Légitimer l'action publique sur des parcelles privées
- Assurer la cohérence des interventions proposées

<u>Public et territoire ciblés</u>: habitants et riverains du territoire concerné par la collectivité

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Frais commissaire enquêteur	Préalablement à l'enquête publique, la publication d'un article dans les journaux locaux permet de préciser l'objet de la DIG, la date à laquelle celle-ci sera ouverte ainsi que sa durée ; les communes où un dossier et un registre d'enquête doivent être tenus à la disposition du public ; etc.
Frais de publicité	Le Commissaire enquêteur doit tenir des permanences dans le cadre de l'enquête publique.

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : C.C Sioulet Chavanon

<u>Partenaires techniques</u>: partenaires techniques et financiers du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations						
Echéancier Echéancier						
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4

Frais commissaire enquêteur	1300	1300		
Frais de publicité	3200	3200		
TOTAL	4500	4500		

- Réalisation de l'opération
- Respect du calendrier prévisionnel

Partenaires financiers	<u>Taux d'aide</u>	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	2700
<u>Région Limousin</u> :		
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
<u>Conseil Général du Puy de Dôme</u> :		
Autres :		
Maître d'ouvrage :	40%	1800
TOTAL:		4 500

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.1	Animation

C.1.4 Valorisation des données issues du suivi d'espèces et de la qualité des eaux	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :	
Mesure A.28 : Evaluer les SAGE et les contrats de rivière – A.29 : Mettre en place le programme de	27 262 €
surveillance - F.13 : Favoriser les réseaux de suivi de la qualité des eaux	

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Contrat territorial du Chavanon, un certain nombre d'acteurs proposent des opérations visant à estimer l'évolution qualitative de la ressource en eau :

- La Fédération de pêche de la Corrèze va conduire le suivi piscicole sur 6 stations, en partenariat avec les 2 autres fédérations de pêche (fiche action C.2.3)
- Le Parc naturel régional aura en charge le suivi physico-chimique de 6 stations de mesures (fiche action C.2.1)
- La Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze portera le suivi biologique et thermique de ces mêmes stations (fiche action C.2.2) ainsi qu'une étude permettant de mieux connaître l'état de la population d'écrevisse à pattes blanches sur le territoire (fiche action C.2.4)
- Limousin Nature Environnement menera une étude pour améliorer les connaissances de la Moule perlière sur le bassin versant (fiche action B.1.9)

La diversité des acteurs de ce volet se base sur la mutualisation des compétences de chaque structure.

Néanmoins, les données produites ne seront valorisées que si un important travail d'analyses et d'interprétation des résultats est effectué. En effet, l'agrégation des éléments de qualité hydrobiologique et physico-chimique donnera une base solide de réflexion dans le cadre du Contrat. Cet important travail de collecte des données, d'analyse temporelle sera valorisé auprès des différents maîtres d'ouvrage et des élus qui s'impliquent dans la démarche du contrat territorial.

Objectifs:

- Valoriser les informations obtenues quant à la qualité des eaux et la présence des espèces patrimoniales et leur évolution dans le cadre du contrat.

<u>Public et territoire ciblés</u>: Elus du territoire, autres maîtres d'ouvrages.

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Valorisation des données	Alimentation du site Internet du contrat territorial en informations vulgarisées sur la qualité biologique, physico-chimique (ou piscicole) et/ou sur les espèces protégées et patrimoniales des cours d'eau du bassin versant.
Partage de l'information et	Création de supports et réalisation de réunions d'informations et d'échanges
communication auprès	avec d'autres maîtres d'ouvrages.

d'autres maîtres d'ouvrages	
Synthèse des données de	Elaboration d'une synthèse cohérente à l'échelle du contrat territorial intégrant les différents éléments faisant l'objet d'un suivi : macrobenthos, poissons et thermie ; la concaténation des données se fera de manière annuelle avec une synthèse en fin de contrat. Répartition régionale suivant la superficie du territoire : 47 % en
suivi et d'évaluation	Auvergne et 53 % en Limousin ⇒ Répartition départementale : 25 % en Creuse, 28% en Corrèze et 47% en Puy-de-Dôme

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : Maison de l'Eau & de la Pêche de la Corrèze

<u>Partenaires techniques</u>: les partenaires techniques du Contrat territorial

Programmation des opérations						
Intitulá do l'anáration	<u>Echéancier</u>					
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Valorisation des données issues du suivi d'espèces et du suivi de la qualité des eaux	27 262	4 594 €	1 226€	8 073 €	4 032 €	9 337 €
TOTAL	27 262	4 594 €	1 226 €	8 073 €	4 032 €	9 337 €

- Supports créés.
- Nombre de sessions d'information/d'échanges

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour	70%	19 083
<u>Garonne</u> : <u>Région Limousin</u> :	10%	2726
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze : Conseil Général de Creuse : Conseil Général du Puy de Dôme :		
<u>Autres :</u>		
Maître d'ouvrage :	20%	5 452
TOTAL:		27 262

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.2	Evaluation / Suivi

C.2.1 Suivi physico-chimique	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
Mesure A.29 – Mettre en œuvre le programme de surveillance – A.28 : Evaluer les SAGE et les contrats de rivière -	45 000 €
F.13 : Favoriser les réseaux de suivi de la qualité des eaux	

Les actions menées dans le cadre du Contrat territorial du Chavanon, portent en priorité sur l'atteinte des objectifs fixés par la DCE, avec pour ambition de participer à l'atteinte du bon état des masses d'eau aux échéances déterminées. Le suivi de la qualité biologique et physico-chimique de l'eau sur des sites identifiés, doit permettre de travailler sur l'évaluation des actions menées dans le cadre du contrat territorial.

La Commission suivi-évaluation du Contrat territorial s'est réunie le 16 octobre afin de proposer un suivi cohérent de la qualité de l'eau et des milieux, à l'échelle du bassin versant et en complément des réseaux de suivi existants. Actuellement, cinq stations de mesures sont suivies annuellement par l'Agence de l'Eau. Ainsi, il a été décidé d'ajouter 6 stations de suivi sur ce territoire. Les partenaires ont souhaité faire de ce suivi un modèle de complémentarité des structures œuvrant sur le territoire (Fédérations de pêche, Maison de l'eau et de la Pêche, PNR ML) en fonction des compétences et des missions de chacune d'elles. Par ailleurs, il a été convenu que l'Agence de l'Eau porte l'analyse des peuplements diatomiques sur les 6 stations que nous souhaitons rajouter aux réseaux existants.

Pour des raisons de cohérence à l'échelle hydrographique du bassin versant, le MEP 19 se chargera de porter de manière transversale le volet suivi-évaluation du Contrat et de réaliser une synthèse des données produites par chaque intervenant (cf. fiche action C.1.4 : interprétation des résultats, prise en compte des stations suivies par l'AE et interrelations entre les divers indicateurs).

Objectifs:

- Suivre la qualité physico-chimique des 6 stations de suivi identifiées dans le contrat territorial
- Analyser l'évolution des résultats, en prenant en compte la réalisation du programme d'actions
- Réaliser des bilans dans le cadre des missions de coordination du Contrat (fiche C.1.1) :
 - un état zéro ou initial réalisé au démarrage du contrat en année N
 - une synthèse des résultats des campagnes réalisées chaque année
 - une évaluation finale réalisée l'année N+4 du contrat dressant le bilan. Les indicateurs de résultats précisent si la masse d'eau a atteint l'objectif environnemental assigné c'est-à-dire le bon état.

Ces étapes feront l'objet d'une présentation formalisée et fera partie intégrante de l'évaluation générale du Contrat.

Public et territoire ciblés: Tous les partenaires du Contrat de territoire et les acteurs locaux

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
	======================================

	Suivi de 6 stations de mesures (6 prélèvements par an et par station) c'est-à-dire 180 prélèvements réalisés sur la durée du Contrat
	La localisation des stations et la liste des paramètres étudiés sont présentées ci-dessous.
Suivi DCE	 ⇒ Répartition régionale suivant la localisation des stations du territoire : 50 % en Auvergne et 50 % en Limousin (2 stations sont exclusivement en Limousin, 2 exclusivement en Auvergne et 2 à cheval sur les deux régions.)
	⇒ Répartition départementale : 25 % en Creuse, 25% en Corrèze et 50% en Puy-de- Dôme

<u>Maitre(s) d'ouvrage</u> : PNR de Millevaches en Limousin

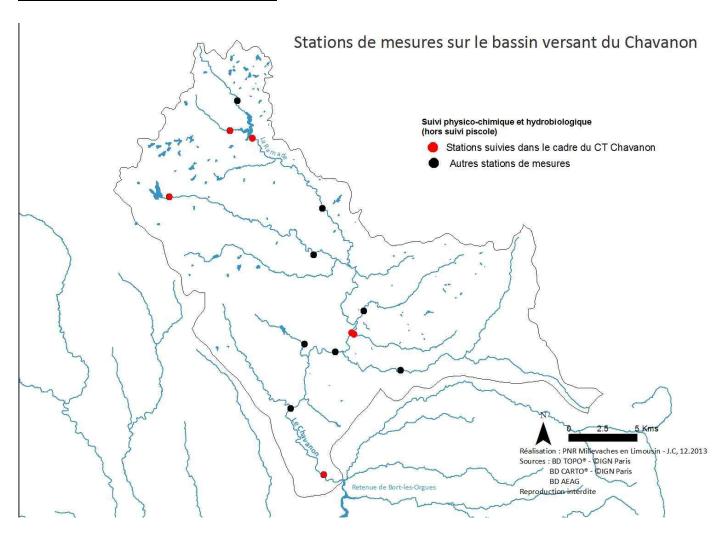
Partenaires techniques: MEP, Fédérations de pêche 63/23/19, ONEMA

Programmation des opérations						
Intitulá do l'anáration	Total	<u>Echéancier</u>				
<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Suivi des stations de mesures	45000	9000	9000	9000	9000	9000
TOTAL	45000	9000	9000	9000	9000	9000
IOIAL						

- Nombre de prélèvements physico-chimiques
- Taux d'intégration des données dans la base de données
- Taux de réalisation des documents (bilans annuels, rapport état zéro et évaluation finale)

	En Limousin		En Auvergne	
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel	Taux d'aide	<u>Montant</u> prévisionnel
Agence de l'eau Adour	60%	18900	60%	8100
<u>Garonne</u> :				
<u>Région Limousin</u> :	20%	6300		
2/:				
<u>Région Auvergne</u> :				
Conseil Général de				
<u>Corrèze</u> :				
Conseil Général de Creuse :				
Conseil Général du Puy de			20%	2700
<u>Dôme</u> :				
<u>Autres :</u>				
Maîtra d'autraga	20%	6300	20%	2700
Maître d'ouvrage :				
TOTAL:		31500		13500

Informations complémentaires (annexes) :



N° Station Intitulé station

5069450	Le Chavanon au niveau de Savennes	
5069972	La Méouzette au niveau de Saint Oradoux de Chirouze	
5069978	Le Ruisseau de la Quérade au niveau de Flayat	
5069975	La Ramade en aval immédiat du Plan d'eau	
5069940	L'Eau du Bourg	
	Le Chavanon en aval de la carrière et des barrages EDF	

PARAMETRES MESURES IN SITU

Code SANDRE	Paramètre	Unité + code Sandre				
Paramètres d'observation						
1947	Type de prélèvement (depuis un pont, dans le courant,)	Nomenclature SANDRE	-			
1422	Limpidité	Nomenclature SANDRE	-			
1739	Teinte de l'eau	Nomenclature SANDRE	-			
1410	Aspect des abords	Nomenclature SANDRE	-			
1411	Irisations sur l'eau (présence d'hydrocarbures)	Nomenclature SANDRE	-			

1412	Présence mousse (détergents.)	Nomenclature SANDRE	-
1413	Présence de feuilles	Nomenclature SANDRE	-
1415	Ombre	Nomenclature SANDRE	-
1416	Odeur	Nomenclature SANDRE	-
1726	Situation hydrologique apparente (crue, basses eaux,)	Nomenclature SANDRE	-
1423	Présence boues surnageantes	Nomenclature SANDRE	-
1424	Présence d'autres corps	Nomenclature SANDRE	-
1425	Conditions météo	Nomenclature SANDRE	-
Paramètres p	hysico-chimiques mesurés in situ		
1311	Oxygène dissous	mg/l O2	175
1312	Taux de saturation en O2	%	243
1301	Température de l'eau	Degrés Celsius	27
1409	Température de l'air	Degrés Celsius	27
1302	pH	Unité pH	264
1303	Conductivité à 25°C	μS/cm	147

PARAMETRES A ANALYSER

Code SANDRE	Fraction	Paramètre	Unité + code Sandre	
	impérative			
1295	Eau brute	Turbidité	NTU	233
1305	Eau brute	Matières en suspension	mg/l	162
1313	Eau brute	DBO5 à 20°C	mg/l O2	175
1841	Eau filtrée*	Carbone Organique Dissous	mg/I de C	163
1335	Eau filtrée*	Ammonium (NH ₄ ⁺)	mg/l NH₄ [†]	169
1339	Eau filtrée*	Nitrites (NO ₂ ⁻)	mg/l NO ₂	171
1340	Eau filtrée*	Nitrates (NO ₃)	mg/l NO ₃	173
1319	Eau brute	Azote Kjeldahl (NKJ)	mg/l NKJ	168
1350	Eau brute	Phosphore total (Ptot)	mg/l P	177
1433	Eau filtrée*	Orthophosphates (PO ₄ ³⁻)	mg/l PO4	176

^{*}sur eau filtrée avec membrane en fibre de verre (AFNOR T90 105)

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.2	Evaluation / Suivi

C.2.2 Suivi biologique (hors suivi piscicole) et suivi thermique	Coût estimé :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
Mesure A29 – Mettre en œuvre le programme de surveillance – A28 : Evaluer les SAGE et les contrats de rivière - F13 : Favoriser les réseaux de suivi de la qualité des eaux	93 579 €

Le suivi de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau au travers de sites représentatifs, doit permettre de travailler sur l'évaluation des actions menées dans le cadre du contrat territorial. La présence de nombreux plans d'eau sur le bassin versant fait partie intégrante du diagnostic et des axes d'actions. Il convient donc de s'attacher à suivre les effets de ces actions.

La Commission suivi-évaluation du Contrat territorial du Chavanon s'est réunie le 16 octobre 2013 afin de proposer un suivi cohérent de la qualité de l'eau et des milieux à l'échelle du bassin versant et en complément des réseaux de suivi existants (8 stations existantes dont 2 ne sont plus suivies). Actuellement, cinq stations de mesures sont suivies annuellement par l'Agence de l'Eau et une par le conseil général de la Corrèze. Ainsi, il a été décidé d'ajouter 6 stations de suivi sur ce territoire. Les partenaires ont souhaité faire de ce suivi un modèle de complémentarité des structures œuvrant sur le territoire (Fédérations de pêche, Maison de l'eau et de la Pêche, PNR ML) en fonction des compétences et des missions de chacune d'elles. Par ailleurs, il a été convenu que l'Agence de l'Eau porte l'analyse des peuplements diatomiques sur les 6 stations que nous souhaitons rajouter aux réseaux existants.

Objectifs:

- Suivre annuellement la qualité biologique (invertébrés aquatiques) des 6 stations de suivi identifiées dans le contrat territorial.
- Faire le suivi du régime thermique des cours d'eau et de leur évolution.

<u>Public et territoire ciblés</u>: Tous les partenaires du Contrat de territoire et les acteurs locaux

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
	Réalisation d'IBGN DCE sur les 6 stations de suivi, respectant la norme AFNOR NF T90-333 (2009) (suivi annuel) :
Réalisation d'IBGN DCE	 Prélèvements et traitements des échantillons d'invertébrés aquatiques, Calcul de l'Indice Biologique Global (IBG DCE), Exploitation et interprétation des résultats.

_			
•	\boldsymbol{n}	LE1	
•	,,,		

	⇒ Répartition régionale suivant la localisation des stations du territoire :
	50 % en Auvergne et 50 % en Limousin (2 stations sont exclusivement
	en Limousin, 2 exclusivement en Auvergne et 2 à cheval sur les deux
	régions.)
	Répartition départementale : 25 % en Creuse, 25% en Corrèze et 50%
	en Puy-de-Dôme
Suivi du régime thermique	Pose de sondes thermiques enregistreuses pour le suivi du régime thermique
des 6 sites suivis.	des cours d'eau et leur évolution. Ces données seront mises en parallèle des
ues o sites suivis.	exigences des espèces protégées et patrimoniales.

Maitre(s) d'ouvrage : Maison de l'Eau & de la Pêche de la Corrèze

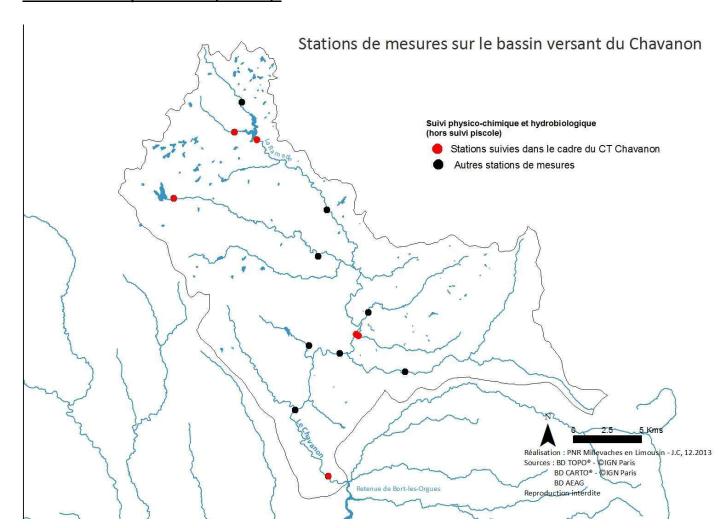
Partenaires techniques: PNR ML, Fédérations de pêche 63/23/19, ONEMA

rogrammation des opérations							
Intitulé de l'opération	Total			<u>Echéancier</u>			
intitule de l'operation	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
IBGN DCE	59 551 €	9 896 €	11 452 €	11 898 €	12 544 €	13 761 €	
Suivi du régime thermique	34 028 €	5 655 €	6 543 €	6 798 €	7 168 €	7 864 €	
TOTAL	93 579	15 551	17 995	18 696	19 712	21 625	

- Notes indicielles (IBGN et RQE) et composantes de la note; listes faunistiques; caractérisation de la qualité écologique des sites suivis. « Procès Verbal » d'essai.
- Données thermiques : valeurs minimales, moyennes et maximales à rapprocher des exigences des espèces.

	En Lin	nousin	En A	uvergne	
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel	Taux d'aide	Montant prévisionnel	
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	39 303 €	60%	16 845	
<u>Région Limousin</u> :	20%	13 101 €			
<u>Région Auvergne</u> :					
Conseil Général de Corrèze : Conseil Général de					
<u>Creuse</u> : <u>Conseil Général du Puy</u> <u>de Dôme</u> :			20%	5 615 €	
<u>Autres :</u>					
Maître d'ouvrage :	20%	13 101 €	20%	5 615 €	
TOTAL:		65 505 €		28 074 €	

Informations complémentaires (annexes) :



N° Station Intitulé station

5069450	Le Chavanon au niveau de Savennes
5069972	La Méouzette au niveau de Saint Oradoux de Chirouze
5069978	Le Ruisseau de la Quérade au niveau de Flayat
5069975	La Ramade en aval immédiat du Plan d'eau
5069940	L'Eau du Bourg
	Le Chavanon en aval de la carrière et des barrages EDF

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.2	Evaluation / Suivi

C.2.3 Suivi piscicole	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne	
Mesure A29 – Mettre en œuvre le programme de surveillance – A28 : Evaluer les SAGE et les contrats	42 675 €
de rivière - F13 : Favoriser les réseaux de suivi de la qualité des eaux	

Le présent contrat est suivi par une série d'indicateurs (physico-chimiques, hydrobiologiques, morphologiques) visant à évaluer l'efficience du programme d'actions et l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. La Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze aura la charge de récolter les données acquises au travers des divers suivis, de les interpréter et de valoriser les résultats obtenus (cf. fiche action C.1.4).

Les trois fédérations de pêche de la Corrèze, de la Creuse et du Puy-de-Dôme souhaitent se coordonner afin de proposer un suivi piscicole cohérent à l'échelle du bassin versant. La Fédération de pêche de la Corrèze se positionne en tant que maître d'ouvrage de cette opération.

Objectifs:

- évaluer l'efficience des actions réalisées dans le cadre du Contrat de territoire
- évaluer la richesse écologique du bassin versant

Public et territoire ciblés: Tous les partenaires du Contrat de territoire et les acteurs locaux

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération			
Suivi piscicole	Une pêche électrique en années n, n+2 et n+4 sur 8 stations représentatives			

Maitre(s) d'ouvrage : Fédérations de pêche 19

Partenaires techniques: MEP 19, Fédérations de pêche 23 et 63

Programmation des opérations							
Intitulá do l'anáration	<u>Total</u>		<u>Echéancier</u>				
<u>Intitulé de l'opération</u>		N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Suivi piscicole côté Limousin	21 337,50	7112,50		7112,50		7112,50	
Suivi piscicole côté Auvergne	21 337,50	7112,50		7112,50		7112,50	
TOTAL	42 675,00	14 225,00		14 225,00		14 225,00	

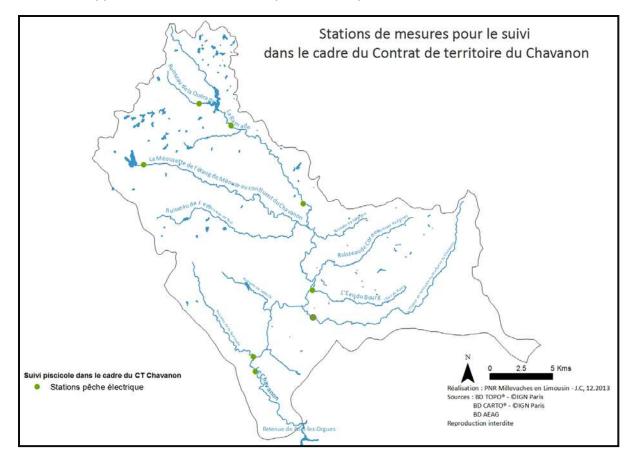
Indicateurs de suivi :

- nombre de pêches électriques réalisées (taux de réalisation)
- nombre de comptes rendus de pêche rédigés

	En Lin	nousin	En Auvergne		
Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel	Taux d'aide	Montant prévisionnel	
Agence de l'eau Adour	50%	10 669 €	50%	10 669 €	
<u>Garonne</u> :	200/	4.360.6			
<u>Région Limousin</u> :	20%	4 268 €			
Région Auvergne :					
Conseil Général de					
<u>Corrèze</u> :					
Conseil Général de					
<u>Creuse</u> :			200/	4 200 6	
Conseil Général du Puy de Dôme :			20%	4 268 €	
<u>Autres :</u>					
Maître d'ouvrage :	30%	6 401 €	30%	6 401 €	
		24 227 5 6		24 227 5 6	
TOTAL:		21 337.5 €		21 337.5 €	

<u>Informations complémentaires :</u>

Localisation approximative des stations de pêche électrique



N°			МО		
station	Cours eau	Localisation	potentiels	Protocole	Echéancier
1	Meouzette	en aval du Plan d'eau de Meouze	FD23	1 anode	2014, 2016 et 2018
2	La Querade	près de la confluence avec la Ramade	FD23	1 anode	2014, 2016 et 2018
3	La Ramade	en aval du Plan d'eau de la Ramade	FD63	2 anodes	2014, 2016 et 2018
		3 kms en amont de la confluence avec la Méouzette (Lieu-dit le	FD63 et		
4	La Ramade	Souchal)	19	3 anodes	2014, 2016 et 2018
	LEau du	près de la confluence avec le			
5	Bourg	Chavanon	FD63	1 anode	2014, 2016 et 2018
		Moulin de Lavergne	FD63	2 anodes	2014, 2016 et 2018
6	La Clidane				
		près de la confluence avec le			
7	La Barricade	Chavanon	FD19	1 anode	2014, 2016 et 2018
			FD19 et		
8	Le Chavanon	en aval du moulin de Faure	63	EPA	2014, 2016 et 2018

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.4	Evaluation / Suivi

C.2.4 Suivi complémentaire de la C.C du Haut Pays Marchois	<u>Coût estimé</u> :
Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :	
Mesure A29 – Mettre en œuvre le programme de surveillance – A28 : Evaluer les SAGE et les contrats	600 €
de rivière - F13 : Favoriser les réseaux de suivi de la qualité des eaux	

Dans le cadre de l'évaluation générale du Contrat territorial du Chavanon, un suivi est réalisé par le PNR (suivi physico-chimique), la MEP19 (suivi macro-invertébrés et thermique), les fédérations de pêche de la Creuse, de la Corrèze et du Puy-de-Dôme (suivi pisciole).

La Communauté de communes se propose de poursuivre le suivi bactériologique qu'elle a mise en place lors de la réalisation du Contrat de territoire Milieux Aquatiques entre 2009 et 2014.

Objectifs:

- évaluer l'efficience des actions réalisées dans le cadre du Contrat de territoire
- évaluer la richesse écologique du bassin versant

Public et territoire ciblés :	
-------------------------------	--

Moyens techniques et réglementaires :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération
Suivi complémentaire	20 prélèvements sont programmés soit 4 par an (30 € par prélèvement) Initié dès 2011 sur le ruisseau de La Ramade et dès 2012 sur le ruisseau de La Quérade, un programme d'analyses complémentaires a été élaboré pour mesurer et compléter les indicateurs du suivi du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la communauté de communes. Ces analyses visent à mesurer l'impact des travaux et connaître la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin versant. Il est proposé de poursuivre ces campagnes d'analyses sur les deux mêmes points de prélèvements. Les paramètres étudiés seront les mesures bactériologiques. Ils viennent compléter le vaste programme d'analyses de suivi élaboré à l'échelle du bassin versant du Chavanon par les autres maîtres d'ouvrage (PNR, MEP 19, FD, LNE).

Maitre(s) d'ouvrage : C.C du Haut Pays Marchois

<u>Partenaires techniques</u>: Commission suivi-évaluation du Contrat de territoire du Chavanon

	Programmat	tion des or	<u>érations</u>							
Intitulá do l'anáration	Total	<u>Echéancier</u>								
Intitulé de l'opération	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4				
Suivi complémentaire	600	120	120	120	120	120				
TOTAL	600	120	120	120	120	120				

Indicateurs de suivi :

- Nombre de prélèvements et analyses réalisés

<u>Partenaires financiers</u>	Taux d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour Garonne :	60%	360 €
<u>Région Limousin</u> :	20%	120€
<u>Région Auvergne</u> :		
Conseil Général de Corrèze :		
Conseil Général de Creuse :		
Conseil Général du Puy de Dôme :		
Autres :		
Maître d'ouvrage :	20%	120€
TOTAL:		600 €

Volet C	Communication, Suivi, Animation
C.3	Communication institutionnelle

C.3.1 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	<u>Coût estimé</u> :
<u>Correspondance au SDAGE Adour-Garonne</u> Mesure A.20 : Communiquer vers le public - A.23 : Vers une écocitoyenneté de l'eau	50 000 €

Dans le cadre de sa mission de coordonnateur, le PNR de Millevaches garantira l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication et ce, en concertation avec les partenaires du Contrat territorial.

Objectifs:

Les objectifs en termes de communication sont les suivants :

- encadrer les actions de communication pour délivrer un message harmonisé ;
- faire connaître et légitimer le projet ;
- valoriser les actions entreprises par les porteurs de projet dans le cadre d'un projet collectif : chaque maître d'ouvrage doit pouvoir soutenir les actions du Contrat Chavanon;
- permettre l'appropriation du projet par différentes cibles ;
- impliquer les acteurs locaux dans la démarche et les sensibiliser à la gestion de l'eau;
- valoriser l'action collective.

<u>Public et territoire ciblés</u>: partenaires institutionnels ; porteurs de projet ; élus ; usagers (agriculteurs, pêcheurs, touristes...) ; riverains.

Moyens techniques et financiers :

Intitulé de l'opération	Description de l'opération									
Définition de la stratégie de communication	 En année N : La première année sera principalement dédiée à définir la stratégie de communication et à faire connaître le contrat. Une partie des actions proposées sera exécutée au travers de l'aide d'un prestataire extérieur. Créer une identité visuelle, comprenant un logo et d'autres éléments graphiques, déclinable sur tout type de supports et réutilisable par les porteurs de projets et définie par une charte graphique; Créer un site internet ou des pages web dédié(es) sur le site du coordonnateur et réutilisable par les porteurs de projets; Définir la stratégie de communication et estimer les prix à intégrer dans le cadre des années suivantes; 									

	En	anné	e N+1	à	N+4	Les	ann	ées	suivar	ntes	seror	t plu	ıs ge	éné	ralement
	caractérisées par la valorisation des actions réalisées dans le cadre du Contrat.														
Mise en œuvre du plan de communication		lc vi vi p Ote A R R R R R R	cale, boncevo sés : unicipa aquett rganise chniqu imente épartiti	ullet ir do letti aux, es, a r d es, o er le on r ion o	tins m es sup res d affic article des d etc.; site in région imous dépar	unicip ports linformes, s de p évène aterne	aux diver matio kakén resse ments t au f	.) ; rsifié on, monc ; s : fil de la su	es et ac article os sur inaug l'eau. perfici	dapté es à piec gurati	és aux insér ds (pa ion c	actio er da innea le tr	ns et ans l ux d avau:	: au es 'exp x,	x publics bulletins bosition), journées auvergne

Maitre(s) d'ouvrage: PNR de Millevaches en Limousin

<u>Partenaires techniques</u>: Partenaires du Contrat de territoire du Chavanon

Programmation des opérations										
Intitulé de l'opération	ération <u>Echéancier</u>									
intitule de l'operation	<u>Total</u>	N	N+1	N+2	N+3	N+4				
Définition de la stratégie de	10000	10000								
communication										
Mise en œuvre du plan de	40000		10000	10000	10000	10000				
communication										
TOTAL	50000	10000	10000	10000	10000	10000				

- Nombre de documents génériques ou thématiques édités
- Diversité des supports de communication
- Diversité des acteurs ciblés ou rencontrés
- Nombre de sessions d'informations locales
- Nombre de journées thématiques de démonstration ou de retours d'expérience
- Nombre de connexions sur site Internet, pages les plus visitées
- Nombre et diversité des médias utilisés
- Critiques et remarques des partenaires et acteurs du territoire au sujet de la charte graphique, du logo, etc.

Partenaires financiers	Taux d'aide	Montant prévisionnel	
Agence de l'eau Adour Garonne :	50%	25000	
<u>Région Limousin</u> :	15%*	7500	
<u>Région Auvergne</u> :			
Conseil Général de Corrèze :			

Conseil Général de Creuse :				
<u>Conseil Général du Puy de</u> <u>Dôme</u> :			15%*	7500
<u>Autres :</u>				
Maître d'ouvrage :	20%	10000		
TOTAL:		50000		

^{*}Dans la mesure où cette opération sera réalisée de manière homogène sur l'ensemble du territoire du bassin versant du Chavanon.